



**Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux
Administratif**

CSCCA

**Rapport sur la situation financière du pays et sur
l'efficacité des dépenses publiques (RSFPEDP)
pour l'exercice 2020-2021**

RSFPEDP VIII

Comm. Sup. des C. et C. A.
RSFPEDP

Cette page est intentionnellement laissée vide.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carmen Louisa' with a flourish underneath.

Table des matières

TABLEAUX ET GRAPHIQUES	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU VII RSFPEDP	8
SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU PAYS EN 2019-2020	8
SUR L'EXECUTION DU BUDGET	9
SUR L'APPRECIATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ÉTAT AU REGARD DES CRITERES DE VIABILITE, DE SOUPLASSE ET DE DURABILITE FINANCIERE.....	9
SUR L'ANALYSE DE L'EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE DU RSFPEDP.....	11
CADRE D'ANALYSE DU RSFPEDP	12
OBJECTIFS DU RAPPORT	13
CADRE MÉTHODOLOGIQUE	15
METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE	15
METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DE L'EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES	16
SOURCES D'INFORMATIONS.....	18
PREMIÈRE PARTIE	19
DESCRIPTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI EN 2020-2021	19
I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2020-2021	20
1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN REPRISE, MAIS ENCORE SOUFFRANTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19..	20
1.2. L'ÉCONOMIE NATIONALE ENTRE CRISE SOCIOPOLITIQUE, INSÉCURITÉ ET TREMBLEMENT DE TERRE	23
1.3. UNE TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE	25
1.4. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES ONT RECHUTÉ ET LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE RÉDUIT	29
1.5. DES PRIX À LA FOIS INSTABLES ET ÉLEVÉS EN 2020-2021	30
II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS	33
2.1. LE BUDGET 2020-2021 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION	33
2.1.1. <i>Justification du budget rectificatif</i>	34
2.1.2. <i>Orientations du budget rectificatif</i>	35
2.1.3. <i>Rappel des principaux objectifs économiques poursuivis à travers le budget initial 2020-2021</i> 36	
2.1.4. <i>Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget rectificatif</i>	36
2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2020-2021	37
2.2.1. <i>Les Voies et Moyens en 2020-2021</i>	37
2.2.2. <i>Les prévisions de dépenses publiques en 2020-2021</i>	40
2.2.3. <i>Cinq (5) postes ont constitué la part du lion du budget</i>	41
2.2.4. <i>Prévisions sectorielles des dépenses publiques</i>	41
2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2020-2021	42
2.3.1. <i>Les objectifs de réalisations globales de ressources n'ont pas été atteints</i>	42
2.3.2. <i>Des recettes courantes en hausse et constituant la première source de financement du budget</i>	44
2.3.3. <i>Des dons en expansion, mais des financements externes aux abonnés absents..</i>	46
2.3.4. <i>Des réalisations de financements internes en berne</i>	48

2.4.	ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2020-2021	49
2.4.1.	<i>Des prévisions non crédibles de dépenses publiques</i>	49
2.4.2.	<i>Dépassement au niveau des dépenses de fonctionnement</i>	50
2.4.3.	<i>L'exécution des dépenses d'investissement et l'absence d'information sur les programmes financés à partir du financement extérieur</i>	52
2.4.4.	<i>L'exécution des dépenses par pouvoir de l'État révèle une prédominance du pouvoir exécutif</i>	54
2.5.	RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE	55
2.5.1.	<i>Un résultat déficitaire en 2020-2021</i>	55
2.5.2.	<i>Explications des dépassements et du déficit budgétaire enregistré</i>	56
2.5.3.	<i>Dégradation accélérée du solde budgétaire en 2020-2021</i>	57
2.5.4.	<i>Un déficit public sur PIB réel qui a explosé en 2020-2021</i>	58
DEUXIÈME PARTIE		60
ANALYSES D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE FISCAL 2020-2021		60
I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2020-2021 61		
1.1.	UN REcul DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DEUX FOIS PLUS IMPORTANT QUE PRÉVU	61
1.2.	LES IDE EN HAUSSE, MAIS LA FORMATION BRUTE DU CAPITAL FIXE (FBCF) A CHUTÉ CONSIDÉRABLEMENT 62	
1.3.	LA DETTE PUBLIQUE A ATTEINT DES SOMMETS EN 2020-2021	64
1.4.	RECOURS DE PLUS EN PLUS AGRESSIF AU FINANCEMENT MONÉTAIRE	66
1.5.	HAUSSE EN GLISSEMENT ANNUEL DE LA MASSE MONÉTAIRE	67
1.6.	LE SYSTÈME BANCAIRE RELATIVEMENT EN BONNE SANTÉ EN DÉPIT DE LA CONTRACTION ÉCONOMIQUE ENREGISTRÉE	68
II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DURABILITÉ FINANCIÈRES		71
2.1.	ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2020-2021	73
2.1.1.	<i>Dettes brutes en pourcentage du PIB</i>	73
2.1.2.	<i>Dettes brutes en pourcentage des revenus totaux</i>	74
2.1.3.	<i>Revenus totaux en pourcentage des dépenses totales</i>	75
2.1.4.	<i>Dépenses totales en pourcentage du PIB</i>	76
2.2.	ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIÈRE DU PAYS	77
2.2.1.	<i>Service de la dette en pourcentage des revenus totaux</i>	77
2.2.2.	<i>Recettes courantes en pourcentage du PIB</i>	78
2.2.3.	<i>Valeur comptable nette des immobilisations corporelles (VNC) en pourcentage de leur coût (CI)</i>	79
2.3.	ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS	81
TROISIÈME PARTIE		82
ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE FISCAL 2020-2021		82
I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT		
83		
1.1.	EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AUX OBJECTIFS DE CROISSANCE DU GOUVERNEMENT .	85
1.2.	EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAITRISE DE L'INFLATION	88
1.3.	LES RECETTES COURANTES COLLECTÉES ONT DÉPASSÉ LES PRÉVISIONS RÉVISÉES, MAIS SONT RESTÉES EN DEÇÀ DES PROJECTIONS INITIALES	89
1.4.	LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES N'A PAS ÉTÉ EFFICACE DANS L'ENSEMBLE	90
1.5.	EFFICACITÉ MITIGÉE EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOI ET DE RÉDUCTION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE	91

II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNELLE	92
2.1. LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)	94
2.1.1. Objectifs poursuivis par le MTPTC et ressources allouées	94
2.1.2. Faible exécution des dépenses budgétaires du MTPTC	96
2.1.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MTPTC 100	
2.2. LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)	102
2.2.1. Objectifs poursuivis par le MSPP et ressources allouées	102
2.2.2. Exécution relativement satisfaisante des dépenses du MSPP	104
2.2.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MSPP 107	
2.3. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP)	108
2.3.1. Objectifs poursuivis par le MENFP et ressources allouées	108
2.3.2. Exécution faiblement satisfaisante des dépenses du MENFP	110
2.3.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MENFP 113	
2.3.4. Considérations sur le Fonds National d'Éducation (FNE)	114
2.3.5. Commentaires de la Cour sur l'utilisation globale le FNE	117
2.4. LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL (MAST)	118
2.4.1. Mission et objectifs du MAST en 2020-2021	118
2.4.2. Exécution des dépenses du MAST	119
2.4.3. Conclusions de la cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MAST 122	
2.4.4. Considérations sur la Caisse d'Assistance Sociale (CAS)	122
2.4.5. Commentaires sur l'utilisation des fonds par la CAS	125
2.5. LE MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)	126
2.5.1. Objectifs poursuivis par le MEF et ressources allouées	126
2.5.2. Exécution des dépenses du MEF	127
2.5.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MEF	130
2.5.4. Considérations sur le Fonds d'urgence (FDU)	130
2.5.5. Commentaires de la Cour sur l'utilisation FDU	132
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	133
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 1 : DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU PAYS EN 2020-2021	133
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 2 : DE L'EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES EN 2020-2021	138
ANNEXES	144

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1: Variation du PIB réel en 2020-2021 au niveau mondial	21
Tableau 2 : Valeur ajoutée par branche d'activités en millions de gourdes	28
Tableau 3: Évolution comparée de l'IPC entre 2019-2020 et 2020-2021	31
Tableau 4: Voies et moyens des budgets initial et rectificatif en 2020-2021	39
Tableau 5: Les cinq (5) postes les plus importants du budget en 2020-2021	41
Tableau 6 : Répartition sectorielle des prévisions de dépenses en 2020-2021	42
Tableau 7: Répartition des ressources domestiques par champs d'impôts	46
Tableau 8: Les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2020-2021	50
Tableau 9: Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire	51
Tableau 10: Programmes financés par le Trésor public en 2020-2021	53
Tableau 11: Ressources et dépenses effectives en 2020-2021	55
Tableau 12: Déficits budgétaires de 2016-2017 à 2020-2021	58
Tableau 13: Évolution en millions de dollars des flux et du stock d'investissement direct étranger d'Haïti sur la période 2016-2021	63
Tableau 14: Évolution de la dette publique durant l'exercice fiscal 2020-2021	65
Tableau 15: Définition des indicateurs de la situation financière du pays	72
Tableau 16: Objectifs et réalisations de croissance en 2020-2021	87
Tableau 17: Prévisions et réalisations d'inflation en 2020-2021	88
Tableau 18: Poids des institutions de l'échantillon	92
Tableau 19: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MTPTC en millions de gourdes en 2020-2021	97
Tableau 20: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MTPTC en millions de gourdes en 2020-2021	98
Tableau 21: Prévisions et exécutions de dépenses pour les programmes mis en œuvre par le MTPTC en millions de gourdes.....	99
Tableau 22: Répartition des ressources pour des dépenses d'investissement du MTPTC selon la source de financement.....	100
Tableau 23: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MSPP en millions de gourdes en 2020-2021	105
Tableau 24: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MSPP en millions de gourdes en 2020-2021	105
Tableau 25: Répartition des ressources pour des dépenses d'investissement du MSPP selon la source de financement.....	106
Tableau 26: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MENFP en millions de gourdes en 2020-2021	111
Tableau 27: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MENFP en millions de gourdes en 2020-2021	111
Tableau 28: Prévisions et exécutions de dépenses pour les programmes mis en œuvre par le MENFP	112
Tableau 29: Répartition des ressources pour des dépenses d'investissement du MENFP selon la source de financement.....	113
Tableau 30: Ressources collectées et reversées au FNE en 2020-2021	116
Tableau 31: Utilisations des fonds décaissés en 2019-2020 dans le cadre du FNE	117
Tableau 32: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MAST en millions de gourdes en 2020-2021	120
Tableau 33: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MAST en millions de gourdes en 2020-2021	121
Tableau 34: Fonds disponibles à la CAS pour l'exercice 2020-2021 en millions de gourdes.....	123

Tableau 35: Dépenses effectuées par la CAS au cours de l'exercice 2020-2021 en million de gourdes	124
Tableau 36: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MEF en millions de gourdes en 2020-2021	128
Tableau 37: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MEF en millions de gourdes en 2020-2021	128
Tableau 38: Prévisions et exécutions pour les programmes mis en œuvre par le MEF en million de gourdes en 2020-2021	129
Tableau 39: Disponibilités au FDU pour l'exercice 2020-2021 en millions de gourdes	131
Tableau 40: Dépenses effectuées dans le cadre du FDU au cours de l'exercice 2020-2021 en millions de gourdes	132
Graphique 1: Cadre global simplifié d'évaluation des dépenses publiques	17
Graphique 2 : Évolution de l'inflation au niveau mondial en 2021	22
Graphique 3: Taux de croissance du PIB de 2016-2017 à 2020-2021	25
Graphique 4: Évolution de la situation de la balance commerciale en milliards de gourdes de 2017-2018 à 2020-2021	30
Graphique 5: Évolution de l'inflation en Haïti de 2016-2017 à 2020-2021	31
Graphique 6 : Évolution du taux de change moyen de 2016-2017 à 2020-2021	32
Graphique 7 : Budgets initial et rectifié en milliards de gourdes en 2020-2021	33
Graphique 8: Prévisions de ressources selon la source de financement en 2020-2021	37
Graphique 9: Prévisions de dépenses courantes et de capital en 2020-2021	40
Graphique 10: Prévisions versus réalisations de ressources en 2020-2021 en milliards de gourdes	43
Graphique 11 : Évolution des ressources publiques en milliards de gourdes durant les trois dernières années fiscales	44
Graphique 12: Évolution en milliards de gourdes des recettes courantes de 2018-2019 à 2020-2021	45
Graphique 13: Évolution des dons reçus en milliards de gourdes de 2018-2019 à 2020-2021	47
Graphique 14: Évolution des ressources de financement interne en milliards de gourdes de 2018-2019 à 2020-2021	48
Graphique 15: Répartition des dépenses effectuées par pouvoir de l'État et autres Administrations	54
Graphique 16: Soldes budgétaires de l'État en milliards de gourdes de 2016-2017 à 2020-2021	58
Graphique 17: Déficits publics en pourcentage du PIB entre 2016-2017 et 2020-2021	59
Graphique 18: Prévisions et réalisations de croissance en 2020-2021	62
Graphique 19: Flux d'IDE en Haïti de 2016-2017 à 2020-2021 en millions de dollars américains	63
Graphique 20: Encours de la dette publique en milliards de gourdes de 2016-2017 à 2020-2021	64
Graphique 21: Évolution du financement monétaire en milliards de gourdes de 2017-2018 à 2020-2021	67
Graphique 22: Évolution du poids de la dette publique de 2016-2017 à 2020-2021	74
Graphique 23: Ratio dette brute sur les revenus totaux de 2016-2017 à 2020-2021	75
Graphique 24: Ratio revenus sur les dépenses totales de 2016-2017 à 2020-2021	76
Graphique 25: Ratio des dépenses publiques sur PIB de 2016-2017 à 2020-2021	77
Graphique 26: Ratio du service de la dette en pourcentage des ressources publiques de 2016-2017 à 2020-2021	78
Graphique 27: Ratio ressources courantes en pourcentage du PIB de 2018-2019 à 2020-2021	79
Graphique 28: VCN des immobilisations corporelles sur leur coût de 2016-2017 à 2020-2021	80
Graphique 29: Prévisions initiales et rectifiées, et réalisations en 2020-2021 en milliards de gourdes	89

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGD	Administration Générale des Douanes
BRH	Banque de la République d'Haïti
CAS	Caisse d'Assistance Sociale
CNMP	Conseil National des Marchés Publics
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DGI	Direction Générale des Impôts
EDH	Électricité d'Haïti
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FDU	Fonds d'Urgence
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Éducation
ICAE	Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique
IDE	Investissement Direct Étranger
IGF	Inspection Générale des Douanes
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IPC	Indice des Prix à la Consommation
LEELF	Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des lois de Finances
ME	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MHAVE	Ministère de Haïtiens Vivant à l'Étranger
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNB	Produit Net Bancaire
PREPOC	Plan de Relance Économique Post-Covid-19
PSDH	Programme Stratégique de Développement d'Haïti
PTI	Programme Triennal d'Investissement
ROA	Rendement de l'Actif
RSFPEDP	Rapport sur la Situation Financière du pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DU VII RSFPEDP

Le VII RSFPEDP était assorti d'un ensemble de recommandations pour l'action. Ces dernières étaient respectivement portées sur (i) la situation économique et financière du pays, (ii) l'exécution du budget, (iii) l'appréciation de la situation financière de l'État au regard des critères de viabilité, de souplesse et de durabilité financière et (iv) l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques.

Sur la situation économique et financière du pays en 2019-2020

Au terme de la première partie du VII RSFPEDP portant sur la situation économique et financière du pays, la Cour avait recommandé :

1. Que les pouvoirs publics dans l'ensemble, dans le processus budgétaire, fassent montre du respect pour les dispositions de la loi remplaçant le décret du 16 février 2005 sur l'Élaboration et de l'Exécution des lois des finances (LEELF) qui, en son article 44, présente clairement le calendrier qui détermine les phases d'élaboration, d'examen, de vote et de publication de la loi de finances initiale ;
2. Que la subvention au secteur de l'énergie qui pèse lourd sur les finances publiques soit mieux maîtrisée –car cette subvention dont le montant augmente de plus en plus annuellement risque de se révéler insoutenable ;
3. Que la dette publique soit mieux contrôlée et qu'elle serve à générer des ressources pour financer ses services, autrement elle continuera à réduire la marge de manœuvre du gouvernement quant aux dépenses qu'exigent ses multiples interventions ;
4. Qu'il y ait plus de sincérité dans les prévisions budgétaires, notamment les prévisions de ressources pour programmes et projets ; la sincérité étant le premier pas du processus de contrôle du déficit public.

Sur l'exécution du budget

Les analyses sur l'exécution du budget de l'exercice 2019-2020 avaient conduit la CSCCA à recommander :

1. Que les autorités continuent les efforts pour un meilleur taux de réalisation des recettes courantes sur lesquelles elles peuvent avoir un certain contrôle ;
2. Que les pouvoirs publics misent de moins en moins sur les dons et le financement externe sur lesquels ils n'ont pas réellement de contrôle ;
3. Que le recours au financement monétaire soit contrôlé avec beaucoup plus de rigueur (l'Exécutif a tendance à aller au-delà du seuil préalablement fixé dans le budget) ;
4. Que les déficits, quand ils doivent survenir, soient limités tout en servant au renforcement de l'économie plutôt qu'au financement des dépenses courantes à faibles impacts sur l'activité économique.

Sur l'appréciation de la situation financière de l'État au regard des critères de viabilité, de souplesse et de durabilité financière

Les constats de la Cour avaient appelé aux recommandations spécifiques suivantes :

1. Des politiques économiques de relance doivent être mises en place pour sortir le pays de la zone de croissance négative dans laquelle elle s'inscrit depuis 2019 –la décroissance étant susceptible de dégrader davantage les conditions de vie des ménages ;
2. Des politiques économiques de stabilisation conjoncturelle visant notamment la stabilisation des prix (dont l'inflation et le taux de change) doivent être envisagées –l'instabilité des prix étant nuisible à la planification des agents économiques ;

3. L'épargne nationale étant faible, les autorités doivent créer les conditions socio-économiques favorables à l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) ;
4. Le Gouvernement doit systématiquement suivre l'évolution des différents indicateurs fournis dans ce rapport afin de s'assurer d'une situation financière viable, souple et durable.

Sur l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques

Pour une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses des institutions publiques, la Cour avait recommandé :

1. Que les objectifs budgétaires globaux et spécifiques à atteindre ainsi que les cibles soient convenablement articulées, en respectant les critères standards SMART (spécifiques, mesurables, réalistes et temporels) ;
2. Que les objectifs et les cibles à atteindre par institution soient mis en lien avec les prévisions de dépenses établies ;
3. Que les allocations pour programmes et projets soient établies en fonction des retombées économiques ou sociales que chaque programme ou projet est susceptible de favoriser ;
4. Que, finalement, les autorités budgétaires mettent en application les dispositions relatives au budget-programme ;
5. Qu'il soit mis un frein au rythme d'expansion des dépenses de personnel et de fonctionnement, afin de dégager des ressources suffisantes pour les programmes d'investissement. Autrement dit, le MEF doit finalement être plus efficace dans ses jugements sur l'opportunité des dépenses de l'État ;
6. Que, dans le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, les dépenses effectuées par le Gouvernement soient associées aux différents résultats que ces dépenses ont permis d'atteindre.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSCCA) rappelle que la préparation du Rapport annuel sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP) est une obligation constitutionnelle.

En effet, la Constitution haïtienne de 1987, en son article 204, donne compétence et fait injonction à la CSCCA de préparer un RSFPEDP sur chaque exercice fiscal.

La Cour est soumise à cette obligation et présente ce RSFPEDP qui porte sur l'année fiscale 2020-2021.

L'élaboration du RSFPEDP, depuis huit (8) ans désormais, devient une routine à la CSCCA. Le présent RSFPEDP constitue, à date, le VIIIe préparé par l'institution et présenté au Parlement pour les suites que de droit.

Rappel du cadre juridique du RSFPEDP

Comme chaque année, pour la préparation du RSFPEDP, la Cour s'appuie naturellement sur les principales dispositions légales qui encadrent les finances publiques en Haïti. Ces dispositions, qu'il est annuellement nécessaire d'évoquer, définissent les opérations de recettes de l'État et d'exécution des dépenses publiques.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- La Loi Constitutionnelle de 2011 portant amendement de la Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987 qui, en son article 204, stipule que « la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif fait parvenir chaque année au Corps législatif dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture de la Première Session législative, un rapport complet sur la situation financière du Pays et sur l'efficacité des dépenses publiques » ;

- La Loi du 04 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'Élaboration et d'Exécution des lois de finances (LEELF) ;
- La Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrages de service public ;
- Le Décret du 23 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement de la CSCCA ;
- Le Décret du 4 octobre 1984 créant le Fonds d'Investissement Public (FIP) ;
- L'Arrêté du 25 mai 2012 fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publiques (CNMP) suivant la nature des marchés ;
- L'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la Comptabilité publique (CP) ;
- Le Décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la reformulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP).

Cadre d'analyse du RSFPEDP

Le cadre d'analyse du RSFPEDP est sujet à des changements liés aux différents documents de politiques publiques (plans, programmes, projets, stratégies, etc.) mis en œuvre ou adoptés par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins socio-économiques de la population. La Cour, dans ses analyses, tient en effet compte de tout document de politiques publiques qui concerne l'année fiscale sur laquelle porte le rapport.

Un ensemble de documents et d'outils de politiques publiques ont participé à la constitution du cadre économique et financier dans lequel l'exercice fiscal 2020-2021 s'est déroulé. Certains de ces documents et outils ont été élaborés au cours

de l'exercice sous rapport, c'est-à-dire 2020-2021, alors que d'autres ont été conçus ou adoptés durant la décennie 2010-2020.

La Cour note les cinq (5) suivants :

- Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)¹ ;
- Le Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Le Plan de Relance Économique Post-Covid-19 (PREPOC) ;
- Le cadre Macroéconomique des projections de recettes publiques ;
- Les programmes d'investissement public.

Contrairement à l'année dernière (2019-2020), la Cour ne présente pas en détail les documents précités². Cependant, les éléments de présentation jugés nécessaires pour le présent rapport sont fournis tout au long du document.

Objectifs du rapport

La mission de préparer le RSFPEDP dévolue à la CSCCA, d'une part, vise à informer le Parlement en particulier et les pouvoirs publics en général de la situation des finances de l'État et de l'efficacité des ressources publiques utilisées au titre de dépenses publiques et, d'autre part, poursuit des objectifs d'amélioration de la gestion des finances publiques.

Spécifiquement, d'un côté, le rapport vise à analyser et à évaluer la situation financière du pays pour l'exercice 2020-2021 :

- En contrôlant l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions de recettes et autorisations de dépenses tout en faisant ressortir le résultat de l'exercice ;

¹ Il convient de noter que ce document n'a pas statut légal étant donné qu'il n'a pas été adopté par le Parlement (ni publié dans Le Moniteur). Il est cependant considéré comme un document de politique dans la mesure où il est pris en compte par le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du budget de l'État.

² Les lecteurs et lectrices sont priés de se référer au RSFPEDP 2019-2020 pour les détails relatifs aux documents.

- En analysant les principaux mouvements budgétaires de l'exercice (recettes, dépenses, dettes contractées au titre de financement interne ou externe) par rapport aux orientations générales du budget ;
- En examinant tous autres paramètres ou actifs financiers pertinents capables d'aider à exprimer une opinion raisonnable sur la situation financière globale du pays pour l'exercice 2020-2021.

D'un autre côté, le RSFPEDP apprécie l'efficacité des dépenses publiques en 2020-2021 :

- En évaluant les dépenses publiques réelles, comprenant les volets fonctionnement et investissement, par rapport aux projets, programmes et/ou politiques publiques exécutés sur la période ;
- En examinant le degré d'achèvement des programmes et projets publics par rapport aux décaissements réellement consentis et spécifiquement imputés à l'exercice concerné ;
- En appréciant la pertinence des allocations budgétaires de l'Administration Centrale en rapport aux stratégies de développement du Gouvernement, établies dans les différents documents de politiques publiques (PREPOC, PSDH, etc.) ;
- En appréciant l'évolution des dépenses publiques ainsi que l'évolution de leurs principales composantes – de fonctionnement et d'investissement – par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- En identifiant et en analysant les dépenses publiques, notamment celles susceptibles d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance économique, dans la perspective de formuler des recommandations visant un meilleur ciblage des dépenses publiques dans leur dimension de fonctionnement et d'investissement.



CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Ce rapport est structuré en trois (3) parties étroitement liées entre elles.

- La première partie présente la situation économique et financière du pays en 2020-2021.
- Dans la deuxième partie, la CSCCA analyse la situation économique et financière du pays à travers notamment les critères standards de viabilité, de vulnérabilité et de souplesse financières.
- En ce qui concerne la troisième partie, elle est consacrée à l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques tant sur le plan global qu'au niveau institutionnel.

Dans les sections suivantes, les éléments méthodologiques relatifs à chacune des parties seront exposés.

Méthodologie de l'analyse de la situation financière

La situation économique et financière d'Haïti en 2020-2021 est globalement présentée en deux sections.

La première section s'intéresse au contexte économique international et national qui prévalait durant la période sous étude. La considération sur l'économie internationale se justifie par le fait que l'économie haïtienne n'évolue pas en autarcie. C'est plutôt une économie ouverte soumise aux influences du reste du monde.

Ensuite, au moyen des principaux agrégats macroéconomiques annuellement publiés par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et d'autres institutions spécialisées, la situation économique nationale d'Haïti pour l'exercice 2020-2021 est décrite. Dans cette section, un focus essentiel est mis sur le comportement des différentes composantes de l'offre et de la demande globales pour l'exercice.

En ce qui concerne la situation financière du pays, elle est d'abord présentée en utilisant particulièrement les données budgétaires de l'exercice puisque le budget constitue un outil privilégié de finances publiques, notamment dans le court terme. La situation financière est ensuite analysée selon l'outil proposé par l'Institut canadien des Comptables agréés (ICCA) en 1997. Ce modèle d'analyse est établi à partir de trois aspects que sont la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité financières. Afin d'évaluer la santé financière du pays, pour chacun des aspects, des indicateurs spécifiques sont utilisés. Dix (10) sont ainsi présentés et analysés dans le contexte de l'année fiscale en objet.

Cependant, les différents indicateurs proposés n'ont pas de valeur de référence, mais représentent plutôt des ratios à utiliser pour des analyses de tendance sur les cinq (5) dernières années fiscales. Ils n'incorporent pas non plus la situation sociopolitique, mais constituent des instruments robustes permettant d'établir un diagnostic de la réalité. Les indicateurs choisis pour mesurer chacun des aspects sont traités dans la partie II du rapport.

Méthodologie de l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques

Il convient tout d'abord de rappeler³ que l'appréciation de l'efficacité des dépenses publiques réalisées à partir du budget de la République appelle en principe à une évaluation de la mesure dans laquelle les dépenses effectuées ont permis d'atteindre les objectifs. Une telle démarche exige deux conditions fondamentales :

1. Les objectifs budgétaires ainsi que ceux des institutions y émergeant doivent respecter le critère standard SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel) ;

³ Ce point d'ordre méthodologique a déjà été fait dans le VIIe RSFPEDP.

2. Les dépenses doivent être liées à des objectifs (résultats) spécifiques. Autrement dit, le budget de l'État doit s'approcher d'un budget de type programme plutôt qu'un budget-dépenses ou budget-moyens.

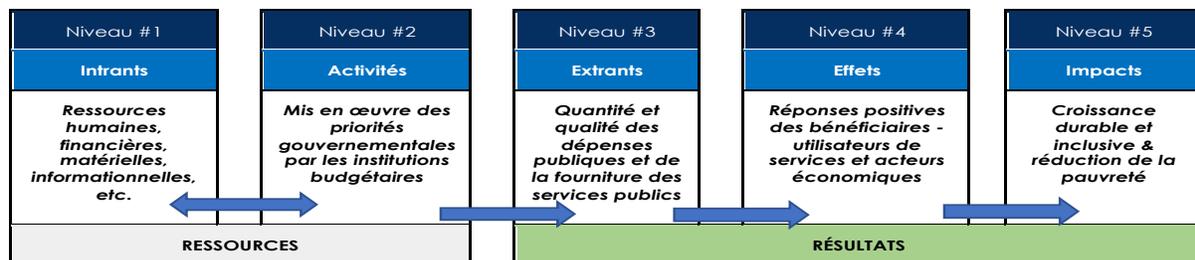
Il faut souligner que des projets et programmes sont bien inscrits dans le budget national et exécutés par les pouvoirs publics. Cependant, en dépit de diverses recommandations de la Cour, les dépenses détaillées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets ne sont pas fournis par le Gouvernement. En outre, vu le contexte sécuritaire dans lequel le rapport est élaboré, il paraît difficile de conduire des missions sur le terrain pour mesurer les résultats atteints dans le cadre des programmes et projets mis en œuvre.

L'efficacité des dépenses publiques est analysée dans ce 8^e rapport à deux (2) niveaux :

- Dans un premier temps, l'efficacité est appréciée en comparant les objectifs macroéconomiques fixés par le gouvernement dans le budget de l'exercice aux résultats atteints.

La Cour propose un modèle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques se basant sur cinq niveaux allant des intrants aux impacts en passant par les activités, les extrants et les effets en suivant, dans une certaine mesure, le cadre schématisé dans le graphique 1. L'évaluation portera sur les résultats obtenus pour les objectifs économiques établis en matière de croissance économique, d'inflation, de taux de change, etc.

Graphique 1: Cadre global simplifié d'évaluation des dépenses publiques



La Cour, dans ses considérations, s'intéresse au Plan de Relance Économique Post-Covid-19 (PREPOC) en raison du fait que ce plan concerne la période 2020-2023. La Cour analyse la mesure dans laquelle les objectifs articulés pour l'exercice 2020-2021 dans le plan (1) ont été conformes à ceux présentés dans le budget et (2) ont été atteints.

- En deuxième lieu, la CSCCA réalise une évaluation d'efficacité basée sur l'exécution des dépenses réalisées par un échantillon de cinq (5) institutions par rapport aux prévisions établies. Cette analyse d'efficacité institutionnelle est menée sur le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Sources d'informations

Pour élaborer le présent rapport, la CSCCA adopte une approche analytique portant sur les principales données relatives aux finances publiques collectées dans les principaux rapports et documents produits par les autorités économiques et financières aux termes de l'exercice fiscal 2020-2021.

Les principaux indicateurs économiques et financiers présentés dans le rapport sont calculés à partir des données contenues dans les projets de loi de règlement et les comptes généraux des exercices allant de 2016-2017 à 2020-2021 produits par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) à travers la direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique. En ce qui concerne les données économiques, elles sont particulièrement tirées des documents produits par l'Institut haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI) et la Banque de la République d'Haïti (BRH).

PREMIÈRE PARTIE

DESCRIPTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI
EN 2020-2021

I. SITUATION DE L'ÉCONOMIE EN HAÏTI EN 2020-2021

1.1. UNE ÉCONOMIE MONDIALE EN REPRISE, MAIS ENCORE SOUFFRANTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En 2019-2020, l'économie mondiale a connu une contraction historique d'environ -3.1% en raison notamment de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. En 2020-2021 cependant, en dépit des incertitudes encore liées à la pandémie, une reprise de l'activité économique a été enregistrée au niveau mondial.

En effet, portée par les secteurs de la technologie, du commerce en ligne, des soins de santé, de la production d'équipements de protection et par la redynamisation des chaînes d'approvisionnement dans un contexte de campagnes de vaccination quasi massive dans les grandes économies particulièrement, l'économie mondiale a enregistré un fort rebond d'environ 6% en 2020-2021. Il s'agit, comme le précise la Banque mondiale, « d'un rebond post-récession d'une ampleur sans précédent en 80 ans »⁴.

En 2021, la croissance mondiale, comme c'est souvent le cas, était cependant très inégalement répartie – creusant ainsi les écarts de développement entre les pays. L'Asie du Sud a connu la plus forte progression (8.3%) de son PIB alors que le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont connu la plus faible croissance (3.8%).

Les Économies avancées ont en moyenne crû de 5,4% pour l'exercice 2020-2021. La croissance américaine (5.9%) a dépassé la moyenne ; la zone euro a enregistré une croissance de 5.4% et la Japon, 2.2%. En moyenne, les Économies de marché émergentes ont progressé de 6.9% pour la période ; performance portée par l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et Pacifique (7.5%) et la région Amérique Latine et Caraïbe (6.9%).

⁴ Banque mondiale, *La reprise économique mondiale est vigoureuse mais inégale, alors que de nombreux pays en développement doivent faire face aux effets durables de la pandémie*, juin 2021.

Tableau 1: Variation du PIB réel en 2020-2021 au niveau mondial

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2020	2021	2022 ESTIMATION
Monde	-3.1	6	3.1
Économies avancées	-4.3	5.4	2.6
États-Unis	-2.8	5.9	2.1
Zone euro	-6.1	5.4	3.5
Japon	-4.3	2.2	1
Économies de marché émergentes et en développement	-1.5	6.9	3.7
Asie de l'Est et Pacifique	1.2	7.5	3.5
Chine	2.2	8.4	3
Indonésie	-2.1	3.7	5.3
Thaïlande	-6.1	1.5	2.6
Europe et Asie centrale	-1.7	7.1	1.2
Fédération de Russie	-2.7	5.6	-2.1
Turquie	1.9	11.4	5.6
Pologne	-2	6.9	5.1
Amérique latine et Caraïbes	-6.2	6.9	3.7
Brésil	-3.3	5	2.9
Mexique	-8	4.7	3
Argentine	-9.9	10.4	5.2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-3.8	3.8	5.9
Arabie saoudite	-4.3	3.9	8.7
Iran (Rép. Islamique d')	1.9	4.7	2.9
Égypte	3.6	3.3	6.6
Asie du Sud	-4.1	8.3	6
Inde	-5.8	9.1	7.2
Pakistan	-0.9	5.8	6.1
Bangladesh	3.4	6.9	7.1
Afrique subsaharienne	-2	4.4	3.7
Nigéria	-1.8	3.6	3.3
Afrique du Sud	-6.3	4.9	2
Angola	-5.6	1.1	3.5

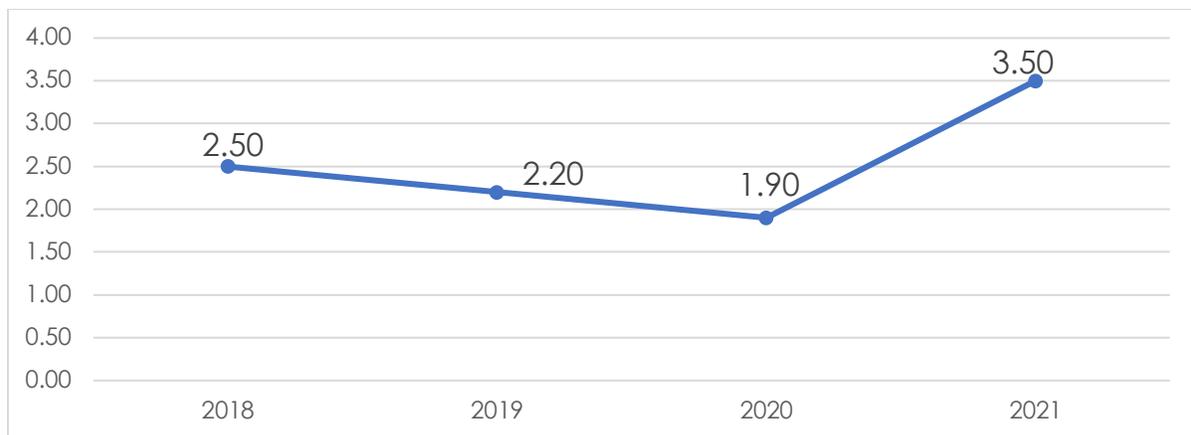
Source : Banque mondiale, *Global Economic Prospects*, juin 2023, p.4

Le rebond a également été constaté au niveau du commerce mondial. Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le commerce mondial a augmenté de 25% en rythme annuel en 2021 pour atteindre un record de 28.500 milliards de dollars américains. Dans l'ensemble, la valeur du commerce mondial a augmenté de 13 % par rapport à 2019.

Les recettes fiscales, pour leur part, ont tout aussi bien profité de la reprise. Dans les pays de l'OCDE, les recettes ont progressé de 12.8 % en valeur nominale en moyenne entre 2020 et 2021 à la faveur du rebond des économies. La politique fiscale visait à soutenir la reprise de la consommation et de l'investissement. En outre, de nombreuses mesures fiscales d'urgence adoptées en 2020 pour aider les ménages et les entreprises au cours de la pandémie ont été retirées en 2021, alors que les économies repartaient de l'avant et l'emploi renouait avec les niveaux d'avant la pandémie dans la plupart des pays (OCDE, 2022).

Cependant, l'inflation a affiché des niveaux historiquement élevés en 2021 en raison des répercussions encore fortes de la Covid-19 et des perturbations énergétiques. Avec une inflation annuelle moyenne de 4.7% en 2021 contre 1.2% en 2020, 1.9% en 2019 et 2.4% en 2018, les États-Unis étaient parmi les pays ayant connu les niveaux les plus élevés. Au niveau mondial, l'inflation moyenne était passée de 2.5% en 2018, 2.2% en 2019, 1.9% en 2020 à 3.5% en 2021.

Graphique 2 : Évolution de l'inflation au niveau mondial en 2021



Source : Banque mondiale

1.2. L'ÉCONOMIE NATIONALE ENTRE CRISE SOCIOPOLITIQUE, INSÉCURITÉ ET TREMBLEMENT DE TERRE

Haïti fait face à des chocs récurrents qui ont toujours participé à plomber son économie. En 2020-2021, parmi les chocs majeurs subis par l'économie haïtienne, on note d'un côté une crise sociopolitique aiguë. Haïti a en effet connu sur l'exercice une situation d'incertitudes sociopolitiques marquée par des protestations persistantes, des manifestations de rues répétées et des troubles civils continus souvent violents ayant handicapé l'activité économique. L'assassinat du président de la République, Monsieur Jovenel Moïse en juillet 2021, a exacerbé la crise politique et a contribué à dégrader davantage l'environnement économique global déjà fragile du pays.

L'insécurité physique constitue un autre choc important auquel a fait face l'économie haïtienne en 2020-2021. Des gangs armés opèrent depuis près de quatre (4) ans dans plusieurs quartiers de la capitale et dans d'autres villes de province. Leurs opérations grandissantes en intensité et territorialement ont donné lieu à de nombreuses fusillades, enlèvements contre rançon, extorsions, etc. Les activités des gangs armés ont également provoqué le blocage parfois total de certains axes routiers et des routes nationales fondamentales pour la libre circulation des personnes et des marchandises. Ainsi, l'insécurité physique a-t-elle considérablement contribué au ralentissement des activités économiques pour l'exercice 2020-2021.

Haïti a également enregistré des cas répétés de pénurie de carburant tout au long de l'exercice, ce qui a provoqué des restrictions encore plus importantes dans la transportation des personnes et des marchandises. La disponibilité limitée de carburant a tout aussi bien provoqué la hausse des prix du produit et des coûts de transport sur tout le territoire national d'Haïti. D'où une autre perturbation à l'activité économique dans le pays.

En plus des crises politiques et sécuritaires, presque à la fin de l'exercice fiscal, soit le 14 août 2021, un tremblement de terre de magnitude 7.2 sur l'échelle de Richter a frappé la région du Grand Sud du pays, faisant 2 248 morts, 12 763 blessés, 329 personnes disparues et causant des dégâts importants. Des infrastructures publiques et privées ont été également endommagées ou détruites. 53 815 maisons ont été en effet totalement détruites et 83 770 autres endommagées⁵. Les dommages et pertes ont été évalués à plus de 1.6 milliard de dollars américains. En ce qui concerne les besoins de relèvement, ils ont été estimés à près de 2 milliards de dollars⁶ américains.

À ces chocs s'ajoute la recrudescence des cas de coronavirus dans le pays. Les variants anglais et brésilien détectés au cours du mois de mai 2021 ont aggravé les conditions sanitaires déjà précaires. Aussi, les mesures prises pour contrer la propagation de la pandémie ont-elles été renforcées, traduisant, comme dans la plupart des pays optant pour ce protocole, un ralentissement de l'activité économique⁷.

Les différents événements ci-dessus relatés ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à la dégradation de l'environnement socio-économique du pays durant l'exercice 2020-2021. En conséquence, l'activité économique nationale, au contraire de celle du monde, a peiné à se relever. En effet, au quatrième trimestre de l'exercice, l'IHSI a indiqué que l'Indicateur Conjoncturel de l'Activité Économique (ICAE) a contracté de -8.1% en glissement annuel. Il en a résulté une troisième année de croissance négative pour l'économie en Haïti.

Dans l'objectif de relancer les activités économiques après les chocs, le gouvernement allait adopter le Plan de Relance Économique Post-Covid-19 (PREPOC). Ce document est présenté et analysé dans la partie du rapport portant sur l'efficacité des dépenses publiques.

⁵ Protection civile, *Rapport d'étape du Centre d'opération d'urgence nationale*, septembre 2021.

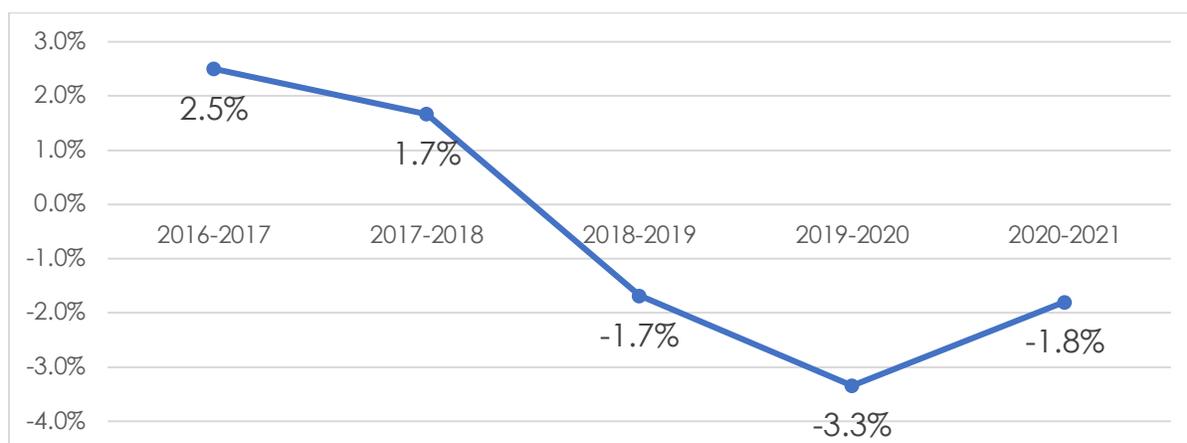
⁶ MPCE, *Évaluation des besoins de relèvement séisme du 14 août en Haïti*, 2021.

⁷ BRH, *Note sur la Politique Monétaire*, 3e Trimestre 2021.

1.3. UNE TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE RÉCESSION POUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE

Après les récessions de 2019 (-1.7%) et de 2020 (-3.3%), l'activité économique en Haïti, au contraire de la tendance de reprise historique mondiale, s'est encore contractée en 2021. Le produit intérieur brut haïtien (PIB) a chuté de 1.8% pour l'exercice fiscal 2020-2021. En valeur absolue, le produit intérieur brut est passé 625.6 milliards de gourdes en 2020 à 614.3 milliards de gourdes en 2021, soit une chute de 11.3 milliards de gourdes.

Graphique 3: Taux de croissance du PIB de 2016-2017 à 2020-2021



Sources : IHSI, les comptes économiques en 2021

La croissance était tirée vers le bas par les trois (3) grands secteurs de l'économie, qui ont tous fait face à la contraction de leurs activités en 2021.

Le secteur primaire, représentant 18% du PIB national, s'est incliné de -4,1% en 2020-2021 (IHSI, 2021). En effet, d'environ 110,6 milliards de gourdes en 2019-2020, les valeurs ajoutées du secteur primaire sont passées à 106,1 milliards de gourdes en 2020-2021. Les deux principales branches d'activités de ce secteur ont décliné durant l'année fiscale sous étude. La branche « agriculture, sylviculture et pêche » a perdu 4.1% de sa valeur de 2020 et les activités extractives ont reculé de 3.2% comparativement à l'exercice 2019-2020.

Selon l'IHSI citant le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDP), à côté des problèmes liés à l'environnement économique, le déclin de la production agricole en 2020-2021 est expliqué par des facteurs d'ordre structurel. Il s'agit notamment des, d :

- 1) une perte de productivité due à la dégradation de beaucoup de bassins versants ;
- 2) contraintes liées à l'irrigation dans certaines régions à haute intensité agricole ;
- 3) une insuffisance des investissements dans le secteur ;
- 4) une réduction des espaces cultivables due à la prolifération de constructions anarchiques ;
- 5) un manque et une inadéquation des crédits accordés dans le secteur et ;
- 6) une réduction des aides en faveur des groupements paysans cultivateurs à travers l'octroi d'outils et de semences agricoles dans le cadre des programmes visant le renforcement de la production.

Aux facteurs ci-dessus, s'ajoutent la faible performance de la campagne d'hiver et l'épuisement des maigres réserves en raison de la période de soudure (CNSA, mai 2021).

Le ralentissement des activités du secteur agricole s'accompagne d'une baisse de disponibilité des produits locaux sur le marché et d'une *détérioration de la situation alimentaire dans le pays*⁸. En effet, selon la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), pour la période allant de mars 2021 à Juin 2021, environ 12% de la population analysée était classé en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 34% en phase 3 de l'IPC (Crise), soit 46% de la population (4.4 millions) en besoin d'une action urgente.

⁸ CNSA, *Bulletin : Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire*, mai 2021.

Pour sa part, le secteur secondaire a enregistré une baisse de -2.4% de ses activités en 2020-2021. Les valeurs ajoutées de ce secteur pesant 25% du PIB national sont passées de 146,314 milliards de gourdes en 2019-2020 à 142,7 milliards de gourdes constantes en 2020-2021. Certaines branches d'activités du secteur secondaire ont évolué positivement en 2020-2021, mais leur influence n'a pas suffi pour sortir le secteur de la zone rouge.

En effet, les activités de la branche « distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets et remise en état » ont progressé de 2.7%. Selon des informations qualitatives recueillies par l'IHSI auprès du Service de production de la Direction Nationale de L'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), *cette dynamique de croissance de la branche s'inscrit dans le cadre d'une campagne visant l'augmentation et l'assainissement de l'eau en vue de répondre aux urgentes nécessités relatives à la crise sanitaire de la COVID 19.*

Les autres branches du secteur secondaire ont à l'inverse décliné en 2021. En termes relatifs, le plus grand recul a été enregistré dans la branche « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation ». Cette branche a décliné de 16.3% durant la période considérée. Enfin, la branche « Construction » a régressé de 4.5%, entraînant avec elle les activités extractives du secteur primaire qui a chuté de 3.2%.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il constitue le poids le plus lourd du PIB national d'Haïti (57%). En 2020-2021, ses activités ont contracté de -2.0%. D'environ 339.4 milliards de gourdes en 2019-2020, les valeurs ajoutées du secteur sont établies à 332.6 milliards de gourdes en 2020-2021.

La plupart des branches du secteur tertiaire ont progressé en 2021. Cependant, trois des branches d'activités de ce secteur ont connu des régressions durant cette année et ont en conséquence négativement influé sur le secteur. La branche « Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles » a reculé de 8.1% et les activités d'hébergement et de

restauration ont décliné de 2.6%. La branche « Transport et entreposage » a enregistré la plus forte baisse durant l'exercice, soit 16.9% comparativement à l'année précédente.

Tableau 2 : Valeur ajoutée par branche d'activités en millions de gourdes

BRANCHE D'ACTIVITÉ	ANNÉES FISCALES					VARIATION EN % PAR RAPPORT À 2019-2020
	2016 – 2017	2017 – 2018	2018-2019	2019 – 2020	2020 – 2021	
SECTEUR PRIMAIRE	113,705	115,348	113,262	110,572	106,066	-4.1%
Agriculture, sylviculture et pêche	106,938	108,449	106,377	103,760	99,473	-4.1%
Activités extractives	6,768	6,898	6,884	6,813	6,593	-3.2%
SECTEUR SECONDAIRE	172,771	169,500	157,596	146,314	142,731	-2.4%
Activités de fabrication	115,749	112,169	113,269	108,515	106,696	-1.7%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	6,144	5,997	5,105	3,818	3,194	-16.3%
Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets et remise en état	5,374	5,471	5,603	5,415	5,563	2.7%
Construction	45,504	45,864	33,618	28,565	27,278	-4.5%
SECTEUR TERTIAIRE	330,232	336,383	343,447	339,375	332,588	-2.0%
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	132,439	141,911	145,231	140,986	129,597	-8.1%
Transport et entreposage	18,896	16,756	14,368	10,893	9,048	-16.9%
Activités d'hébergement et de restauration.	8,996	9,120	9,124	8,838	8,608	-2.6%
Information et Communication	11,760	12,268	12,578	12,633	12,896	2.1%
Activités financières et d'Assurances	24,166	17,096	18,937	19,016	19,485	2.5%
Activités immobilières	25,129	25,505	26,213	26,512	28,414	7.2%
Administration publique et défense, Sécurité sociale et obligatoire	28,846	31,546	32,878	34,477	35,366	2.6%
Éducation	27,064	27,934	28,627	29,240	30,157	3.1%
Santé et Action sociale	21,662	22,390	22,801	23,597	25,207	6.8%
Autres activités de Services	31,273	31,857	32,689	33,182	33,810	1.9%
VALEUR AJOUTÉE	616,708	621,231	614,304	596,261	581,385	-2.5%
IMPÔTS NETS DES SUBVENTIONS	30,778	37,055	32,892	29,297	32,924	12.4%
PIB	647,487	658,286	647,196	625,558	614,309	-1.8%
TAUX DE CROISSANCE DU PIB	2.5	1.7%	-1.7%	-3.3%	-1.8%	

Sources : IHSI, Les comptes économiques en 2021

1.4. L'OFFRE ET LA DEMANDE GLOBALES ONT RECHUTÉ ET LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE RÉDUIT

En 2021, une légère fluctuation négative de -0.6% a été observée dans l'offre globale des biens et services par rapport à l'exercice précédent. En effet, contre 856.72 milliards de gourdes en valeurs constantes en 2019-2020, la composante offre globale de l'identité comptable, qui en principe est égale à la demande globale, a chuté à 851.74 milliards de gourdes en 2020-2021.

Selon les données de l'IHSI (2021), la baisse de l'offre totale s'explique notamment par la baisse du PIB. Le PIB en valeurs constantes est passé de 625.55 milliards de gourdes en 2019-2020 à 614.31 milliards de gourdes en 2020-2021, soit une baisse d'environ 1.83%. À l'inverse, les importations, autre élément de l'offre, ont crû de 2.71% sur la même période.

En ce qui concerne la demande globale, sa chute s'explique particulièrement par la baisse des exportations du pays vers le reste du monde et le ralentissement de la formation brute du capital fixe (69.96 milliards de gourdes en 2020-2021 contre 89.41 milliards de Gourdes en 2019-2020). Pour sa part, la consommation finale totale⁹ a sensiblement augmenté en 2020-2021 (1.91%).

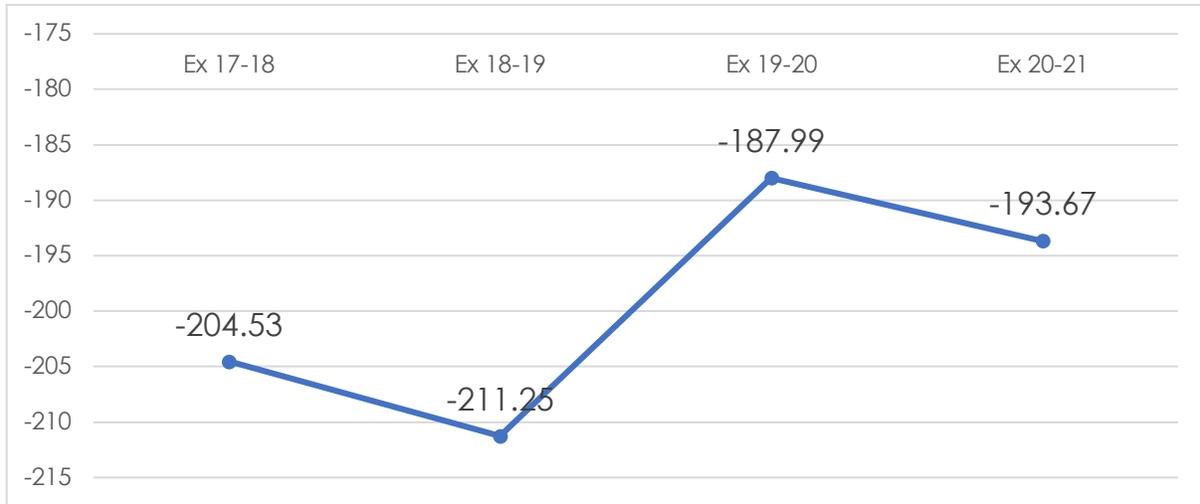
Il convient de noter qu'Haïti souffre d'un déficit commercial chronique dû à la faiblesse de l'offre locale obligeant de se tourner vers l'importation pour répondre à la demande nationale. Le déficit commercial reste considérable et le renversement de la tendance semble ne pas être à l'horizon.

En 2020-2021, le déficit commercial a diminué par rapport à l'exercice précédent en passant, à prix constant, de 211 milliards de gourdes à approximativement 188 milliards de gourdes. Cette baisse d'environ 11% constatée dans la balance commerciale en 2020, en comparaison à 2019, n'est pas due à une reprise des

⁹ Consommation finale totale = consommation finale des ménages + consommation finale des APU (Administration Publique) + Consommation finale des ISBLSM (Institutions sans But Lucratif au Service des Ménages).

exportations du pays vers le reste du monde, mais plutôt à une contraction des importations que l'on pourrait expliquer par la COVID-19. Durant cette année, les importations ont en effet chuté d'environ 40% en passant de 71.62 milliards de gourdes en 2019 à 43.18 milliards de gourdes en 2020.

Graphique 4: Évolution de la situation de la balance commerciale en milliards de gourdes de 2017-2018 à 2020-2021



Source : IHSI, Les Comptes économiques en 2021

1.5. DES PRIX À LA FOIS INSTABLES ET ÉLEVÉS EN 2020-2021

Les prix des biens et services ont été volatils en Haïti en 2020-2021. Durant tout l'exercice, comme c'est le cas depuis quelques années, l'économie nationale fait face à une inflation annuelle à deux chiffres.

Pour l'exercice 2020-2021, le taux d'inflation le plus élevé a été enregistré au tout premier mois de l'exercice (21.6% en octobre 2020) et le plus faible, en août 2021 : 10.9%. En moyenne annuelle, l'inflation enregistrée était de 15.9% comme le montre le tableau ci-après sur l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC). Il s'agit pour la Cour d'une situation d'inflation galopante qui ne va pas sans participer à l'aggravation des conditions de vie dans le pays, notamment en raison du fait que les salaires dans l'économie ne suivent pas.

Tableau 3: Évolution comparée de l'IPC entre 2019-2020 et 2020-2021

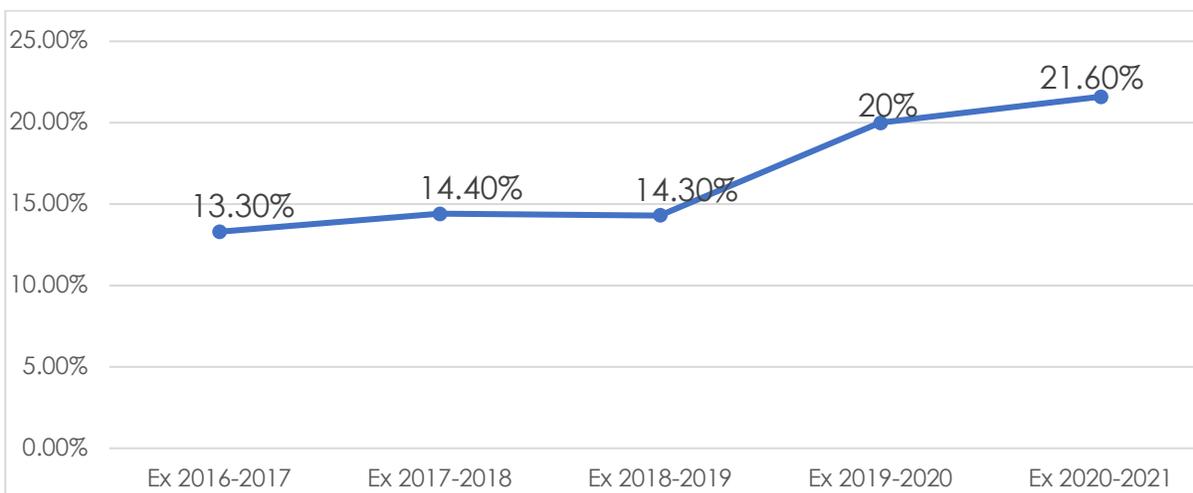
MOIS	2019-2020	2020-2021	Glissement annuel (%)
Octobre	129.7	157.7	21.6
Novembre	132.0	158.5	20.1
Décembre	134.3	160.1	19.2
Janvier	136.4	162.0	18.8
Février	138.8	163.7	17.9
Mars	141.2	165.5	17.2
Avril	144.0	167.0	16.0
Mai	147.3	168.7	14.5
Juin	151.7	170.8	12.6
Juillet	155.3	174.3	12.2
Août	160.4	177.9	10.9
Septembre	159.6	180.5	13.1
Moyenne annuelle	144.2	167.2	15.9

Source: Bureau des Prix / IHSI

En outre, il faut souligner que le niveau des prix ne cesse d'augmenter d'année en année en Haïti. La Cour expose dans le graphique qui suit les données en début d'exercice (octobre) de 2016-2017 à 2020-2021.

En octobre 2016, l'inflation était de 13.3% en glissement annuel. Elle était passée de 14.4%, 14.3%, 20% et 21.6% respectivement en octobre 2017, octobre 2018, octobre 2019 et octobre 2020 respectivement. Autrement dit, la tendance des prix est plutôt haussière depuis au moins octobre 2016.

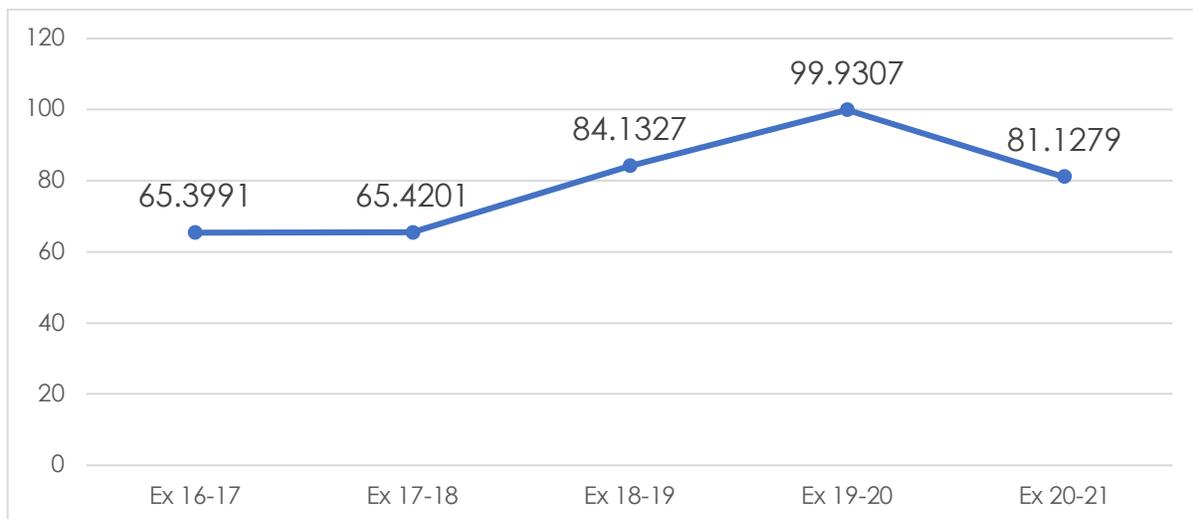
Graphique 5: Évolution de l'inflation en Haïti de 2016-2017 à 2020-2021



Sources : Les Coins de l'IPC publiés par l'IHSI de 2016-2017 à 2020-2021

Le prix du dollar américain, monnaie de référence en Haïti comme dans l'international, par rapport à la gourde haïtienne a également été élevé et instable. D'octobre 2020 à septembre 2021, la monnaie nationale a perdu plus de 52% en moyenne de sa valeur en passant de 63.9816 gourdes pour un dollar américain à 97.4018 gourdes. Cependant, il faut mentionner que comparativement à l'exercice précédent, la gourde a gagné en moyenne 18.81 points de pourcentage par rapport au billet vert, comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous.

Graphique 6 : Évolution du taux de change moyen de 2016-2017 à 2020-2021



Source : Publications régulières de la BRH

II. SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS

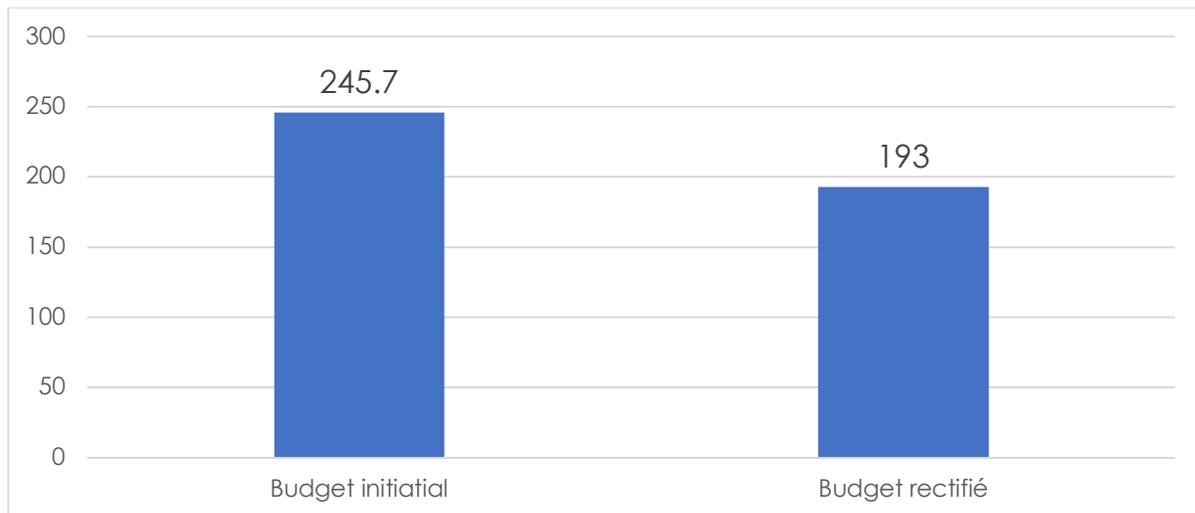
2.1. LE BUDGET 2020-2021 : CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION

Le budget initial de la République d'Haïti en 2020-2021 était mis en exécution en début de l'exercice. Cependant, à seulement deux semaines de la fin de l'année fiscale, soit le 16 septembre 2021, le Gouvernement a publié le décret établissant le budget rectificatif de la République d'Haïti pour l'exercice 2020-2021¹⁰.

Ce Rapport sur la Situation Financière de l'État et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP) porte sur l'exécution de ce budget rectificatif qui, quoique tardivement adopté, a constitué le budget de l'exercice.

Il s'agissait d'un budget de 193 milliards de gourdes contre des prévisions initiales de 245.704 milliards de gourdes. Autrement dit, à la fin de l'exercice, le Gouvernement a jugé bon de réduire l'enveloppe budgétaire globale de 24.2%.

Graphique 7 : Budgets initial et rectifié en milliards de gourdes en 2020-2021



Source : Le Moniteur, parution spéciale No 45

¹⁰ Le Moniteur, 176^e Année Spécial No 45, jeudi 16 septembre 2021.

2.1.1. Justification du budget rectificatif

Selon l'Exposé des motifs du budget rectificatif, les projections budgétaires en 2020-2021 tablaient sur un ensemble d'hypothèses reposant, entre autres, sur la mise en œuvre du Plan de Relance Économique Post-Covid (PREPOC) et le rétablissement du climat sécuritaire. Dès les premiers mois de l'exercice fiscal, selon le Gouvernement, la situation observée a été tout autre :

- 1) *Le Plan de Relance Économique a été effectivement lancé au début du mois de janvier 2021. Cependant, le climat délétère régnant dans le pays n'a pas aidé à sa mise en œuvre effective et complète ;*
- 2) *la détérioration du climat d'insécurité généralisée qui sévit dans le pays paralyse les activités économiques dans les principales artères commerciales avec pour conséquence une contre-performance dans la mobilisation des recettes par rapport aux objectifs de la période, rendant impossible l'atteinte des objectifs à fin septembre ;*
- 3) *la résurgence de la pandémie COVID-19 à partir du mois de mai 2021 après un ralentissement significatif depuis juillet 2020 ;*
- 4) *l'assassinat du Président de la République au début du mois de juillet 2021 et le vide institutionnel qui s'en est suivi, accentuant l'attente des opérateurs privés ;*
- 5) *le tremblement de terre d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter touchant la péninsule du Sud le 14 août 2021 affectant directement plus d'un tiers (1/3) de la population de cette région ;*
- 6) *la dépression tropicale Grace qui s'est abattue sur le grand Sud deux (2) jours après le séisme, provoquant ainsi des inondations dans les mêmes régions ;*
- 7) *la recrudescence de la violence liée aux gangs et des cas d'enlèvements contre rançons.*

Ces chocs ont accentué les déséquilibres macroéconomiques et ont entravé les objectifs fixés dans le budget initial. En dépit des efforts pour une augmentation des ressources domestiques, le niveau collecté est nettement en deçà des prévisions. Parallèlement, l'État se trouve dans l'obligation d'assurer certaines dépenses essentielles pour le fonctionnement de l'Administration, poursuivre la lutte contre la pandémie Covid-19 et faire face à des besoins spécifiques découlant des récentes catastrophes naturelles. Face à une telle situation, selon le Gouvernement, il y a lieu de rectifier le budget pour adapter les allocations budgétaires aux nécessités de l'heure.

2.1.2. Orientations du budget rectificatif

Le Gouvernement poursuit des objectifs généralement moins ambitieux dans le budget rectificatif qui, selon la Cour, n'était autre qu'un budget de régularisation tardivement adopté. Il visait donc à régulariser des écarts constatés durant les onze (11) premiers mois de l'exercice. Les principales priorités présentées dans l'Exposé des motifs ont été les suivantes :

- *L'intensification des interventions dans la péninsule du Sud ;*
- *Le renforcement des mesures de prévention dans les départements à haut risque, en particulier le Département du Nord ;*
- *La reddition des comptes et la culture de la transparence à travers des publications de rapports réguliers et détaillés sur l'utilisation des fonds alloués aux urgences ainsi que ceux destinés à la réhabilitation des infrastructures affectées par les derniers chocs ;*
- *Le lancement d'un audit financier, aussitôt que la situation se sera redressée, de tous les fonds dédiés à la réponse d'urgence.*

2.1.3. Rappel des principaux objectifs économiques poursuivis à travers le budget initial 2020-2021

Dans le budget initial, le Gouvernement poursuivait les objectifs suivants :

1. Parvenir à une croissance du PIB de l'ordre de 2.4% ;
2. Ramener l'inflation de fin d'exercice à 27.3% en glissement annuel ;
3. Parvenir à une pression fiscale de 6.5% en raison de l'élargissement de la base des comptes nationaux de l'IHSI ;
4. Réaliser des recettes fiscales de l'ordre de 100 milliards de gourdes ;
5. Arriver à des émissions nettes de trésorerie de 10 milliards de gourdes ;
6. Rester à un niveau de financement monétaire compatible aux objectifs de stabilisation du cadre macroéconomique.

2.1.4. Les objectifs macroéconomiques poursuivis à travers le budget rectificatif

De façon général, le Gouvernement était moins ambitieux dans le budget rectificatif. Ci-dessous les ambitions poursuivies.

- 1) Une contraction du PIB de -0.9% ;
- 2) Des recettes fiscales globales de l'ordre de 96.4 milliards de gourdes ;
- 3) Un taux de pression fiscale estimé à environ 5.6% ;
- 4) Un taux d'inflation révisé à 13.7% en glissement annuel ;
- 5) Des émissions nettes de trésorerie de l'ordre de 12 milliards de gourdes ;
- 6) Un niveau de financement monétaire qui tient compte de la fraction de l'allocation de Droits de Tirages (DTS) qui sera utilisée au cours de cet exercice pour financer le budget.

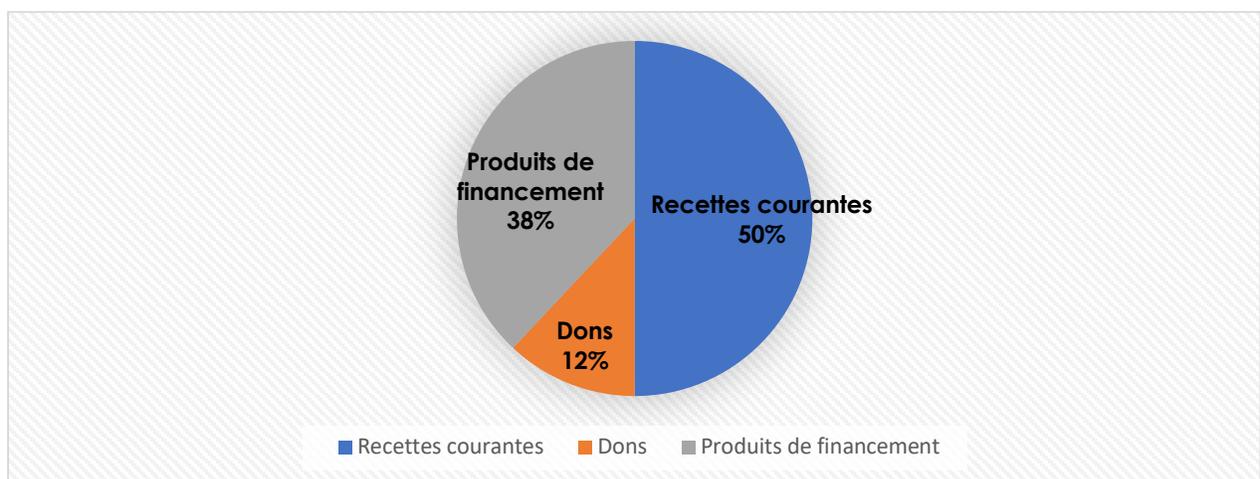
2.2. EXPOSÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES PUBLIQUES EN 2020-2021

2.2.1. Les Voies et Moyens en 2020-2021

Les ressources prévues en 2020-2021 ont été globalement composées d'environ 50% de ressources courantes, 12% de dons et 38% de produits de financement.

- Les prévisions de recettes courantes, totalisant 96.44 milliards de gourdes et constituant la plus grande source de financement du budget, étaient subdivisées en recettes internes (77%) et en recettes douanières (23%).
- Les ressources de financement prévues, 72.68 milliards de gourdes au total, devaient provenir du tirage sur emprunt (11%), de 17% de fonds à mobiliser à travers les bons du Trésor, de financement monétaire de la part de la BRH (65%) et de 7% d'autres financements internes des projets. Il était donc prévu que les produits de financement constituent la deuxième source de financement du budget.
- Enfin, les dons – dont les prévisions étaient établies à 23.88 milliards de gourdes – concernent les dons en appui budgétaire global (16%) et les dons en aide aux projets (84%). Les dons devaient donc être la source minoritaire du financement budgétaire en Haïti en 2020-2021.

Graphique 8: Prévisions de ressources selon la source de financement en 2020-2021



Source : Budget rectificatif de la République d'Haïti en 2020-2021

Les différences dans les Voies et Moyens entre le budget initial et le budget rectifié adopté seulement deux semaines avant la fin de l'exercice 2020-2021 paraissent importantes de capter.

La Cour note que les ressources courantes initialement prévues ont été revues à la baisse de 27.3% dans le budget rectificatif. Cette baisse résulte des réajustements à la baisse des recettes internes (-22.3%), des recettes douanières (-31.6%) et des « Autres ressources domestiques » (-100%) qui généralement sont constituées des contributions des entreprises publiques au Trésor.

Les dons attendus ont été réévalués à environ 79.8% de leur valeur initiale. La baisse des prévisions de dons est notamment expliquée par l'important réajustement des ressources au titre d'appui budgétaire global (-60.8%). Pour leur part, les prévisions initiales d'appui budgétaire étaient restées inchangées.

On note que les produits de financement ont été revus à la baisse de 21.1%. En effet, en début de l'exercice, le Gouvernement entendait mobiliser 25 milliards de gourdes à travers les Bons du Trésor. Deux semaines avant la fin de l'exercice, cette prévision était baissée de 52.0%. Autrement dit, le produit financier que représentent les Bons du Trésor n'aurait pas été attractif. En outre, il était initialement prévu d'emprunter 16.38 milliards de gourdes sur le marché bancaire. Cette prévision était tout simplement annulée au moment de la préparation du budget rectificatif. En outre, il est important de souligner que les prévisions de financement monétaire de la BRH constituaient la seule source de ressources publiques revues à la hausse dans le budget rectifié. Elles étaient passées de 37.12 milliards de gourdes à 47.12 milliards de gourdes.

D'un autre côté, les dépenses courantes prévues ont diminué de 11% alors que les dépenses en capital ont perdu 39.4% de leur valeur initiale. Dans l'ensemble, et en terme relatif, les crédits destinés aux dépenses de capital ont été les plus fortement touchés par la rectification budgétaire.

Les prévisions de dépenses de salaires et traitements ont été baissées de 10.3%, celles des transferts et subventions de -24.4%, et d'intérêts de -36.1%. Les prévisions de dépenses en biens et services ont pour leur part sensiblement été revues à la hausse, passant 36.69 milliards de gourdes à 37.26 milliards de gourdes.

Les dépenses de capital, comme déjà souligné, se composent des dépenses d'immobilisations, des dépenses de programmes et projets et des dépenses d'amortissement de la dette. Si les prévisions de dépenses d'immobilisations ont augmenté de 10% du budget initial au budget rectifié, celles de programmes et projets et d'amortissements ont baissé de 39.2% et de 41.3% respectivement.

Tableau 4: Voies et moyens des budgets initial et rectificatif en 2020-2021

LIGNES BUDGÉTAIRES	BUDGET INITIAL (HTG)	BUDGET RECTIFICATIF (HTG)	VARIATION
A-RECETTES COURANTES	132,612,978,595.00	96,438,046,888.00	-27.3%
RECETTES INTERNES	95,198,532,830.00	73,927,379,400.00	-22.3%
RECETTES DOUANIÈRES	32,915,785,764.00	22,510,667,488.00	-31.6%
AUTRES RESSOURCES DOMESTIQUES	4,498,660,000.00	0	-100.0%
B-DONS	29,946,175,000.00	23,882,106,707.00	-20.2%
APPUI BUDGÉTAIRE GLOBAL	9,969,675,000.00	3,905,606,706.00	-60.8%
AIDE PROJETS	19,976,500,000.00	19,976,500,000.00	0.0%
C-FINANCEMENT	92,144,846,405.00	72,679,846,405.00	-21.1%
TIRAGES SUR EMPRUNT	8,137,500,000.00	8,137,500,000.00	0.0%
BONS DU TRÉSOR	25,000,000,000.00	12,000,000,000.00	-52.0%
AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS	5,503,800,000.00	5,426,000,000.00	-1.4%
Emprunt BRH	37,116,346,405.00	47,116,346,405.00	26.9%
Emprunt Bancaire	16,387,200,000.00	0	-100.0%
TOTAL DES VOIES ET MOYENS	254,704,000,000.00	193,000,000,000.00	-24.2%
A-DÉPENSES COURANTES	136,121,881,571.00	121,141,458,949.00	-11.0%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	66,558,516,554.00	59,734,447,164.00	-10.3%
BIENS ET SERVICES	36,688,427,995.00	37,263,106,173.00	1.6%
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	26,773,310,920.00	20,242,279,510.00	-24.4%
INTÉRÊTS	6,101,626,102.00	3,901,626,102.00	-36.1%
B-DÉPENSES DE CAPITAL	118,582,118,430.00	71,858,541,052.00	-39.4%
a) IMMOBILISATION	1,295,265,620.00	1,425,288,242.00	10.0%
b) DÉPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	74,194,000,000.00	45,140,000,000.00	-39.2%
TRÉSOR PUBLIC	24,189,000,000.00	11,600,000,000.00	-52.0%
ANNULATION DETTE FMI	2,190,506,539.00	2,190,506,539.00	0.0%
AUTRES FINANCEMENTS	19,700,493,461.00	3,235,493,461.00	-83.6%
DONS ET EMPRUNTS	28,114,000,000.00	28,114,000,000.00	0.0%
c) AMORTISSEMENT DE LA DETTE	43,092,852,810.00	25,293,252,810.00	-41.3%
TOTAL DES CRÉDITS	254,704,000,000.00	193,000,000,000.00	-24.2%

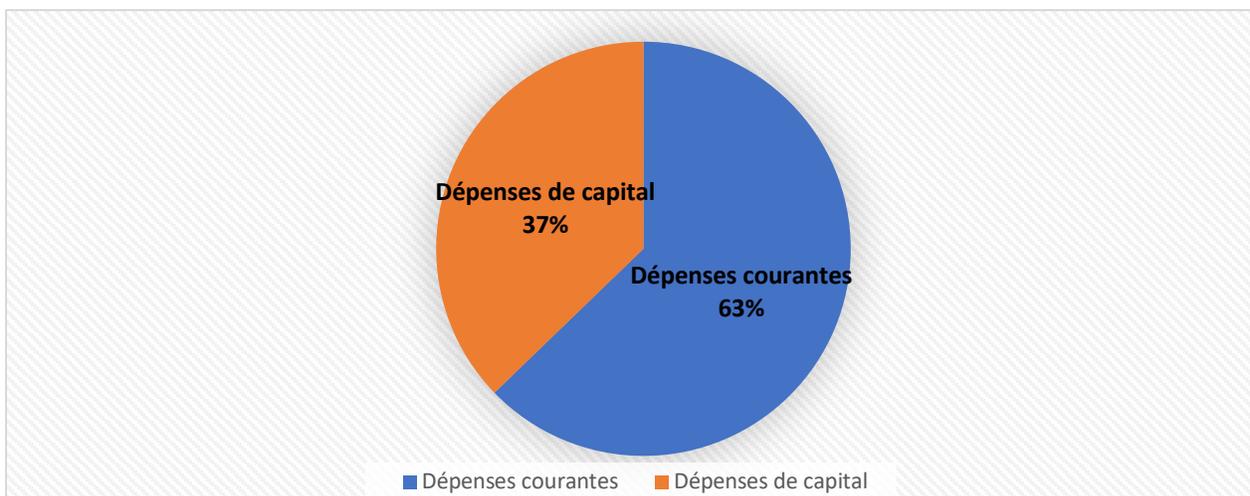
Source : Compte général de l'Administration centrale de l'État – Exercice 2020-2021

2.2.2. Les prévisions de dépenses publiques en 2020-2021

Les dépenses publiques sont globalement divisées en dépenses courantes et dépenses de capital. La première catégorie a représenté 62.77% du budget en 2020-2021. En valeur absolue, les prévisions de dépenses courantes ont totalisé 121.14 milliards de gourdes pour l'exercice. Quant aux dépenses de capital, elles ont pesé 37.23% des dépenses totales de l'exercice.

- Les sous-composantes des prévisions de dépenses courantes ont été, par ordre d'importance, les salaires et traitements (59.73 milliards de gourdes), les achats de biens et services par l'APU (37.26 milliards de gourdes), les transferts et subventions (20.24 milliards de gourdes) et les intérêts (3.90 milliards de gourdes). Il est à noter que les salaires et traitements ont à eux seuls représenté 49.30% des dépenses courantes de l'exercice.
- Les dépenses de capital, subdivisées pour leur part en dépenses d'immobilisation, dépenses de programmes et projets et en dépenses d'amortissement de la dette interne et externe, ont été de 71.86 milliards de gourdes pour l'exercice. Notons que les prévisions de dépenses de programmes et projets, 45.14 milliards de gourdes environ, ont constitué le poids le plus lourd des dépenses de capital (environ 63%).

Graphique 9: Prévisions de dépenses courantes et de capital en 2020-2021



Source : Budget rectificatif de la République d'Haïti en 2020-2021

2.2.3. Cinq (5) postes ont constitué la part du lion du budget

Une concentration des prévisions de dépenses budgétaires a été observée en 2020-2021. Cinq (5) postes budgétaires ont pesé 65.10% du budget de l'exercice. En valeur absolue, les dépenses prévues pour ces postes importants ont totalisé 125.51 milliards de gourdes.

Par ordre d'importance, il s'agit :

- 1) De la dette publique (15.10% de l'enveloppe globale) ;
- 2) Du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (15.00%) ;
- 3) Du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (12.90%) ;
- 4) Des Interventions Publiques (12.80%) ; et
- 5) Du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, 9.30%.

Tableau 5: Les cinq (5) postes les plus importants du budget en 2020-2021

POSTE BUDGÉTAIRE	ALLOCATIONS (HTG)	POIDS (%)
DETTE PUBLIQUE	29,194,878,911.00	15.10%
MTPTC	28,944,186,006.00	15.00%
MENFP	24,831,709,311.00	12.90%
INTERVENTIONS PUBLIQUES	24,624,084,172.00	12.80%
MJSP	17,913,298,901.00	9.30%
TOTAL	125,508,157,301.00	65.10%

Source : Budget rectificatif de la République d'Haïti en 2020-2021

2.2.4. Prévisions sectorielles des dépenses publiques

Il était prévu que les institutions du secteur économique concentrent 27% des prévisions budgétaires totales, soit plus de 51.44 milliards de gourdes réparties en 35.40 milliards de gourdes de dépenses d'investissement et 16.04 milliards de gourdes de dépenses de fonctionnement. Une part de 20% des ressources budgétaires était allouée aux institutions du secteur politique en 2020-2021. En valeur absolue, il s'agissait d'environ 39.31 milliards de gourdes réparties en 36.25

milliards de gourdes de dépenses de fonctionnement et 3.05 milliards de gourdes pour les dépenses d'investissement.

Le secteur social devait bénéficier 19% du budget de l'exercice, soit 30.49 milliards de gourdes de dépenses de fonctionnement et 5.47 milliards de gourdes de dépenses d'investissement. En ce qui concerne le secteur culturel, ses prévisions d'allocations budgétaires pesaient 2% du budget. Il s'agissait de 2.26 milliards de gourdes pour les dépenses de fonctionnement et 1.22 milliard de gourdes pour l'investissement.

Les « Autres administrations » constituaient pour leur part un secteur dont le poids dans les prévisions de dépenses était de 33%, soit autour de 62.82 milliards de gourdes. La totalité des fonds était allouée aux dépenses de fonctionnement.

Tableau 6 : Répartition sectorielle des prévisions de dépenses en 2020-2021

SECTEUR	FONCTIONNEMENT (HTG)	INVESTISSEMENT (HTG)	TOTAL	POIDS (%)
ECONOMIQUE	16,036,228,005	35,399,378,931	51,435,606,936	27%
POLITIQUE	36,253,337,656	3,053,594,176	39,306,931,832	20%
SOCIAL	30,494,507,879	5,468,776,892	35,963,284,771	19%
CULTUREL	2,256,963,377	1,218,250,001	3,475,213,378	2%
AUTRES ADM	62,818,963,083	0	62,818,963,083	33%
TOTAL	147,860,000,000	45,140,000,000	193,000,000,000	100%

Source : Budget Général de la République d'Haïti en 2020-2021

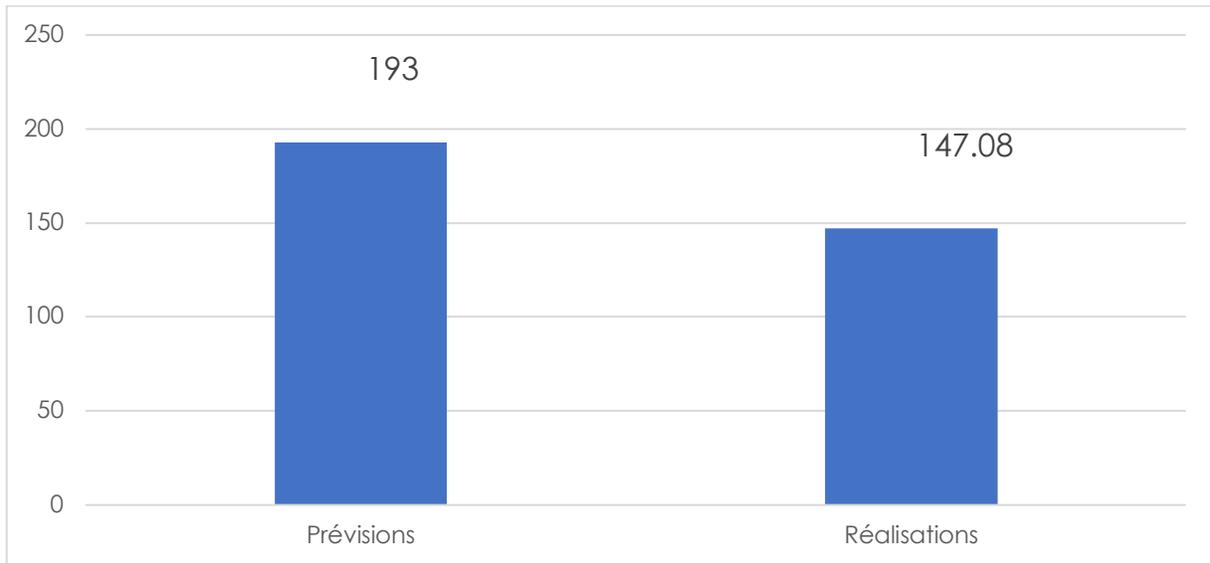
2.3. PRÉVISIONS VERSUS RÉALISATIONS GLOBALES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES EN 2020-2021

2.3.1. Les objectifs de réalisations globales de ressources n'ont pas été atteints

Dans l'ensemble, les ressources budgétaires effectivement collectées en 2020-2021 par le Trésor public étaient composées d'environ 79% de recettes courantes, de 16% de dons et 5% de produits de financement.

Par rapport aux prévisions, les ressources publiques ont été réalisées à hauteur de 76%. En effet, si elles ont été de 193 milliards de gourdes, les réalisations n'ont été que d'environ 147.08 milliards de gourdes. Autrement dit, en dépit du fait que le budget était rectifié presque à la fin de l'exercice dans l'objectif supposé de régulariser les manquements constatés, les objectifs de mobilisation de ressources n'ont pas été atteints par le Gouvernement.

Graphique 10: Prévisions versus réalisations de ressources en 2020-2021 en milliards de gourdes

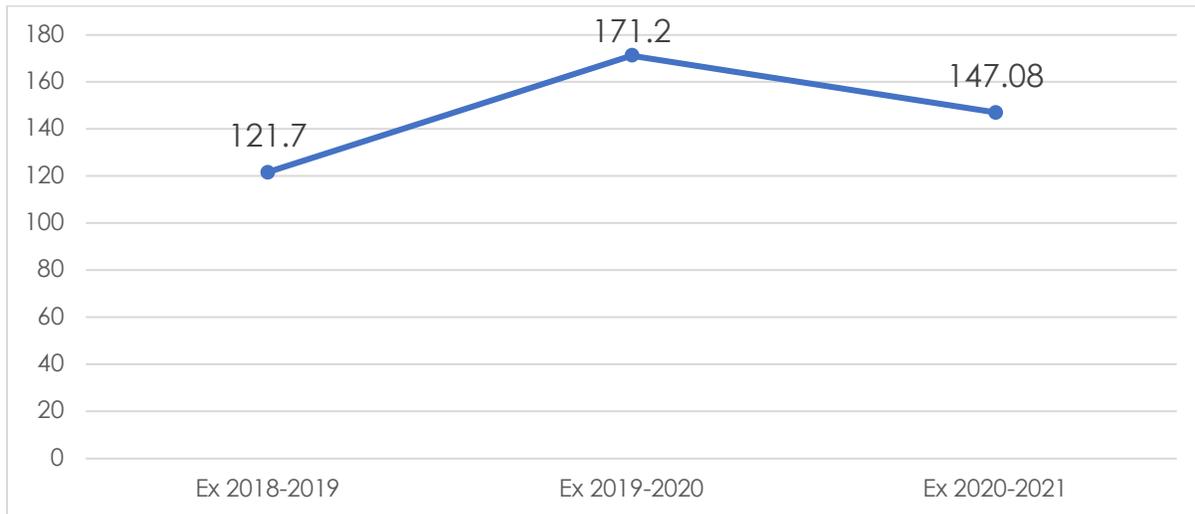


Source : Projet de Loi de Règlement de l'exercice 2020-2021

En outre, il faut souligner que les ressources totales collectées durant l'exercice 2020-2021 ont chuté de 14% par rapport à l'exercice précédent durant lequel il était de 171.2 milliards de gourdes.

La décroissance des ressources est particulièrement expliquée par la chute brutale des ressources de financement, passant de 66.69 milliards de gourdes en 2019-2020 à seulement 7.92 milliards de gourdes l'année suivante, soit une baisse d'environ 88%. Par rapport à 2018-2019 cependant, les ressources ont augmenté de près de 21% en 2020-2021.

Graphique 11 : Évolution des ressources publiques en milliards de gourdes durant les trois dernières années fiscales



Sources : Comptes généraux- Exercices 2018-2019 à 2020-2021

2.3.2. Des recettes courantes en hausse et constituant la première source de financement du budget

Durant les trois dernières années fiscales, les ressources courantes ont suivi une tendance haussière. En 2020-2021, elles ont atteint 116.19 milliards de gourdes – soit près de 79% des 147.016 milliards de gourdes mobilisées durant l'exercice. Elles ont donc représenté la source la plus importante du budget pour l'année.

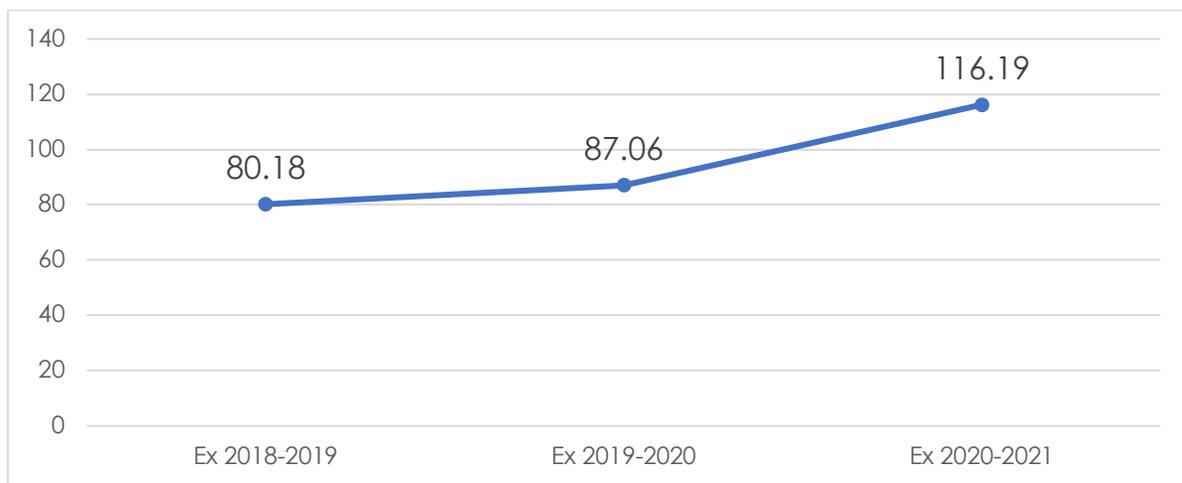
Les recettes courantes ou ressources domestiques ont connu une croissance de 33% par rapport à l'exercice 2019-2020 et une hausse de 45% comparativement à l'exercice 2018-2019. Cette croissance des ressources courantes provient des effets combinés des recettes internes et des « autres ressources domestiques ». Les recettes internes ont en effet progressé de 15.7% en passant de 62,32 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2019-2020 à 72.13 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2020-2021.

En ce qui concerne les « autres ressources domestiques », elles ont permis au Trésor de mobiliser 21.78 milliards de gourdes alors qu'aucune prévision n'était

établie. Les « autres ressources domestiques » sont particulièrement constituées des contributions des entreprises publiques. Des prévisions nulles signifieraient qu'il n'était pas prévu que ces entreprises contribuent aux ressources de l'État en 2019-2020.

De leurs côtés, les recettes douanières ont perdu 0.2% du montant qu'elles ont atteint lors de l'exercice 2019-2020, en passant de 22.33 milliards de gourdes à 22.29 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2020-2021.

Graphique 12: Évolution en milliards de gourdes des recettes courantes de 2018-2019 à 2020-2021



Sources : Comptes généraux– Exercices 2018-2019 à 2020-2021

Les recettes courantes sont largement appuyées par les impôts sur le revenu (27.77%), les taxes sur les biens et les services (28.10%), les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (19.18%) qui constituent les plus grandes parts des recettes fiscales, et par les recettes diverses (15.77%) constituant le plus grand champ des recettes non fiscales.

Les quatre champs d'impôts ci-dessus mentionnés constituent à eux seuls près de 91% des recettes courantes collectées au cours de l'exercice 2020-2021. Les recettes fiscales représentent près de 80% des ressources domestiques et les recettes non fiscales les 20% restants. Le tableau suivant fournit les détails de la répartition des recettes courantes selon la nomenclature des recettes en vigueur.

Tableau 7: Répartition des ressources domestiques par champs d'impôts

CHAMPS D'IMPÔTS	RECETTES RÉALISÉES	POIDS
RECETTES FISCALES	92,582,426,053.02	79.68%
10.- Impôts sur le revenu	32,272,658,337.07	27.77%
11.- Taxe sur salaire ou taxe sur main-d'œuvre	784,700,446.08	0.68%
12.- Impôt sur la propriété	563,683,109.62	0.49%
13.- Taxes sur les biens et les services	32,649,003,410.63	28.10%
14.- Impôts sur le com. extérieur et transactions intles	22,289,001,168.39	19.18%
15.- Autres recettes fiscales	1,678,170,807.99	1.44%
16.- Recettes des provinces (hors cap)	2,345,208,773.24	2.02%
RECETTES NON FISCALES	23,597,424,117.19	20.31%
20.- Revenus des domaines et de l'entreprise	2,691,263,254.58	2.32%
21.- Droits et frais adm., ventes non industrielles	2,255,213,704.56	1.94%
22.- Amendes et sanctions	49,366,021.60	0.04%
23.- Autres recettes non fiscales	279,535,385.18	0.24%
Recettes diverses	18,322,045,751.27	15.77%
31.- Ventes d'immobilisations incorporelles	14,335,090.22	0.01%
TOTAL	116,194,185,260.43	100%

Sources : Compte général –Exercice 2020-2021

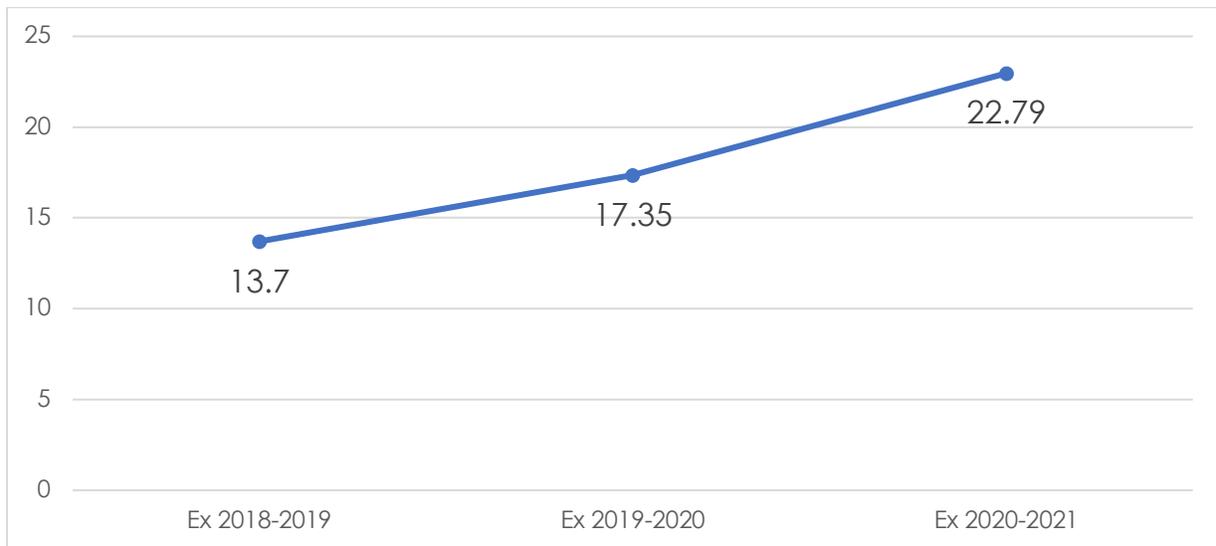
2.3.3. Des dons en expansion, mais des financements externes aux abonnés absents

Sur les trois (3) dernières années fiscales, les dons reçus par le Gouvernement sont en progression. De 2018 à 2019, les dons reçus ont crû de 66% –passant de 13.7 milliards de gourdes à 22.79 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2020-2021.

Comparativement à l'exercice 2019-2020, les dons reçus en 2020-2021 ont augmenté de plus de 31%. En effet, le volume de dons reçus est passé de 17.35 milliards de gourdes en 2019-2020 à 22.79 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2020-2021 durant lequel le taux de réalisation par rapport aux prévisions, comme déjà évoqué, était de 96%.

Par ailleurs, il est à souligner que la quasi-totalité des dons (98.6%) a été faite par des organismes internationaux. Environ 98.8% des ressources tirées des dons étaient destinées au financement des dépenses en capital et le reste (1.2%) a servi pour des dépenses courantes.

Graphique 13: Évolution des dons reçus en milliards de gourdes de 2018-2019 à 2020-2021



Sources : Comptes généraux – Exercices 2018-2019 à 2020-2021

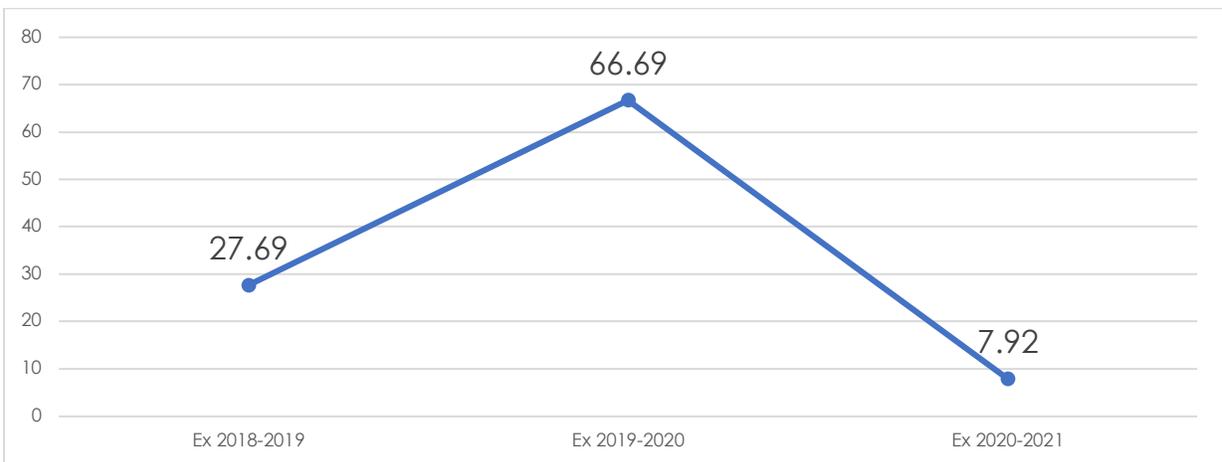
S'agissant du financement externe (emprunts de l'extérieur), la Cour note que de 2018 à 2021 le pays n'en a pas bénéficié. Si dans le budget initial le tirage sur emprunt était prévu à 8.14 milliards de gourdes, aucun décaissement n'a été enregistré selon le rapport sur le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État en 2020-2021.

L'absence des ressources de financement externe au cours de cet exercice serait liée à la situation d'instabilité du pays. Bien que le pays reste encore solvable, les crises sociopolitiques à répétition et le scandale « Petro Caribe » peuvent mettre à mal sa crédibilité vis-à-vis des partenaires financiers internationaux.

2.3.4. Des réalisations de financements internes en berne

Après la croissance des emprunts internes au cours de l'exercice précédent, le financement interne a considérablement diminué au cours de l'exercice 2020-2021. Sur les 64.54 milliards de gourdes prévues en ressources de financement interne, seulement 7.91 milliards de gourdes, soit 12.25% des prévisions ont été effectivement encaissées. Comparativement à l'exercice 2019-2020, le financement interne reçu au cours de l'exercice 2020-2021 a régressé de 89%.

Graphique 14: Évolution des ressources de financement interne en milliards de gourdes de 2018-2019 à 2020-2021



Sources : Comptes généraux – Exercices 2018-2019 à 2020-2021

2.4. ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2020-2021

2.4.1. Des prévisions non crédibles de dépenses publiques

Alors que les prévisions de dépenses établies à seulement deux semaines de la fin de l'exercice étaient de 193 milliards de gourdes, les dépenses effectivement réalisées par le Gouvernement en fin d'exercice étaient plutôt de 202.68 milliards de gourdes ; soit un dépassement d'environ 5%. Autrement dit, le Gouvernement n'était pas tout à fait crédible dans ses prévisions pourtant établies tardivement.

Les opérations de fonctionnement de l'Administration ont consommé la plus grande part des dépenses effectuées, soit 85%. La Cour note que le dépassement enregistré est notamment expliqué par le poids de ces dépenses pour lesquelles les décaissements étaient de l'ordre de 172.33 milliards de gourdes contre des prévisions de 147.86 milliards de gourdes. Les dépenses de fonctionnement expliquent donc le caractère non crédible des dépenses publiques et la faible capacité de planification du Gouvernement.

Les dépenses courantes, représentant 70% des dépenses totales, étaient importantes et constituaient logiquement le poids le plus lourd des dépenses de fonctionnement. Elles sont suivies par l'amortissement de la dette et les dépenses pour des projets financés par les dons et emprunts représentant respectivement 12% et 11% des dépenses globales.

Sur les trois dernières années fiscales, les dépenses budgétaires effectuées ont progressé de 61% en passant de 125.79 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2018-2019 à 202.68 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2020-2021. Cette croissance des dépenses publiques est l'effet combiné de l'augmentation simultanée des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement qui ont progressé de 62% et de 58% respectivement au cours de cette période. Les dépenses globales ont crû d'environ 14% en 2020-2021, par rapport à l'exercice 2019-2020.

Tableau 8: Les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2020-2021

POSTES DE DÉPENSES	MONTANTS	POIDS
Dépenses de Fonctionnement	172,333,558,245.65	85%
Dépenses courantes	142,444,325,865.90	70%
Immobilisations	6,099,988,026.22	3%
Amortissement de la Dette publique	23,789,244,353.53	12%
Dépenses de Programmes et Projets	30,344,692,826.36	15%
Financement local des Programmes et projets	7,657,749,872.12	4%
Projets Financés par les Dons et emprunts	22,686,942,954.24	11%
Total des Dépenses	202,678,251,072.01	100%

Source : Compte général – Exercice 2020-2021

2.4.2. Dépassement au niveau des dépenses de fonctionnement

Comme préalablement indiqué, la Cour constate un dépassement global d'environ 24.47 milliards de gourdes au niveau des dépenses de fonctionnement. Sur les dépenses courantes, le dépassement est de 21.30 milliards de gourdes et il est de 4.67 milliards de gourdes sur les immobilisations. Ces dépassements sont en partie compensés par des crédits non utilisés sur l'amortissement de la dette d'une valeur de 1.5 milliard de gourdes.

Les 172.33 milliards de gourdes dépensées en fonctionnement ont servi à couvrir des dépenses de personnel, de biens et services, d'immobilisations, de transferts, de services de la dette, de frais financiers, de paiement de facteurs, de carburants et bien d'autres dépenses publiques. Les dépenses de personnel ont absorbé la plus grande part des dépenses de fonctionnement. Elles sont de près de 57.4 milliards de gourdes et représentent au total 33.3% des montants dépensés pour assurer la survie de l'Administration.

Aussi, l'on peut constater que le service de la dette reste relativement important avec près de 25.88 milliards de gourdes (15.02%) utilisées pour payer les intérêts et une partie de la dette publique (amortissements).

D'autres opérations ont consommé des parts relativement importantes des dépenses de fonctionnement. Il s'agit entre autres de l'acquisition (subventions) de produits pétroliers (14.51%, soit environ 25 milliards de gourdes) et d'autres dépenses publiques évaluées à 28.86 milliards de gourdes, soit 16.75% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Il est aussi à signaler que les dépenses en biens et services et les dépenses de transferts ont, prises ensemble, représenté plus de 17% de l'enveloppe consommée.

Tableau 9: Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

CHAPITRES BUDGÉTAIRES	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	POIDS
Dépenses de personnel	57,392,257,644.34	33.30%
Dépenses de biens et services	15,243,582,781.08	8.85%
Dépenses d'immobilisations	4,086,679,703.98	2.37%
Dépenses de transferts	15,303,917,570.29	8.88%
Service de la dette publique	25,879,370,282.64	15.02%
Autres dépenses publiques	28,858,516,018.41	16.75%
Frais financiers	563,985,428.81	0.33%
Paiement facture produits pétroliers / BMPAD	25,005,248,816.10	14.51%
TOTAL	172,333,558,245.65	100.00%

Source : Compte général – Exercice 2020-2021

2.4.3. L'exécution des dépenses d'investissement et l'absence d'information sur les programmes financés à partir du financement extérieur

Sur les prévisions de dépenses d'investissement de 45.14 milliards de gourdes, le Gouvernement a dépensé 30.34 milliards de gourdes au cours de l'exercice fiscal 2020-2021. Les programmes et projets ont été financés à 75% par des dons. La contrepartie locale pour le financement des dépenses d'investissement a été seulement d'environ 7.66 milliards de gourdes.

Les fonds du Trésor public ont servi à financer un total de 38 projets issus de 20 programmes mis en œuvre par 19 institutions publiques. Parmi ces institutions, 7 ont consommé près de 92% des fonds décaissés. Il s'agit du MPCE (20.63%), du MTPTC (17.04%), du MJSP (15.05%), MSPP (12.92%) et du Sénat (12.05%). Près de 82% du financement local a été utilisé sur six (6) programmes que sont :

- 1) le programme d'aménagement et de développement des territoires (20.78%) ;
- 2) le programme de renforcement de l'administration, de la justice et de la sécurité (14.95%) ;
- 3) le programme de renforcement des institutions démocratiques nationales (13.09%) ;
- 4) le programme d'augmentation de l'accès aux services de santé (12.92%) ;
- 5) le programme de mise en place du réseau de transport national (11.25%) ;
- 6) le programme de modernisation de l'administration déconcentrée (8.83%).

S'agissant des programmes et projets financés à partir du financement extérieur, la Cour ne dispose d'aucune information concernant les types de projets financés, les programmes, les institutions concernées et le niveau des dépenses effectuées. Le tableau 10 présente plutôt les décaissements effectués sur les fonds du Trésor public par programme.

Tableau 10: Programmes financés par le Trésor public en 2020-2021

PROGRAMMES	DÉCAISSEMENT HTG	%
Programme d'accroissement de l'accès au logement	10,000,000.00	0.13%
Programme d'accroissement de l'électricité du pays	170,737,161.35	2.23%
Programme d'aménagement et de développement des territoires	1,591,528,287.63	20.78%
Programme d'appui au développement du tourisme	2,561,750.00	0.03%
Programme d'appui au développement industriel	18,036,658.00	0.24%
Programme d'augmentation de l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire	15,549,697.96	0.20%
Programme d'augmentation de l'accès aux services de santé	989,360,252.18	12.92%
Programme de gestion de l'environnement	10,594,000.00	0.14%
Programme de mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée	271,572,376.62	3.55%
Programme de mise en place du réseau de transport national	861,580,831.95	11.25%
Programme de mise en valeur des ressources minérales et énergétiques	8,654,500.00	0.11%
Programme de modernisation de l'administration centrale	178,186,558.20	2.33%
Programme de modernisation de l'administration déconcentrée	676,035,504.05	8.83%
Programme de modernisation et de dynamisation de l'agriculture et de l'élevage	120,440,534.84	1.57%
Programme de modernisation et de dynamisation du secteur des services	400,000,000.00	5.22%
Programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité	1,145,052,387.00	14.95%
Programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et technique.	9,219,221.00	0.12%
Programme de renforcement des institutions démocratiques nationales	1,002,178,436.89	13.09%
Programme de rénovation urbaine	174,238,731.95	2.28%
Programme de révision du cadre légal	2,222,982.50	0.03%
TOTAL	7,657,749,872.12	100%

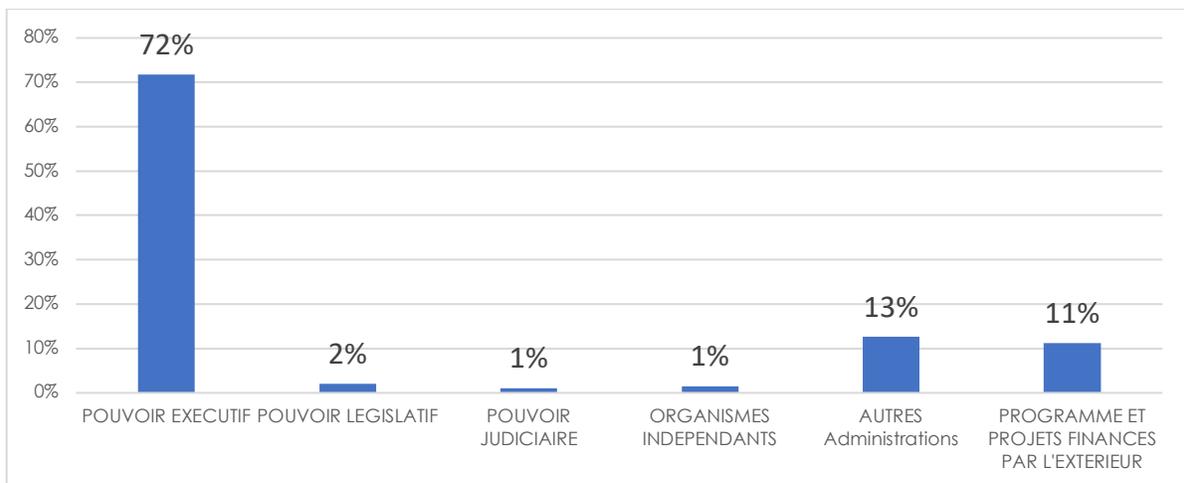
Source : Compte général – Exercice 2020-2021

2.4.4. L'exécution des dépenses par pouvoir de l'État révèle une prédominance du pouvoir exécutif

La part la plus importante des dépenses a été effectuée par les institutions du pouvoir exécutif qui ont absorbé environ 72% de l'enveloppe totale. Les « autres Administrations » ont été concernées par 13% des dépenses. Le pouvoir législatif a, pour sa part, bénéficié de seulement de 2% de l'enveloppe dépensée. Le pouvoir judiciaire, ainsi que les organismes indépendants ont chacun consommé 1% des dépenses totales réalisées au cours de l'exercice.

À noter que les dépenses prévues ont été réparties comme suit : 95% des ressources allouées au pouvoir exécutif, 2% au pouvoir législatif, et 2% au pouvoir judiciaire et les organismes indépendants respectivement. En d'autres termes, le pouvoir exécutif était prédominant dès l'établissement des prévisions budgétaires.

Graphique 15: Répartition des dépenses effectuées par pouvoir de l'État et autres Administrations



Source : Compte général – Exercice 2020-2021

2.5. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

2.5.1. Un résultat déficitaire en 2020-2021

Les ressources mobilisées à travers les recettes courantes, les dons et les financements ne pouvaient pas couvrir les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2020-2021.

En effet, si les ressources totales étaient de l'ordre de 147.076 milliards de gourdes, les dépenses se chiffraient pour leur part à 202.678 milliards de gourdes. Il en résultait un déficit de 55.501 milliards de gourdes pour l'exercice.

Tableau 11: Ressources et dépenses effectives en 2020-2021

	Budget rectificatif	
	2020-2021	REALISATIONS
RESSOURCES	193,000,000,000.00	147,076,636,635.47
A- RECETTES COURANTES	96,438,046,888.00	116,194,185,260.43
RECETTES INTERNES	73,927,379,400.00	72,125,553,616.24
RECETTES DOUANIERES*	22,510,667,488.00	22,289,001,168.39
AUTRES RESSOURCES DOMESTIQUES	-	21,779,630,475.80
B- DONS	23,882,106,707.00	22,965,605,601.90
APPUI BUDGETAIRE GLOBAL	3,905,606,706.00	273,042,881.53
AIDE AUX PROJETS	19,976,500,000.00	22,692,562,720.37
C- FINANCEMENT	72,679,846,405.00	7,916,845,773.14
TIRAGES SUR EMPRUNT	8,137,500,000.00	-
BONS DU TRESOR	12,000,000,000.00	5,517,000,000.00
AUTRES FINANCEMENT INTERNE DES PROJETS	5,426,000,000.00	2,399,845,773.14
Emprunt BRH	47,116,346,405.00	
DEPENSES	193,000,000,000.00	202,678,251,072.01
A-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	147,860,000,000.00	172,333,558,245.65
DEPENSES COURANTES	121,141,458,948.00	142,444,325,865.90
DEPENSES D'IMMOBILISATION	1,425,288,242.00	6,099,988,026.22
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	25,293,252,810.00	23,789,244,353.53
B-DEPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	45,140,000,000.00	30,344,692,826.36
FINANCEMENT INTERNE (CONTREPARTIE LOCALE	17,026,000,000.00	7,657,749,872.12
FINANCEMENT EXTERNE (DONS ET EMPRUNTS)	28,114,000,000.00	22,686,942,954.24
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	(55,601,614,436.54)

Source : Compte général – Exercice 2020-2021

2.5.2. Explications des dépassements et du déficit budgétaire enregistré

Le MEF fait noter que les dépassements sont enregistrés au niveau des postes suivants :

- *Interventions publiques* : Les crédits alloués aux interventions publiques étaient de 24, 624, 084, 172.00 gourdes. Au 30 septembre 2021, les crédits effectivement décaissés étaient pour leur part de 28, 400, 884, 129.58 gourdes, soit un dépassement de 3, 776, 799, 957.58 gourdes.
- *Dettes publiques* : Un total de 29, 194, 878, 911.00 gourdes était alloué au service de la dette publique. À la fin de l'exercice, les dépenses exécutées avaient atteint la somme de 29, 669, 757, 258.72. Le dépassement enregistré était donc de l'ordre de 474, 878, 347.72 gourdes.
- *Le Sénat* : Une allocation de 2, 419, 163, 624.00 gourdes était faite au Sénat de la République. Les crédits exécutés ont dépassé ce montant de 171, 610, 198.42 gourdes puisqu'ils totalisaient 2, 590, 773, 822.42 gourdes.

Le Ministère de l'Économie et des Finances indique que ces dépassements et / ou écarts négatifs ci-dessus sur les crédits peuvent s'expliquer ainsi :

- 1) *Des dépenses effectuées par les postes comptables de dépenses sur l'application SYSCOMPTE à partir des soldes de fonds des exercices précédents reportés ;*
- 2) *Des dépenses non prévues dans la Loi de Finances exécutées par lettres de virement à la Banque de la République en faveur de la Dette Publique et des Interventions Publiques ;*
- 3) *Les dépenses de projets (922, 535, 634.02 Gdes) exécutées par le Senat sur l'annulation dette FMI ont été supérieures aux prévisions (693, 088, 835.00 Gdes).*

En ce qui concerne le déficit budgétaire, le Ministère explique ce qui suit : l'exécution de la Loi de Finances de l'exercice 2020-2021 s'est traduite par un déficit budgétaire de Cinquante Cinq Milliards Six Cent Un Millions Six Cent Quatorze Mille Quatre Cent Trente Six et 54/100 (55, 601, 614, 436.54 Gdes). Cela résulte du fait que :

- 1) le financement total obtenu (7, 916, 845, 773.14 Gdes) a été nettement inférieur aux prévisions (72, 679, 846, 405.00 Gdes) soit un écart de 64, 763, 000, 631.86 Gourdes.
- 2) des dépenses de l'exercice 2020-2021, totalisant onze milliards quatre-vingt-huit millions deux cent dix-huit mille neuf cent cinquante-neuf et 69/100 gourdes (11, 088, 218, 959.69 Gdes) ont été comptabilisées au cours de la journée complémentaire allant du 1er au 31 octobre 2021 ;
- 3) des frais financiers totalisant 563, 985, 428.81 gourdes n'étaient pas prévus dans les Lois de Finances ;
- 4) des chèques de l'exercice 2020-2021 d'un montant de Seize Milliards Neuf Cent Vingt Huit Millions Quatre Cent Dix Neuf Mille Cent Cinquante Neuf & 21/100 gourdes (16, 928, 419, 159.21 gourdes) étaient en circulation au 30 septembre 2021.

2.5.3. Dégradation accélérée du solde budgétaire en 2020-2021

Le solde budgétaire s'est dégradé de plus en plus au cours des cinq (5) dernières années. En 2020-2021, comme indiqué dans la section précédente, les opérations budgétaires sont soldées par un déficit de 55.6 milliards de gourdes. Il s'agit d'une augmentation du déficit de 719% par rapport à l'exercice précédent pour lequel le déficit était de 6.78 milliards de gourdes.

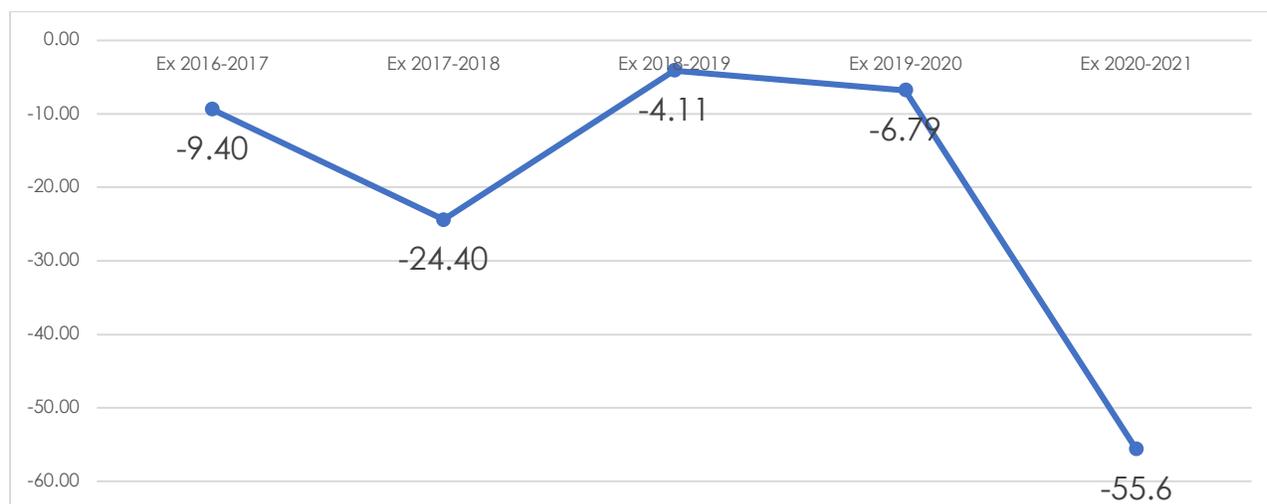
Entre 2016-2017 et 2020-2021, les déficits accumulés totalisent environ 105.40 milliards de gourdes répartis en 9.40 milliards en 2016-2017, 24.40 milliards en 2017-2018, 4.11 en 2018-2019, 6.79 en 2019-2020 et bien sûr 55.60 en 2020-2021.

Tableau 12: Déficits budgétaires de 2016-2017 à 2020-2021

EXERCICE	RESSOURCES	DÉPENSES	RÉSULTATS
2016-2017	97,228,799,859.16	106,626,681,806.76	-9,397,881,947.60
2017-2018	105,807,925,700.85	130,207,294,969.24	-24,399,369,268.39
2018-2019	121,671,218,616.97	125,784,337,097.91	-4,113,118,480.94
2019-2020	171,264,141,532.57	178,050,705,035.46	-6,786,563,502.89
2020-2021	147,076,636,635.47	202,678,251,072.01	-55,601,614,436.54
TOTAL	729,138,469,280.30	834,537,417,876.30	-105,398,948,596.00

Sources : Comptes généraux de 2016-2017 à 2020-2021

Graphique 16: Soldes budgétaires de l'État en milliards de gourdes de 2016-2017 à 2020-2021



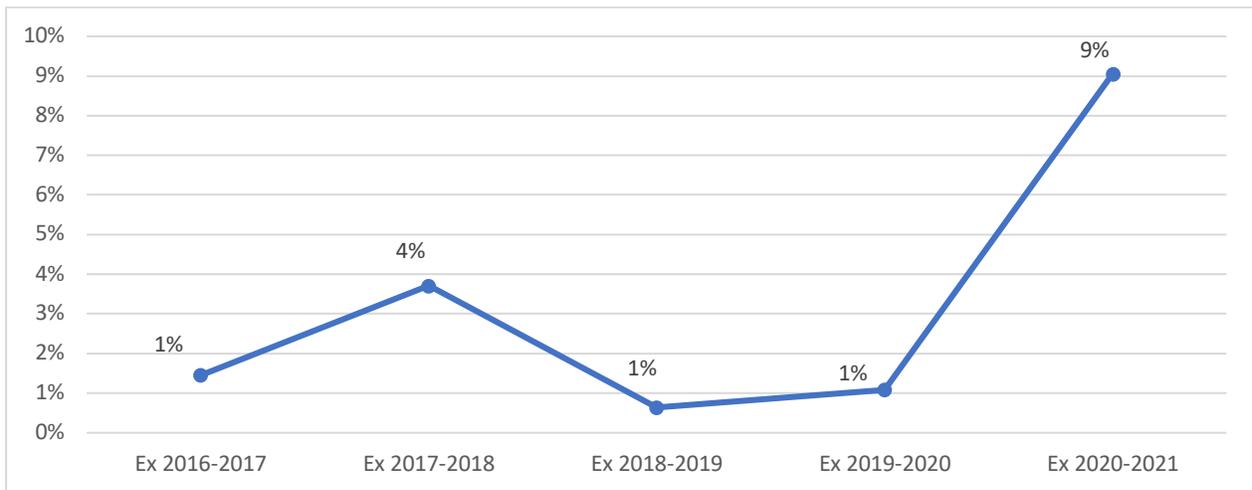
Sources : Comptes généraux – Exercices 2016-2017 à 2020-2021

2.5.4. Un déficit public sur PIB réel qui a explosé en 2020-2021

Le ratio déficit public sur PIB permet de mesurer l'ampleur du déficit budgétaire enregistré par une économie sur une année fiscale en comparaison à sa taille. Un déficit budgétaire sur PIB qui suit une tendance haussière sur une période déterminée traduit le fait que le déficit croît plus vite que la richesse nationale. C'est le cas en Haïti durant les cinq dernières années.

En Haïti, le ratio déficit public sur PIB évolue en s'accroissant de 2016-2017 à 2020-2021. S'il était en moyenne modéré en 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (1%, 4%, 1% et 1% respectivement), le déficit budgétaire pris en pourcentage du PIB considéré au prix courant s'est explosé en 2020-2021 pour atteindre 9% comme l'illustre la figure ci-après.

Graphique 17: Déficit publics en pourcentage du PIB entre 2016-2017 et 2020-2021



Sources : Comptes généraux et Les Comptes Économiques de 2016-2017 à 2020-2021

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSES D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE
FISCAL 2020-2021

I. MISE AU POINT SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS EN 2020-2021

1.1. UN REcul DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DEUX FOIS PLUS IMPORTANT QUE PRÉVU

Le Gouvernement s'attendait à un recul de l'activité économique de l'ordre de -0.9% pour l'année 2020-2021. Au 30 septembre, l'activité économique globale s'est contractée de -1.8% ; soit une contre-performance deux fois plus importante que les prévisions établies.

Selon l'analyse de l'IHSI (décembre 2021), plusieurs facteurs ou chocs sont à l'origine de cette contre-performance de l'économie. Il y a tout d'abord le climat d'instabilité marqué par un accroissement effréné du phénomène de l'insécurité qui a quasiment pris en otage l'économie. La crise sociopolitique aiguë a atteint son paroxysme avec l'assassinat du Président de la République en juillet de cette année, sans oublier la crise sanitaire mondiale qui a continué d'impacter certains secteurs d'activité.

Ensuite, selon l'IHSI, même s'il n'y a aucune commune mesure entre l'ampleur des effets négatifs de la pandémie du Corona Virus sur la plupart des grandes économies à travers le monde et ce qui s'est passé en Haïti, force est de reconnaître que les mesures adoptées par les pays concernés pour lutter contre sa propagation ont impacté directement ou indirectement certaines activités de l'économie. C'est le cas, par exemple, d'un secteur transversal comme les industries touristiques qui continuent en 2021 à faire les frais de certaines restrictions imposées dans les déplacements à travers le monde. Évidemment, les difficultés auxquelles fait face le tourisme ont des effets induits sur d'autres secteurs tels que le Transport, le Commerce, l'Hôtellerie, la Restauration, pour ne citer que ceux-là.

L'IHSI note également les crises occasionnelles de rareté de carburant enregistrées dans le pays. Selon l'institution, elles ont eu des incidences négatives relativement importantes sur certains secteurs d'activité pour lesquels cette matière première constitue un intrant indispensable dans le processus de production.

En outre, bien que ce soit arrivé le 14 août, un peu plus d'un mois avant la fin de l'année fiscale, le séisme qui a frappé la région méridionale du pays a affecté considérablement l'économie du Grand Sud au cours du dernier trimestre de l'exercice fiscal 2021.

Graphique 18: Prévisions et réalisations de croissance en 2020-2021



Sources : Budget rectificatif 2020-2020 et IHSI

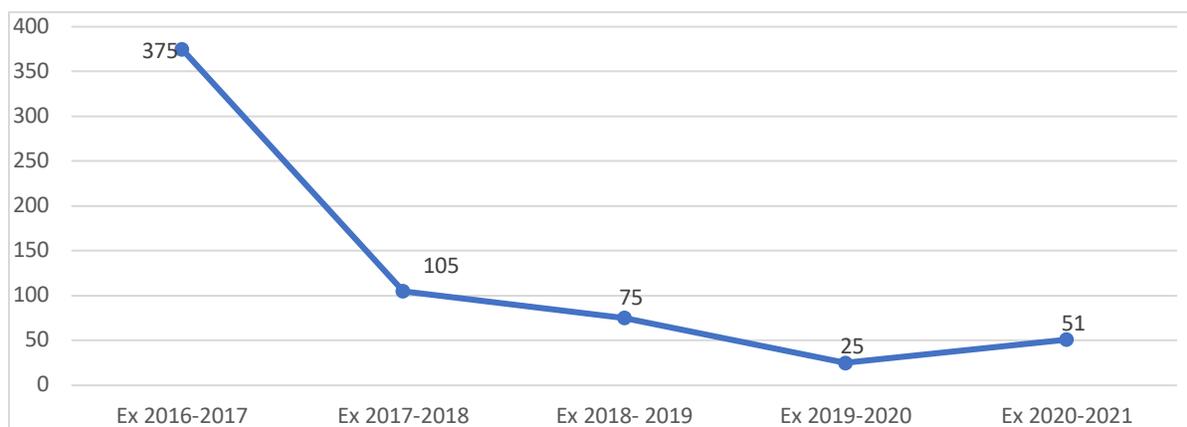
1.2. LES IDE EN HAUSSE, MAIS LA FORMATION BRUTE DU CAPITAL FIXE (FBCF) A CHUTÉ CONSIDÉRABLEMENT

Les investissements privés sont généralement parmi les principales variables qui font les frais des chocs internes subis par l'économie. Les effets sont par la suite ressentis au niveau de la croissance puisqu'il ne peut y avoir de croissance soutenue sans investissement.

En Haïti, en 2021, les chiffres publiés et mis à jour par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) montrent que les Investissements Directs Étrangers (IDE) reçus par Haïti étaient en forte hausse en glissement annuel. Les flux d'IDE reçus par le pays sont en effet passés de 25 millions de dollars américains en 2019-2020 à 51 millions de dollars américains pour l'exercice fiscal 2020-2021, soit une augmentation substantielle de 104%.

Toutefois, sur les cinq dernières années, les flux d'IDE en Haïti décrivent une courbe plutôt descendante. Ils sont passés de 375 millions de dollars américains en 2016-2017 à 105 millions en 2017-2018, 75 millions en 2018-2019 et 25 millions de dollars américains en 2019-2020. Les IDE accumulés par le pays ont porté le stock de ces investissements à 1.992 milliard de dollars américains en 2020-2021.

Graphique 19: Flux d'IDE en Haïti de 2016-2017 à 2020-2021 en millions de dollars américains



Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2021 (CNUCED)

Tableau 13: Évolution en millions de dollars des flux et du stock d'investissement direct étranger d'Haïti sur la période 2016-2021

Investissement Direct Étranger	Ex 2016-2017	Ex 2017-2018	Ex 2018-2019	Ex 2019-2020	Ex 2020-2021
Flux d'IDE entrants (millions USD)	375	105	75	25	51
Stocks d'IDE (millions USD)	1.745,0	1.850,0	1.925,0	1.9550,0	1.992,0

Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2021 (CNUCED)

Malgré l'augmentation annuelle des flux d'IDE reçus en Haïti de 2019-2020 à 2020-2021, on observe une baisse importante de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) sur la période. La FBCF aussi appelée investissement a en effet chuté de 21.75% de 2019-2020 à 2020-2021 selon les statistiques de l'IHSI (décembre 2021). La chute de la FBCF en présence des IDE en hausse expliquerait que ces IDE n'ont pas été suffisamment élevés pour contrebalancer la baisse des autres composantes du capital fixe (dont les investissements privés) durant l'année.

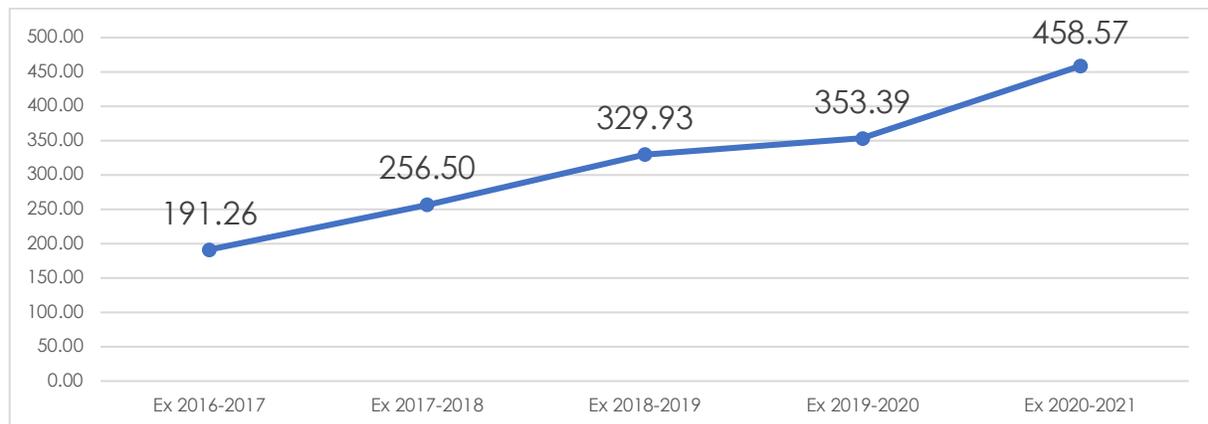
1.3. LA DETTE PUBLIQUE A ATTEINT DES SOMMETS EN 2020-2021

La charge de la dette publique a été lourde pour les finances publiques en 2020-2021. Avec un poids relatif de 15.1%, elle s'est imposée en poste le plus important des prévisions budgétaires de l'exercice.

Le stock de la dette totale a subi une croissance positive de 30% entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021. Sur la même période, l'encours de la dette interne a augmenté de 24% et celui de la dette externe, de 39%.

Sur les cinq (5) dernières années, le stock de la dette totale du pays n'a pas cessé de croître. Elle est passée de 191.26 milliards de gourdes en 2017 à 458.57 milliards de gourdes en 2021, soit une augmentation significative de 140%.

Graphique 20: Encours de la dette publique en milliards de gourdes de 2016-2017 à 2020-2021



Source : Comptes généraux- Exercices 2016-2017 à 2020-2021

Au 30 septembre 2021, l'encours de la dette interne a été évalué à 256.42 milliards de gourdes et composé de la dette envers la Banque de la République d'Haïti (BRH) et de la dette envers d'autres institutions financières et fournisseurs.

À la fin de l'exercice, la dette envers la BRH, d'un montant de 200.97 milliards de gourdes, a représenté 78% du stock de la dette interne du pays et 44% de sa dette totale.

Les Bons du Trésor détenus par les souscripteurs au 30 septembre 2021 sont évalués à 35.8 milliards de gourdes, soit 14% de la dette interne. Le reste de la dette interne est constitué de la dette de l'État envers la pension civile, des entreprises publiques et des organismes autonomes fournissant des services faisant l'objet de paiement.

La dette externe, d'une valeur de 202.15 milliards de gourdes, est composée de 88% de dettes bilatérales (177.12 milliards de gourdes) et de 12% de dette multilatérale (25.03 milliards de gourdes approximativement).

Le tableau suivant présente les détails de la distribution de la dette totale du pays à la fin de l'exercice 2020-2021 en fonction des différents types de créanciers.

Tableau 14: Évolution de la dette publique durant l'exercice fiscal 2020-2021

TYPES DE DETTE / CRÉANCIERS	1 ^{er} OCTOBRE 2020	30 SEPTEMBRE 2021	ÉVOLUTION
DETTE INTERNE	206,791,678,815.98	256,418,799,881.45	24%
BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI	143,984,357,198.59	200,968,154,212.19	40%
CRÉANCES / T. Public	143,984,357,198.59	200,968,154,212.19	40%
AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (AIF)	49,663,949,798.81	45,589,797,862.03	-8%
BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT	1,383,243,266.91	5,809,606,542.10	320%
SOUSCRIPTEURS AUX BONS DU TRÉSOR	42,466,000,000.00	35,800,000,000.00	-16%
OFFICE NATIONAL D'ASSURANCE VIEILLESSE	1,325,919,300.00	1,685,919,300.00	27%
AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE NATIONALE	483,571,653.22	483,571,653.22	0%
OFFICE NATIONAL DE L'AVIATION CIVILE	791,031,600.00	791,031,600.00	0%
OFFICE D'ASSURANCE VÉHICULES CONTRE TIERS	98,609,732.49	98,609,732.49	0%

TYPES DE DETTE / CRÉANCIERS	1 ^{er} OCTOBRE 2020	30 SEPTEMBRE 2021	ÉVOLUTION
AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE	921,059,034.22	921,059,034.22	0%
AUTRES	13,143,371,818.58	9,860,847,807.23	-25%
PENSION CIVILE	8,084,543,195.16	9,072,933,499.81	12%
DIVERS FOURNISSEURS	5,058,828,623.42	787,914,307.42	-84%
DETTE EXTERNE	145,665,840,554.49	202,146,426,136.30	39%
DETTE MULTILATÉRALE	17,142,363,807.22	25,030,456,388.24	46%
OPEC	2,980,186,036.96	4,054,618,751.44	36%
FMI	10,730,601,251.46	15,883,490,777.11	48%
FIDA	3,427,803,600.00	5,087,784,000.00	48%
BID/MINOTERIE	3,772,918.80	4,562,859.69	21%
DETTE BILATÉRALE	128,523,476,747.27	177,115,969,748.06	38%
BANDES	1,716,132,273.78	2,547,202,623.98	48%
PDVSA	111,252,181,168.90	143,922,143,487.72	29%
CHINE-Taiwan	15,555,163,304.59	30,646,623,636.36	97%
DETTE TOTALE	352,457,519,370.47	458,565,226,017.75	30%

Sources : Compte général de l'Administration centrale de l'État – Exercice 2020-2021

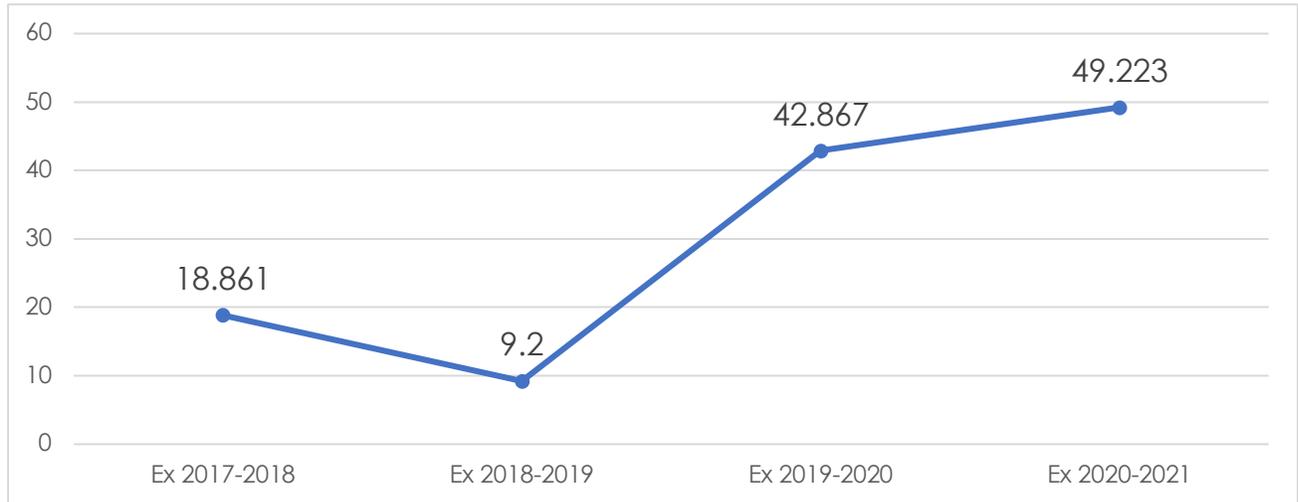
1.4. RECOURS DE PLUS EN PLUS AGRESSIF AU FINANCEMENT MONÉTAIRE

Le déséquilibre persistant entre les ressources domestiques et les dépenses publiques a créé un réel besoin de financement pour l'État haïtien.

Au cours de l'exercice fiscal 2020-2021, l'accentuation du déficit budgétaire, l'absence de financement externe et la faiblesse du financement interne ont conduit à un financement monétaire de 49.223 milliards de gourdes, en hausse de 15% comparativement à l'exercice fiscal précédent.

Sur les quatre derniers exercices fiscaux (2017-2018 à 2020-2021), le financement assuré par la banque centrale a progressé de 161%. Et sur les trois dernières années (2019 à 2021), la valeur de l'apport de la BRH a connu une croissance vertigineuse de 435%.

Graphique 21: Évolution du financement monétaire en milliards de gourdes de 2017-2018 à 2020-2021



Sources : BRH, Notes de Politique Monétaire de septembre 2018 à septembre 2021

1.5. HAUSSE EN GLISSEMENT ANNUEL DE LA MASSE MONÉTAIRE

L'agrégat monétaire M3 est généralement considéré pour mesurer la masse monétaire donc la quantité de monnaie en circulation dans l'économie puisqu'elle englobe M1 (pièces et billets dans les comptes courants) et M2 (M1 plus les dépôts sur livrets et les crédits à court terme).

Les données remontant au mois d'août 2021 publiées par la BRH, ont indiqué une croissance de l'agrégat monétaire M3 de 5,43 % par rapport à juin 2021 pour s'établir à 509 milliards de gourdes. En août 2020, il s'était chiffré à 497.2 milliards de gourdes. Autrement dit, il y a beaucoup plus de monnaie qui circule dans l'économie par rapport à août 2020.

Du côté des contreparties de M3, selon la Banque centrale, la progression observée en août 2021 est induite par l'augmentation conjuguée du crédit intérieur net (+3,76 %) et des avoirs extérieurs nets (+5,43 %). L'évolution de ces derniers est liée, en grande partie, à la hausse du taux de change, car, pris en

volume, ils ont chuté de 2,1 % en août 2021. Par ailleurs, si la tendance haussière des créances du système bancaire au secteur public s'est maintenue au dernier trimestre de l'exercice fiscal, un net ralentissement de son rythme de croissance est à souligner (4,03 % contre 8,16 % au trimestre précédent). Le crédit au secteur privé, pour sa part, a crû de 3,49 % contre 3,17 % au trimestre antérieur.

Il convient de rappeler que l'augmentation de la masse monétaire s'accompagne en général de tensions inflationnistes. Ainsi, les tensions inflationnistes observées tout au cours de l'exercice 2020-2021 sont-elles liées à la tendance haussière de la masse monétaire.

1.6. LE SYSTÈME BANCAIRE RELATIVEMENT EN BONNE SANTÉ EN DÉPIT DE LA CONTRACTION ÉCONOMIQUE ENREGISTRÉE¹¹

L'évolution des indicateurs et des ratios financiers jusqu'au 31 août 2021 témoigne d'une évolution favorable du résultat net et de la rentabilité du système bancaire. Au niveau des emplois du système, une hausse de 8 % de l'actif a été observée par rapport au 3^{ème} trimestre 2021. Cette hausse, selon la BRH, a été supportée par la progression simultanée des Avoirs à la BRH (+ 9,2 %), des Avoirs à l'étranger (+1,8 %), des autres placements (6,2 %) et du portefeuille de prêts nets (+3,8 %). Cet accroissement du portefeuille de prêts nets est imputable à une hausse de 5,4 % des prêts en devises converties, lesquels se sont établis à 58,1 milliards de gourdes au mois d'août 2021 contre 55,1 milliards de gourdes au 30 juin 2021.

En ce qui concerne les ressources du système, les dépôts sont passés de 393,9 milliards au 30 juin à 415,9 milliards de gourdes au 31 août 2021, soit une hausse d'environ 6 % sur la période sous étude. Cette augmentation des dépôts est attribuable à la progression observée au niveau de toutes ses catégories dont les dépôts à vue (+4,7 %), ceux d'épargne (+6,4 %) et à terme (+6,3 %).

¹¹ Cette section est fondamentalement inspirée de la Note sur la Politique monétaire de la BRH pour le dernier trimestre 2020-2021.

Conséquemment, le ratio « Prêts bruts/Dépôts totaux », un indicateur d'intermédiation bancaire, s'est établi à 33,6 % au mois d'août 2021, une amélioration de 60 points de base par rapport au mois de juin 2021.

D'octobre 2020 à août 2021, le produit net bancaire (PNB) réalisé au niveau du système bancaire s'est établi à environ 24,6 milliards de gourdes, soit une progression de 4,4 % par rapport à la même période de l'exercice 2019-2020. Cette évolution du PNB a été essentiellement le résultat de la bonne performance des gains sur change qui ont crû de 72,9 % en glissement annuel. Aussi, étant donné la bonne tenue du produit net bancaire en comparaison aux dépenses d'exploitation qui se sont chiffrées à 14,2 milliards, le bénéfice net cumulé sur la période a-t-il atteint 7,6 milliards de gourdes, en hausse de 21,5 % par rapport à celui (6,3 milliards de gourdes) enregistré un an plus tôt.

L'analyse des ratios financiers clés du système bancaire a fait ressortir une légère baisse de la qualité de l'actif, en témoigne l'évolution du coefficient d'arréage. En effet, le ratio « prêts improductifs en pourcentage des prêts bruts », qui est le principal indicateur de la qualité de l'actif, a augmenté de 43 points de base par rapport au 2ème trimestre pour atteindre 6,36 % au mois d'août 2021. Toutefois, le ratio « provisions pour créances douteuses en pourcentage des prêts improductifs » a chuté, passant de 101,55 % en juin à 93,88 % au mois d'août 2021. Dans un tel contexte, le taux d'exposition du capital des institutions au risque de contreparties a crû de 1,69 point de pourcentage à 1,36 % au 31 août 2021.

Le ratio « dépôts en pourcentage de l'actif » a, pour sa part, augmenté en se fixant à 88,88 % en août 2021 contre 80,86 % au mois de juin 2021. Sur la période d'octobre 2020 à août 2021, la rentabilité bancaire s'est comportée de façon favorable. En effet, le rendement de l'actif (ROA), sur une base cumulée, a affiché 1,87 % contre 1,49 % au cours de la même période de l'exercice précédent. Parallèlement, une amélioration du rendement de l'avoir des

actionnaires (ROE) a été observée pour s'établir à 22,23 % contre 19,47 % un an plus tôt.

En ce qui a trait au rendement moyen des prêts productifs cumulé sur la période, un léger recul de 45 points de base par rapport à la même période de l'année fiscale antérieure a été constaté, portant ainsi cet indicateur à 10,33 %, au 31 août 2021. De son côté, la rémunération moyenne des dépôts a chuté, atteignant 0,83 % en termes cumulés d'octobre 2020 à août 2021 après s'être chiffrée à 1,13 % sur la même période un an auparavant.

Faut-il ajouter que, selon l'IHSI, après une faible croissance de 0,4% en 2020, la valeur ajoutée de la branche des activités financières et d'assurances a enregistré, en 2021, un accroissement de 2,5%, atteignant 19,5 milliards de gourdes constantes contre 19,0 milliards pour l'exercice fiscal précédent.

Les principales composantes de cette branche d'activité ont toutes affiché une évolution positive de leur valeur ajoutée. Les activités au niveau du secteur bancaire se sont positionnées avec une valeur ajoutée en hausse de près de 3%. Les institutions de microfinance ainsi que les autres institutions de crédit ne sont pas non plus en reste. Elles ont connu un accroissement moyen de 3,0% de leur valeur ajoutée. Du côté du secteur des assurances, la valeur ajoutée a également évolué à la hausse passant de 727,3 millions à 756,8 millions de gourdes, soit une progression en volume de 4,1%¹².

¹² IHSI, Les Comptes Économiques en 2021.

II. ANALYSE SUIVANT LES CRITÈRES DE VIABILITÉ, SOUPLESSE ET DURABILITÉ FINANCIÈRES

À titre de rappel, l'analyse de la situation financière du pays se fait, dans le cadre de ce rapport, au regard des critères standards de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité financières. Au total, dix (10) indicateurs sont utilisés dans l'analyse.

La viabilité financière permet de mesurer la capacité d'un Gouvernement à répondre à ses obligations sans avoir à recourir à la dette publique.

Comme dans le VIIe Rapport, la Cour fait recours à quatre (4) indicateurs pour l'analyse de la viabilité :

- 1) Dette brute en pourcentage du PIB ;
- 2) Dette brute en pourcentage des revenus totaux ;
- 3) Revenus totaux en pourcentage des dépenses totales ;
- 4) Dépenses totales en pourcentage du PIB.

De son côté, la souplesse financière mesure la capacité du pays à répondre à des engagements financiers soit par l'accroissement des recettes ou par l'augmentation de la dette de l'État.

Pour l'analyse de la souplesse financière, les indicateurs suivants sont utilisés :

- 5) Le service de la dette en pourcentage des recettes totales ;
- 6) Les recettes courantes en pourcentage du PIB ;
- 7) La valeur comptable nette des immobilisations corporelles en pourcentage de leur coût.

Enfin, la vulnérabilité financière permet de mesurer le degré de dépendance du pays vis-à-vis de l'aide internationale.

Dans ce rapport, la vulnérabilité financière est évaluée à travers trois (3) indicateurs spécifiques :

- 8) Le volume de l'aide internationale en pourcentage des recettes totales ;
- 9) Le volume de l'aide internationale en pourcentage des recettes domestiques ;
- 10) Le volume de l'aide internationale sur des dépenses publiques.

Tableau 15: Définition des indicateurs de la situation financière du pays

CRITÈRES	RATIOS	RÈGLES
Viabilité financière	Dette brute en pourcentage du PIB (1)	Un ratio faible est favorable
	Dette brute en pourcentage des revenus totaux (2)	Un ratio faible est favorable
	Revenus totaux en pourcentage des dépenses totales (3)	Un ratio élevé est favorable
	Dépenses totales en pourcentage du PIB (4)	Un ratio faible est favorable
Souplesse financière	Service de la dette en pourcentage des recettes totales (5)	Un ratio faible est favorable
	Recettes courantes en pourcentage du PIB (6)	Un ratio élevé est favorable
	Valeur comptable nette des immobilisations corporelles en pourcentage de leur coût (7)	Un ratio élevé est favorable
Vulnérabilité financière	Aide internationale en pourcentage des recettes totales (8)	Un ratio faible est favorable
	Aide internationale en pourcentage des recettes courantes (9)	Un ratio faible est favorable
	Aide internationale en pourcentage des dépenses totales (10)	Un ratio faible est favorable

2.1. ANALYSE DE LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS EN 2020-2021

2.1.1. Dette brute en pourcentage du PIB

Ce ratio exprime le poids de la dette publique dans l'économie. Il indique donc la part de la production intérieure brute détenue par les créanciers. Il constitue un indicateur clé pour la viabilité financière des finances publiques.

- Un ratio faible indique que le poids de la dette est faible dans l'économie et un ratio élevé indique le contraire.
- Pour arriver à une situation financière viable, le pays devra pouvoir mobiliser suffisamment de recettes de manière à rembourser ses dettes. Autrement, il risque de se trouver dans un cercle vicieux où il devra s'endetter davantage pour payer ses dettes.

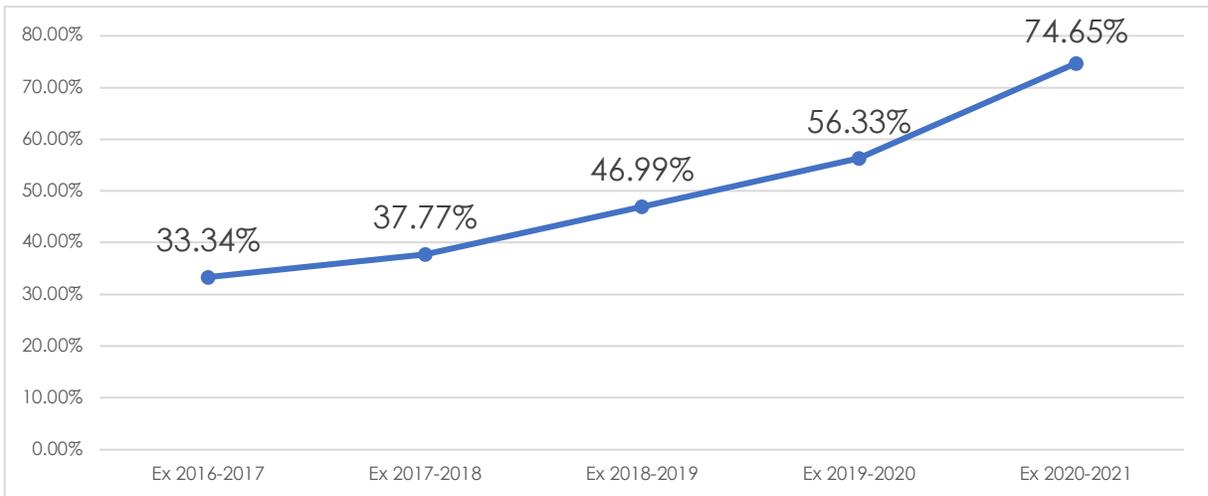
Durant l'exercice fiscal 2020-2021, la dette totale du pays a été de 458.57 milliards de gourdes alors que le PIB en volume a été évalué à 614.31 milliards de gourdes, soit un ratio dette sur PIB de 74.65%.

Sur les cinq (5) dernières années, la part de la dette brute en pourcentage PIB s'est considérablement augmentée. Sur l'intervalle, ce ratio a crû de plus de 41 points de pourcentage. Ce qui traduit une détérioration de la capacité de l'État à payer ses dettes.

En effet, parallèlement à la chute continue de la production du pays depuis 2018, la dette ne cesse de progresser. Comme on l'a déjà mentionné dans la section traitant de la dette publique, les dettes bilatérales et multilatérales ont dans l'ensemble augmenté au cours de l'exercice fiscal 2020-2021.

La Cour constate que plus de 81.3% de la dette bilatérale, soit 39% de la dette totale, est due au titre du programme Petro Caribe. Conformément à ses rapports d'audit sur l'utilisation de ce fonds, la Cour estime que le pays est en train de supporter les services d'une dette qui n'a pas été bien gérée et qui, par conséquent, n'a pas été utilisée pour renforcer l'économie.

Graphique 22: Évolution du poids de la dette publique de 2016-2017 à 2020-2021



Sources : À partir des données des comptes généraux et comptes économiques de 2016 à 2021

2.1.2. Dette brute en pourcentage des revenus totaux

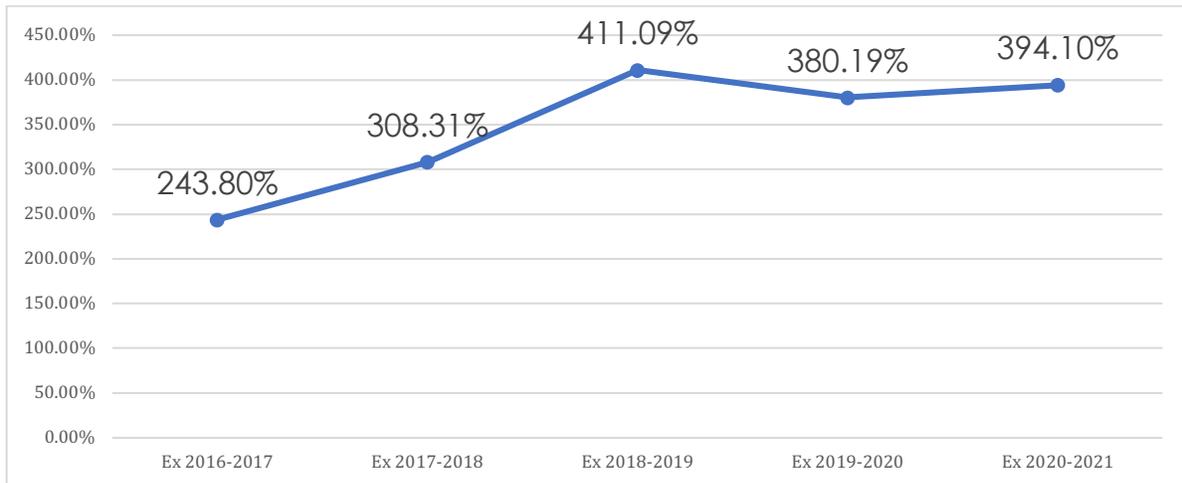
Ce ratio permet de déterminer le montant que le pays doit pour chaque gourde collectée au titre de revenu.

- Plus ce rapport est faible, plus le niveau d'endettement est raisonnable et plus la capacité du pays à remboursement est meilleure.
- L'indicateur dette brute en pourcentage des revenus totaux permet d'estimer la capacité du pays à continuer de payer ses dettes et ses dépenses.

Au 30 septembre 2021, la dette publique a représenté plus de 394% des revenus totaux collectés au cours de l'exercice. Le rapport est en hausse d'environ 14 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

Globalement sur les cinq dernières années, ce ratio a crû de plus de 150 points de pourcentage avec un pic observé en 2018-2019 comme on peut le visualiser dans le graphique ci-dessous. En somme, la capacité de rembourser du pays s'est considérablement détériorée sur les cinq (5) dernières années.

Graphique 23: Ratio dette brute sur les revenus totaux de 2016-2017 à 2020-2021



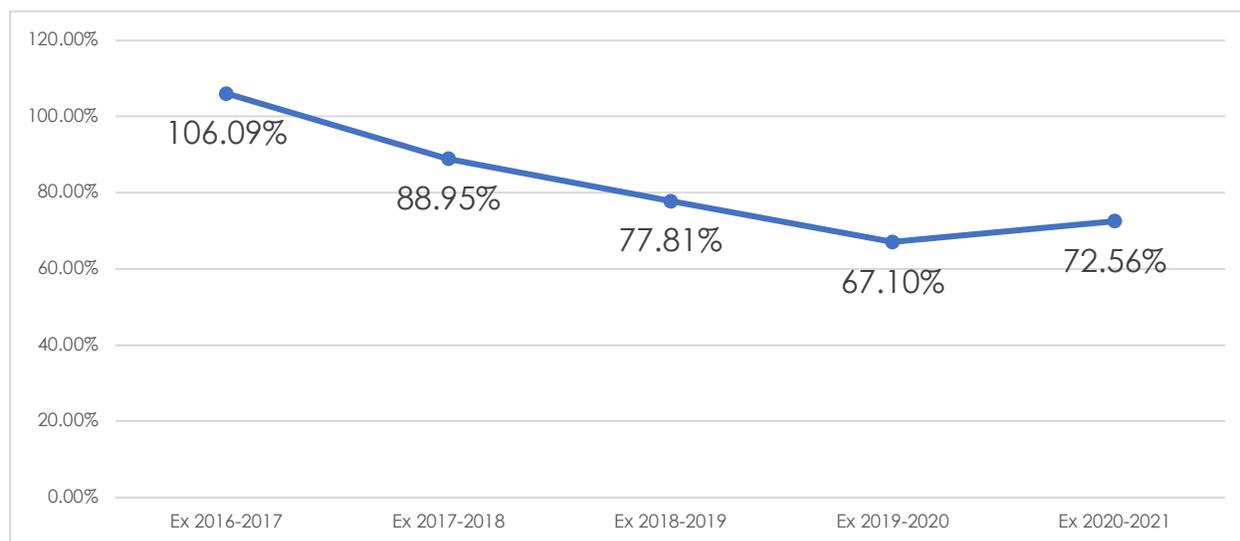
Sources : À partir des données des comptes généraux de 2016 à 2021

2.1.3. Revenus totaux en pourcentage des dépenses totales

- La différence entre les revenus et les dépenses constitue le solde budgétaire qui peut être excédentaire si les revenus sont supérieurs aux dépenses, déficitaire dans le cas contraire ou équilibré dans le cas où ils s'égalisent.
- Le ratio revenu total sur des dépenses totales exprime donc un rapport d'équilibre s'il est égal à 100% et, dans ce cas, les revenus annuels sont suffisants pour couvrir les dépenses publiques. Supérieur à 100%, le ratio définit un déséquilibre excédentaire entre les revenus et les dépenses et dans le cas contraire le rapport est déficitaire.

Sur les cinq (5) dernières années, l'Administration publique haïtienne a accumulé des déficits budgétaires continus. Ainsi, le ratio d'équilibre du budget a chuté sur toute la période en passant de 106.09% en 2016-2017 à 72.56% en 2020-2021, soit une chute relativement importante de près de 34 points de pourcentage. En d'autres termes, les revenus totaux de l'État en Haïti sont insuffisants pour couvrir ses dépenses.

Graphique 24: Ratio revenus sur les dépenses totales de 2016-2017 à 2020-2021



Sources : À partir des données des comptes généraux de 2016-2017 à 2020-2021

2.1.4. Dépenses totales en pourcentage du PIB

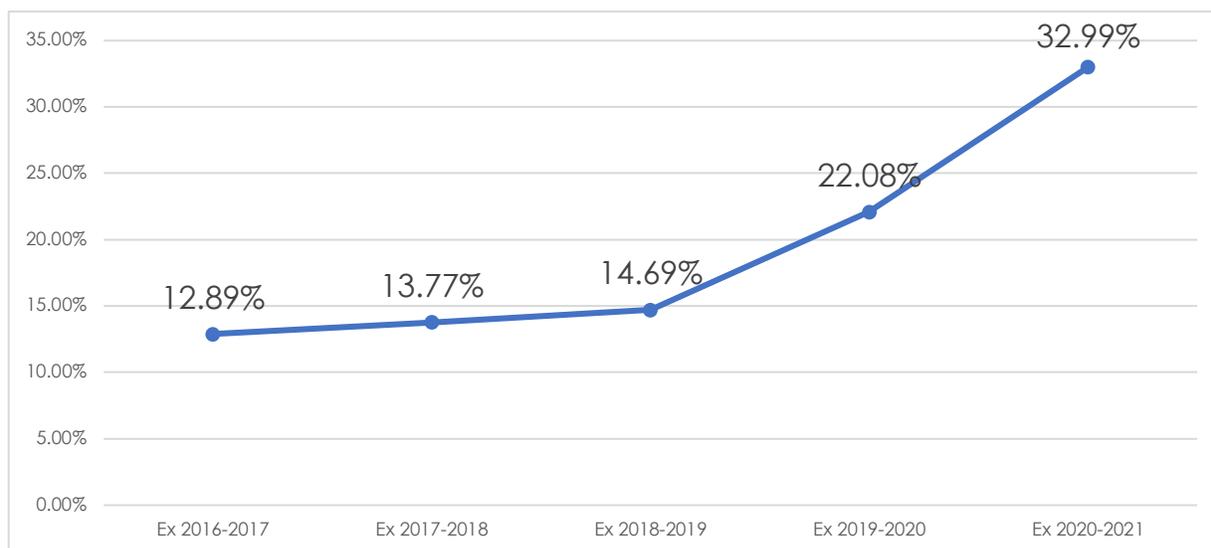
Cet indicateur met en évidence, à moyen et long termes, l'évolution des dépenses publiques par rapport à la richesse de l'économie.

- Une tendance à la hausse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent plus rapidement que la richesse de l'économie.
- Une tendance à la baisse indique le contraire.

Au cours de l'exercice 2020-2021, ce ratio a représenté environ 33%, soit une croissance de plus de 20 points de pourcentage par rapport à 2019-2020.

Sur les cinq (5) dernières années, l'indicateur dépenses totales sur PIB ne cesse d'augmenter. Cette tendance traduit une augmentation des dépenses publiques qui va plus vite que l'accumulation de richesses dans l'économie. D'ailleurs, sur les trois (3) dernières années, la production nationale d'Haïti n'a cessé de chuter. Ce qui a contribué à alourdir le ratio.

Graphique 25: Ratio des dépenses publiques sur PIB de 2016-2017 à 2020-2021



Sources : À partir des données des comptes généraux de 2016-2017 à 2020-2021

2.2. ANALYSE DE LA SOUPLESSE FINANCIERE DU PAYS

2.2.1. Service de la dette en pourcentage des revenus totaux

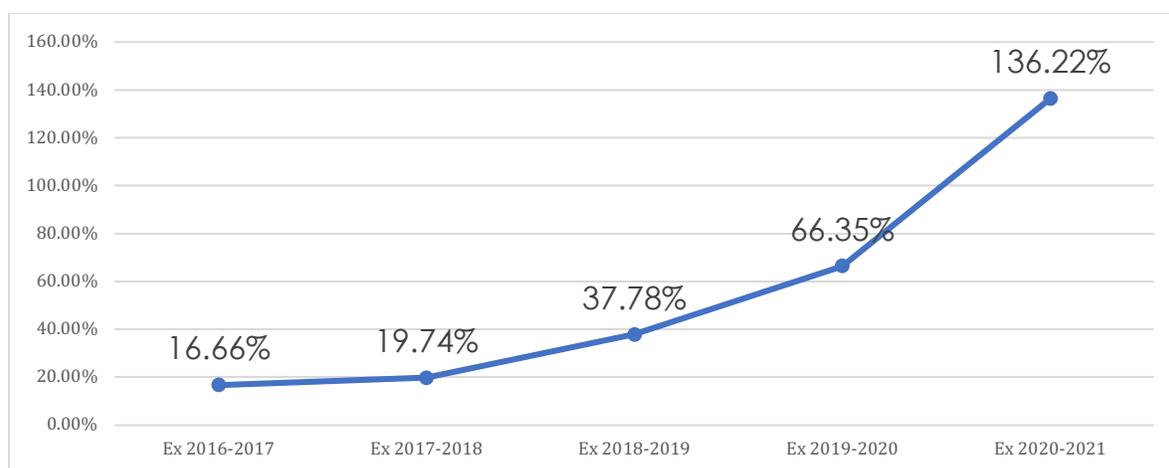
Le service de la dette en pourcentage des revenus permet de calculer la portion des ressources publiques consacrée à rembourser la dette et les charges y relatives. En d'autres termes, cet indicateur montre dans quelle mesure le Gouvernement doit utiliser des recettes pour payer la dette plutôt que la fourniture de service public à la population.

- Un ratio élevé de l'indicateur service de la dette en pourcentage des revenus totaux indique que le service de la dette est important.
- Dans le cas d'un rapport élevé, le Gouvernement aura moins de marge de manœuvre pour répondre aux besoins de la population.

De 2017 à 2021, ce ratio service de la dette en pourcentage des revenus totaux a connu une augmentation vertigineuse en passant de 16.66% à plus de 136.22%, soit une croissance d'environ 120 points de pourcentage.

La Cour constate qu'au cours de l'exercice 2020-2021, les charges liées aux intérêts et à l'amortissement de la dette dépassent les revenus comptabilisés par le Trésor public. Cela signifie que le Gouvernement finance le service de la dette en contractant encore plus de dettes étant donné que les revenus sont nettement plus faibles que le service de la dette. Une situation qui, à l'avis de la Cour, est préoccupante.

Graphique 26: Ratio du service de la dette en pourcentage des ressources publiques de 2016-2017 à 2020-2021



Sources : À partir des données des comptes généraux de 2016-2017 à 2020-2021

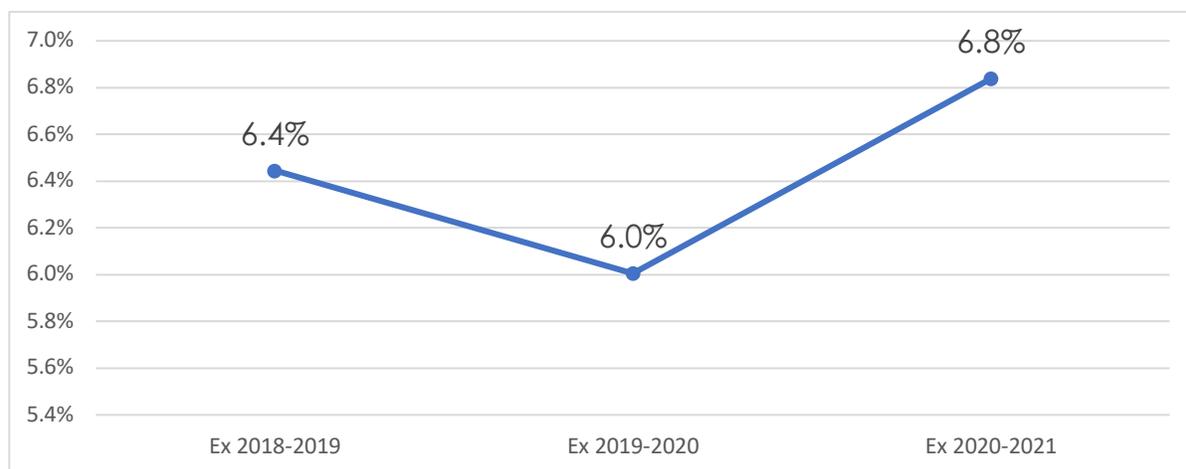
2.2.2. Recettes courantes en pourcentage du PIB

Les recettes courantes en pourcentage du PIB en valeur indiquent la part de recettes prélevée de l'économie sous forme d'impôts, droits et taxes. Cet indicateur exprime donc la pression fiscale, c'est-à-dire le poids que représentent les prélèvements obligatoires par rapport à la production intérieure brute.

- Des ratios élevés ou à la hausse traduisent une augmentation des pressions qui s'exercent sur l'activité économique.
- Dans le cas des ratios élevés, les services publics sont de plus en plus financés par les contribuables.

En 2020-2021, le ratio recettes courantes en pourcentage du PIB était faible : 6.8%. La pression fiscale, de 2019 à 2021, a ainsi connu une légère augmentation de 0.4 point de pourcentage en passant de 6% au cours de l'exercice 2018-2019 à 6.8% à la fin de l'exercice 2020-2021.

Graphique 27: Ratio ressources courantes en pourcentage du PIB de 2018-2019 à 2020-2021



Sources : Calculés à partir des données des comptes généraux de 2018-2019 à 2020-2021

2.2.3. Valeur comptable nette des immobilisations corporelles (VNC) en pourcentage de leur coût (CI)

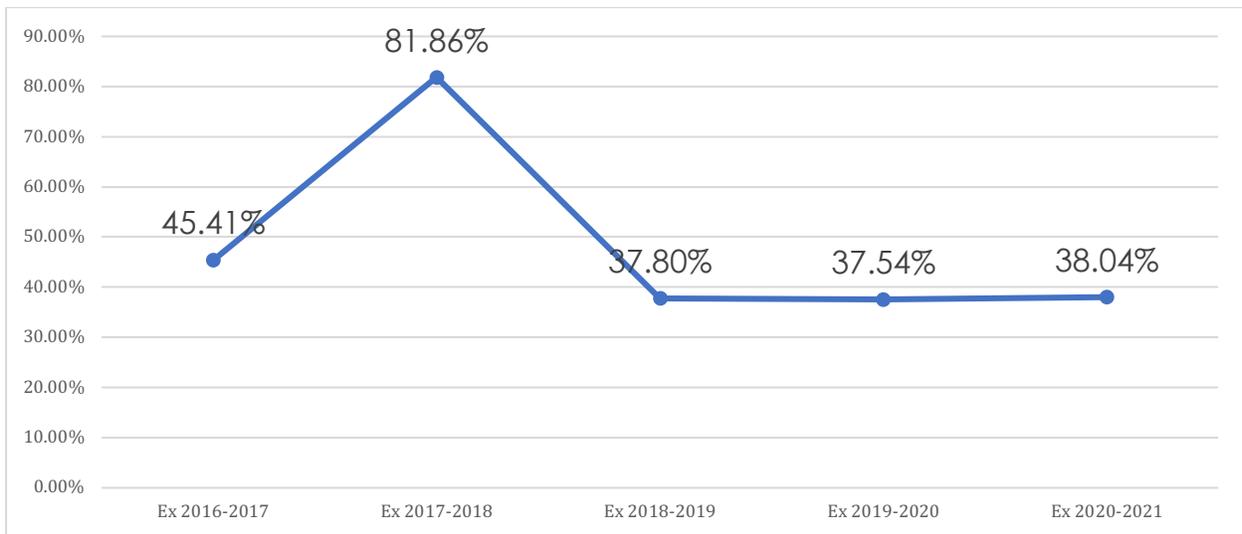
Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations corporelles et leur coût est un indicateur qui renseigne sur l'estimation de la vie utile des immobilisations corporelles.

- VNC sur CI constitue « la mesure dans laquelle la vie utile estimative des immobilisations corporelles d'un gouvernement lui permet de fournir des biens et des services ».
- Une hausse du ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, donc leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

Au cours de l'exercice 2020-2021, les immobilisations corporelles disponibles ont représenté 38.04%, en augmentation de seulement 0.5 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Ce ratio indique que les immobilisations restantes peuvent être insuffisantes pour la fourniture de produits et de services futurs à la population. Il indique donc que les immobilisations disponibles avancent à la désuétude et cela nécessite du remplacement par les pouvoirs publics.

Le graphique suivant donne une vue de l'évolution de ce ratio sur les cinq (5) dernières années fiscales. Le pic observé en 2017-2018 a été expliqué par la CSCCA dans les deux rapports précédents.

Graphique 28: VCN des immobilisations corporelles sur leur coût de 2016-2017 à 2020-2021



Sources : À partir des données des comptes généraux des exercices 2016-2017 à 2020-2021

2.3. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ FINANCIÈRE DU PAYS

La vulnérabilité renvoie au degré de dépendance du pays envers des sources de revenus sur lesquelles le Gouvernement n'exerce pas de contrôle ou sur lesquelles il n'exerce aucune influence.

- La vulnérabilité est évaluée par le ratio aides internationales sur revenus totaux.
- Un ratio élevé indique que le pays est dépendant des sources de financement externes pour offrir des biens et services à la population.

Pour l'exercice 2020-2021, le pays n'a pas fait des prêts externes. Cependant, les dons ont considérablement augmenté sur les trois (3) dernières années. De 2018 à 2019, ils ont crû de 66% en passant de 13.7 milliards de gourdes à 22.79 milliards de gourdes en 2020-2021 où les revenus totaux de l'État étaient chiffrés à 116.36 milliards de gourdes. Il en résulte un ratio de 19.56%.

Les données historiques indiquent que le rapport entre l'aide internationale et les ressources totales a considérablement augmenté sur les cinq (5) dernières années. Il est passé de 14.71% en 2016-2017, 17.62% en 2017-2018, 17.18% en 2018-2019, 17.72% en 2019-2020 à 19.56% en 2020-2021. Autrement dit, en 2020-2021, la vulnérabilité du pays s'est aggravée.

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES DE L'EXERCICE FISCAL
2020-2021

I. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MACROÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

Dans le cadre du présent rapport, la notion d'efficacité fait référence au degré d'atteinte des objectifs fixés en lien aux ressources mobilisées d'une part, et aux résultats atteints à travers la mise en œuvre des programmes et projets de développement d'autre part. En ce sens, au-delà des objectifs purement économiques, la Cour estime important d'évaluer un échantillon de programmes mis en œuvre au cours de l'exercice 2020-2021 et pour lesquels des décaissements avaient été effectués.

De plus, comme le budget de l'exercice a été adopté dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance post-COVID (PREPOC), la CSCCA entendait entreprendre, dans un premier temps, de juger si les programmes et projets implémentés étaient cohérents avec le PREPOC et, dans un second temps, de se pencher sur le degré d'atteinte des objectifs et des effets de ces programmes.

L'objectif de départ était de procéder à l'évaluation des six (6) programmes présentés à la section traitant des dépenses d'investissement. Ils ont été choisis sur la base des montants alloués au cours de l'exercice. En effet, ces programmes ont absorbé environ 82% des décaissements réalisés. Il s'agit du :

- Programme d'aménagement et de développement des territoires ;
- Programme d'augmentation de l'accès aux services de santé ;
- Programme de mise en place du réseau de transport national ;
- Programme de renforcement de l'administration, de la justice et de la sécurité ;
- Programme de renforcement des institutions démocratiques nationales ;
- Programme de modernisation de l'administration déconcentrée.

L'analyse devrait partir de la compréhension des objectifs définis tout en regardant leurs liens avec le PREPOC jusqu'aux effets et impacts réels dans la mesure où ils peuvent être effectivement mesurés en passant par les intrants, les activités et les extrants.

Cependant, les informations relatives à la mise en œuvre des programmes ne sont pas disponibles en dépit de diverses recommandations faites en ce sens par la Cour dans des rapports antérieurs. Le MEF a fourni uniquement les montants décaissés par le Trésor public, mais aucune information relative aux objectifs et aux résultats escomptés et effectivement atteints n'a été fournie.

Considérant la non-disponibilité des informations et des données pertinentes sur les programmes, la Cour, partant de l'hypothèse que les dépenses budgétaires doivent permettre d'atteindre les objectifs spécifiques fixés, évalue dans cette section la mesure dans laquelle les dépenses publiques ont effectivement permis au Gouvernement d'atteindre les objectifs plutôt globaux fixés dans le budget tout en prenant en compte les ambitions présentées dans le PREPOC.

Rappel : Pour l'essentiel, les dépenses publiques devraient permettre de réaliser les performances économiques globales suivantes :

- Une contraction du PIB de -0.9% contre +2.4% prévue initialement ;
- Des recettes fiscales globales à collecter d'ordre de 96.4 milliards de gourdes contre 132.6 milliards au tout début de l'exercice ;
- Des émissions nettes de trésorerie de 12 milliards de gourdes contre 25 Mds initialement ;
- Un taux de pression fiscale estimé à 5.6% contre 8.4% dans le budget initial ;
- Un taux d'inflation révisé à 13.7% en glissement annuel contre 18.2% prévu dans le budget initial.

Les analyses portent sur ces différents objectifs. Il s'agit, comme précédemment précisé, de comprendre la mesure dans laquelle les dépenses publiques durant l'année fiscale 2020-2021 ont permis de les atteindre.

1.1. EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN LIEN AUX OBJECTIFS DE CROISSANCE DU GOUVERNEMENT

Selon le modèle keynésien, les dépenses publiques constituent un des leviers de l'augmentation de la production des biens et services dans une économie. Des dépenses publiques efficaces, toutes choses restant égales par ailleurs, devraient conduire à une augmentation du PIB dont la variation en volume et en pourcentage constitue la croissance économique.

L'effet significativement positif des dépenses publiques sur l'économie est soumis à la condition qu'elles soient orientées vers les secteurs et sous-secteurs porteurs de croissance (infrastructures de production, routes, électricité, etc.). La Cour constate que le Gouvernement avait compris cela dans la mesure où les directives définies étaient plus ou moins claires en ce sens. En effet, les autorités auraient opté pour une politique de diversification et de transformation structurelle de l'économie dans le but de soutenir la base productive, créer des emplois et mettre en place des stratégies de mitigation d'éventuels chocs.

L'objectif global était de faire la promotion des exportations et trouver des stratégies de substitution aux importations. Pour y arriver, le Premier ministre avait présenté au Gouvernement un ensemble de directives que la Cour, aux fins d'analyses, reproduit dans les lignes suivantes.

- a) *« Le ministère de l'Agriculture doit renforcer l'implémentation des programmes et projets de l'État haïtien financés par les Partenaires techniques et financiers (PTF) de manière à avoir des résultats rapides et tangibles. Les interventions de l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) doivent être au centre des actions visant à renforcer le système productif.*
- b) *Le ministère du Commerce et de l'Industrie doit faire la promotion des espaces disponibles pour la construction de nouvelles usines au niveau de l'industrie textile et d'habillement pour encourager la création d'emplois. En*

outre, il y a lieu de mettre l'emphase sur la formation de manière à encourager la production d'articles dans l'industrie de la sous-traitance qui sont de plus grande valeur ajoutée.

- c) Le ministère des Travaux publics doit privilégier les investissements dans les infrastructures routières et électriques pour améliorer la mobilité urbaine, l'accessibilité rurale et la résilience aux chocs devant contribuer à une meilleure compétitivité de l'économie.
- d) Les ministères de la Justice et de la Défense doivent orienter leur budget de manière à enrayer l'insécurité pour garantir la libre circulation des biens et des personnes, en priorisant les zones à fort potentiel productif et touristique.
- e) Le ministère de l'Économie et des Finances doit renforcer le programme de Stage pour faciliter l'insertion professionnelle des milliers de jeunes diplômés dans des institutions publiques et privées.
- f) L'Entreprise Publique de Promotion et de Logements sociaux (EPPLS), et les institutions financières doivent encourager des initiatives privées de construction de logements décents et abordables pour la classe moyenne, ainsi que les logements sociaux pour les plus vulnérables.
- g) Le ministère des Affaires sociales doit privilégier la mise en œuvre d'un programme de filet de Sécurité sociale visant à mitiger les impacts des chocs socio-économiques sur les couches les plus vulnérables, conformément à la Politique nationale de Protection et de Promotion sociales (PNPPS).
- h) Au regard du soutien aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et à la création d'emplois, le gouvernement entend privilégier les initiatives visant à encourager l'esprit d'entreprise, faciliter l'accès des MPME aux financements et aux marchés, et renforcer leur compétitivité de façon durable ».

Cependant, en dépit de l'augmentation des dépenses publiques au cours de l'exercice fiscal 2020-2021, les objectifs en termes de croissance économique n'ont pas été atteints. L'économie haïtienne a plutôt enregistré une troisième année consécutive de décroissance de -1.8% contre des prévisions de -0.9% inscrites dans le budget rectificatif, 0.7% dans le budget initial et 2.4% dans le PREPOC.

Tableau 16: Objectifs et réalisations de croissance en 2020-2021

	CROISSANCE PROJETÉE	CROISSANCE RÉALISÉE
PREPOC	2.4%	-
Budget initial	0.7%	-
Budget rectificatif	-0.9%	-1.8%

Sources : Budgets initial et rectificatif et PREPOC

Il convient de rappeler que plusieurs facteurs exogènes participent à expliquer cette contraction économique. Cependant, au-delà des chocs exogènes, la Cour décèle que les directives fournies, pour la plupart, ne pouvaient pas être suivies au cours d'une année. À titre d'exemples, les directives « a, b, c, f et h » ne sauraient être mises en œuvre au cours d'un exercice fiscal ni donner de résultats probants à court terme. Sur la base de ces éléments, la Cour estime que les projections du Gouvernement en termes de croissance économique n'étaient pas tout à fait réalistes.

Cependant, la Cour s'interroge sur les moyens effectifs dont disposaient les institutions qui devaient mettre en œuvre les politiques définies. La plus grande part du budget (85%) a servi à assurer le fonctionnement de l'Administration. Les dépenses d'investissement ont été très faibles (15%). L'apport de l'État pour la mise en œuvre des programmes et projets a été encore plus faible. Il a représenté 25% des dépenses d'investissement et seulement 4% des dépenses totales. Dans ces conditions, la Cour estime que les investissements publics n'étaient pas à la hauteur des objectifs de croissance fixés.

Par ailleurs, la Cour reconnaît que les dépenses de fonctionnement pourraient avoir un effet multiplicateur sur l'activité économique par l'augmentation de la demande qui conduirait à une augmentation de la production si les agents économiques pouvaient améliorer leur capacité à produire des biens et services. Cependant, comme le contexte sociopolitique du pays n'était pas propice à la création de richesse, les dépenses ont plutôt contribué au financement de l'importation. En effet, parallèlement à la chute de la production, les importations ont crû de 2.7% par rapport à l'exercice précédent alors que la consommation globale de l'économie a augmenté d'environ 2%.

1.2. EFFICACITÉ EN MATIÈRE DE MAITRISE DE L'INFLATION

Dans le budget initial, le Gouvernement tablait sur un objectif d'inflation de 13.7% en glissement annuel. Ce taux était de l'ordre de 18.2% dans le budget initial et de 27.3% dans le PREPOC.

Au 30 septembre 2021, l'inflation mensuelle cumulée a été de 12.4% et le taux d'inflation en glissement a été de 13.1%. Autrement dit, le Gouvernement a fait mieux que les prévisions établies même si elle était de 15.9% en moyenne annuelle.

Toutefois, durant toute l'année fiscale, l'économie a connu des niveaux d'inflation à deux chiffres qualifiés de préoccupants par la Cour.

Tableau 17: Prévisions et réalisations d'inflation en 2020-2021

	OBJECTIFS D'INFLATION	INFLATION ENREGISTRÉE
PREPOC	27.3%	-
Budget initial	18.2%	-
Budget rectifié	13.7%	13.1%

Sources : Budgets initial et rectificatif et PREPOC

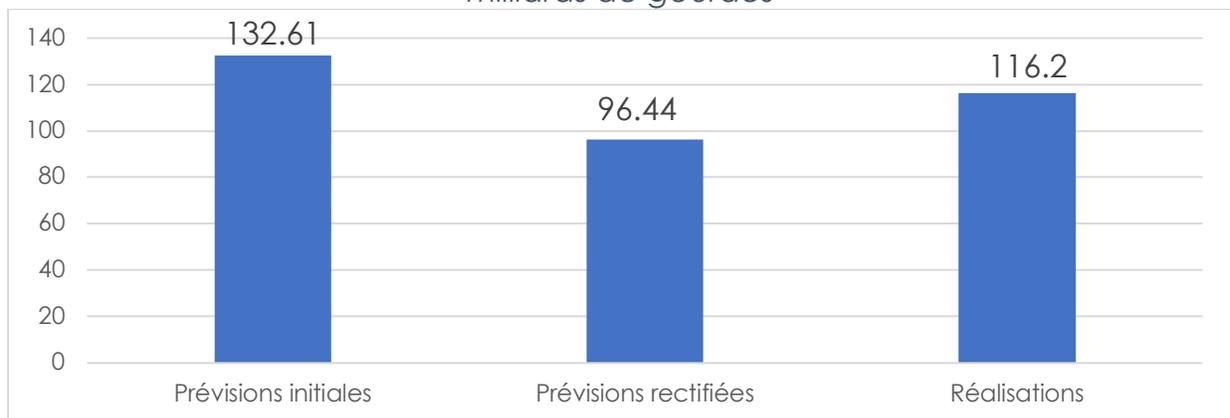
1.3. LES RECETTES COURANTES COLLECTÉES ONT DÉPASSÉ LES PRÉVISIONS RÉVISÉES, MAIS SONT RESTÉES EN DEÇÀ DES PROJECTIONS INITIALES

Des projections des 132.61 milliards de gourdes de recettes courantes ont été établies dans le budget initial de l'exercice. Elles ont été révisées à 96.44 milliards de gourdes à deux semaines de la fin de l'exercice fiscal.

Les recettes courantes effectivement collectées au 30 septembre 2021 ont dépassé les prévisions rectifiées de 20.7% pour s'établir à 116.2 milliards de gourdes, mais sont restées inférieures de 12.3% par rapport aux prévisions initiales. La rectification du budget a en ce sens donné l'impression que l'Administration a été efficace dans la collecte des ressources courantes. Sans cette rectification à la fin de l'exercice fiscale cependant, il y aurait un manque de perception et les 116.2 milliards de gourdes perçues représenteraient environ 87.6% des prévisions initiales dressées.

Par ailleurs, comme signalé, le Gouvernement s'était donné l'objectif de réaliser des émissions nettes de trésorerie de 12 milliards de gourdes sur l'exercice. Au 30 septembre 2021, les émissions nettes n'ont pas dépassé le chiffre de 5.52 milliards de gourdes ; soit un taux de réalisation de seulement 46%.

Graphique 29: Prévisions initiales et rectifiées, et réalisations en 2020-2021 en milliards de gourdes



Sources : Budgets initial et rectifié, et Compte Général 2020-2021

En outre, la Cour estime que le système de perception des impôts, droits et taxes n'est en général pas efficace. En effet, bien que les ressources domestiques perçues au cours de l'exercice 2020-2021 aient progressé par rapport l'année fiscale précédente, il demeure qu'elles ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins de dépenses de l'État. C'est ce qui a d'ailleurs conduit au creusement continu du déficit budgétaire durant l'exercice sous étude.

Par ailleurs, dans le rapport de synthèse de la situation des finances publiques pour la période allant d'octobre 2020 à septembre 2021 et publié en décembre 2021, le MEF reconnaît que le taux de mobilisation de recettes courantes est faible et constitue entre autres une contrainte majeure à la mise en œuvre de la Politique nationale de Protection et de Promotion sociales (PNPPS), adoptée en conseil des ministres en juin 2020.

1.4. LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES N'A PAS ÉTÉ EFFICACE DANS L'ENSEMBLE

Depuis des années, le Gouvernement se donne pour objectif de redresser les finances publiques en prenant entre autres des mesures de réduction des déficits publics. Cependant, comme on l'a vu dans la section traitant de l'exécution du budget, le résultat des opérations budgétaires a montré que la situation s'est aggravée en 2021. Le déficit budgétaire a explosé comparativement à son niveau l'année fiscale précédente. Il a évolué d'environ 719% en 2021.

Toutefois, sous réserve d'évaluation de la régularité et de la conformité des opérations de dépenses, il faut reconnaître que l'augmentation des dépenses a été nécessaire pour assurer la gestion post-séisme dans le Grand Sud, les traitements additionnels pour les policiers dans la perspective de lutte contre l'insécurité généralisée, l'accroissement net de plus de 4,000 nouveaux fonctionnaires depuis le début de l'exercice fiscal et la lutte contre la pandémie de COVID-19 dans le pays.

1.5. EFFICACITÉ MITIGÉE EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOI ET DE RÉDUCTION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Dans le PREPOC, le Gouvernement s'était fixé des objectifs d'emploi et de sécurité alimentaire pour l'exercice 2020-2021.

Il s'agissait notamment de ramener la part de la population en insécurité alimentaire de 40% en 2019-2020 à 35.0% au 30 septembre 2021 et de créer 17,500 emplois pour faire passer le chômage de 30% en 2019-2020 à 29.2% en 2020-2021.

Au 30 septembre 2021, les données disponibles indiquent que l'insécurité alimentaire en Haïti a plutôt gagné en proportion. En effet, pour la période allant de septembre 2021 à février 2022, 14 % de la population analysée (environ 1.338.000 personnes) est classé en phase 4 de l'IPC (Urgence) et 30% (environ 2.996.000 personnes) en phase 3 de l'IPC (Crise), soit 44% de la population en besoin d'une action urgente¹³.

Les réalisations en termes d'emplois sont difficiles à mesurer en ce sens qu'il n'y a pas de données systématiques sur l'évolution de l'emploi en Haïti. Toutefois, en se référant aux rapports sur l'emploi dans le secteur de la sous-traitance, on se rend compte que le nombre d'emplois du secteur était passé de 54,963 en octobre 2020 à 58,461 en septembre 2021, soit une augmentation de 6.36% sur l'exercice. Cependant, cette progression relative ne saurait aider à une réduction significative du chômage dans le pays.

¹³ Integrated Food Security Phase Classification (IPC), *Analyse IPC de l'insécurité alimentaire aiguë*, septembre 2021 – juin 2022.

II. EFFICACITÉ AU NIVEAU INSTITUTIONNELLE

L'analyse de l'efficacité des dépenses publiques au niveau institutionnel est portée sur un échantillon de cinq (5) institutions publiques. Il s'agit :

- 1) Du ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC) ;
- 2) Du ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) ;
- 3) Du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), avec des considérations jugées importantes sur la Caisse d'Assistance sociale (CAS) qu'il gère ;
- 4) Du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), avec un regard particulier sur le Fonds National d'Éducation (FNE) institué pour le programme de Scolarisation Universelle Gratuite (PSUGO) ;
- 5) Du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), avec commentaires sur le Fonds d'urgence (FDU) placé sur sa gestion.

Les cinq (5) ministères de l'échantillon sont des deux (2) secteurs les plus importants dans le budget (les secteurs économique et social) et ont pesé 37.1% du budget national en 2020-2021.

Tableau 18: Poids des institutions de l'échantillon

MINISTÈRE	POIDS (%)
MTPTC	15.00%
MSPP	3.80%
MENFP	12.90%
MAST	0.70%
MEF	4.70%
TOTAL	37.10%

Source : Budget Rectificatif 2020-2021

La notion d'efficacité renvoie généralement au degré de réalisation des objectifs fixés étant donné les ressources utilisées. L'efficacité peut également se rapprocher de l'amélioration de l'efficience dans le cadre de la bonne gouvernance financière, passant avant tout par le renforcement des capacités des institutions publiques à gérer de façon adéquate les ressources publiques dans le cadre de l'exécution budgétaire.

Dans ce rapport, les institutions concernées par l'analyse sont évaluées sur la base des taux d'exécution des ressources mis à leur disposition et la mesure dans laquelle les ressources exécutées peuvent conduire à la réalisation des objectifs poursuivis. En outre, la Cour s'intéresse à la cohérence des efforts de décaissement par rapport aux résultats effectivement obtenus.

Toutefois, l'analyse de la Cour est plutôt limitée en raison d'un manque d'informations détaillées sur l'utilisation des ressources budgétaires et du caractère non mesurable des objectifs poursuivis par les entités publiques.

En outre, étant donné la situation sécuritaire du pays, la CSCCA ne pouvait pas conduire des missions de terrain visant à évaluer les différents programmes et projets implémentés par les ministères respectifs.

2.1. LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)

Le ministère des Travaux Publics, Transports et Communications intéresse la Cour dans ce VIII^e Rapport sur la Situation Financière de l'État et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques en raison du fait qu'il fait objet d'allocations budgétaires relativement importantes au cours des dernières années.

En 2019-2020, le MTPTC était le deuxième poste le plus important du budget avec des prévisions de ressources de l'ordre de 26.049 milliards de gourdes représentant 15.00% du budget global.

Pour l'exercice 2020-2021, les prévisions d'allocations ont augmenté en valeurs absolue et relative. Elles ont été de 28.944 milliards de gourdes en 2020-2021 pesant 15% de l'enveloppe budgétaire globale. Avec ce poids, le MTPTC était encore une fois l'institution la plus importante en termes d'allocation budgétaire pour l'année fiscale.

2.1.1. Objectifs poursuivis par le MTPTC et ressources allouées

En 2020-2021, les priorités gouvernementales en matière de travaux publics, transports et communications ont été exprimées à travers les objectifs suivants¹⁴ :

- a) Finaliser le maillage routier à travers la construction et la réhabilitation des routes et ponts dans les dix (10) départements du pays ;
- b) Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;
- c) Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la

¹⁴ Les objectifs poursuivis par les différentes institutions émergeant du budget de la République ont été rapportés dans le budget initial de l'exercice.

réhabilitation de la centrale de Péligre, la construction de nouvelles centrales et le développement de micro-réseaux ;

- d) Poursuivre l'implémentation d'installations solaires sur le territoire national, notamment dans les régions dépourvues d'infrastructures ;
- e) Monter un système d'information cadastrale regroupant les villes de Carrefour, de Croix-des-Bouquets, de Pétion-Ville, de Tabarre, de Delmas, de Jacmel et de Saint-Marc.

La Cour ne dispose pas d'informations sur les ressources matérielles dont a disposé le MTPTC durant l'exercice fiscal 2020-2021. L'évaluation de l'adéquation entre les besoins réels et les ressources disponibles n'a pas non plus été réalisée par manque de données probantes¹⁵.

En matière de ressources humaines, le personnel du MTPC a crû de 13.2%, passant de 1314 employés et contractuels au 30 septembre 2020 à 1488 membres au 30 septembre 2021. Au cours de l'exercice, le MTPC a connu 314 nouvelles nominations, 2 réintégrations et 142 cessations.

En matière d'allocations budgétaires, comme évoqué précédemment, le MTPTC a bénéficié de la plus grande part du budget de la République en 2020-2021 (28.944 milliards de gourdes).

Environ 95% du montant était alloué aux dépenses d'investissement (27.37 milliards de gourdes) et le reste (1.57 milliard de gourdes) devrait servir à faire fonctionner les différentes structures du MTPTC.

Par rapport à l'exercice précédent, les allocations budgétaires du ministère ont augmenté d'environ 11%.

¹⁵ Ces deux points sont également à considérer pour l'ensemble des institutions considérées dans cette section.

2.1.2. Faible exécution des dépenses budgétaires du MTPTC

Au 30 septembre 2021, le taux d'exécution des dépenses du MTPTC était faible, soit 17.19%.

En effet, sur les prévisions rectifiées de 28.94 milliards de gourdes, les dépenses effectivement réalisées par le ministère étaient seulement de 4.97 milliards de gourdes.

Les 4.97 milliards de gourdes réellement dépensées par le MTPTC ne représentaient que 2.4% des dépenses budgétaires totales (en considérant toutes les dépenses budgétaires réalisées durant l'exercice) alors que ce ministère était le deuxième poste le plus important du budget en matière de prévisions.

En outre, contrairement aux prévisions établies, la Cour constate que les dépenses de fonctionnement effectivement réalisées par le MTPTC ont supplanté celles d'investissement qui étaient pourtant plus de 17 fois supérieures. Plus spécifiquement, la CSCCA constate un dépassement significatif au niveau des dépenses de fonctionnement d'un côté, et un taux d'exécution des crédits d'investissement jugé très faible de l'autre.

- **Dépassement significatif au niveau de dépenses de fonctionnement**

Un dépassement important de 133.75% a été enregistré au niveau des crédits de fonctionnement du MTPTC. Le ministère a dépensé 3.67 milliards de gourdes pour son fonctionnement alors que ses prévisions d'allocations pour ces types de dépenses étaient de 1.57 milliard de gourdes.

La Cour observe que le dépassement enregistré a été essentiellement causé par la ligne « autres dépenses de fonctionnement ». En effet, il était prévu de dépenser 10.64 millions de gourdes sur cette ligne. Les dépenses effectivement réalisées au 30 septembre 2021 ont plutôt atteint 2.24 milliards de gourdes. Le taux d'exécution des « autres dépenses de fonctionnement » se chiffrerait donc à plus de 21.000%.

L'exécution des « autres dépenses » constitue une préoccupation pour la Cour qui se réserve le droit de demander davantage de comptes au MEF et au MTPTC étant donné que le rapport sur le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État ne fournit pas la ventilation attendue des décaissements effectués au titre des « autres dépenses » de fonctionnement.

Le taux d'exécution le plus faible a été enregistré au niveau des dépenses d'immobilisations (52%), suivi de celui des dépenses pour biens et services (79%), des dépenses de personnel (94%) et des dépenses de transferts (98%).

Tableau 19: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MTPTC en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	PRÉVISIONS DE CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES	TAUX D'EXÉCUTION
Personnel	1,226.75	1,156.41	94%
Biens et services	283.46	224.14	79%
Immobilisations	5.58	2.91	52%
Transferts	46.2	45.4	98%
Autres	10.64	2,240.09	21053%
TOTAL	1,572.64	3,668.96	233%

Sources : Compte général et budget rectificatif 2020-2021

- **Très faible exécution des dépenses d'investissement**

La Cour constate que le taux d'exécution des dépenses d'investissement du MTPTC, au contraire de celles de fonctionnement, était extrêmement faible en 2020-2021.

Seulement 4.77% des crédits d'investissement prévus ont été effectivement utilisés par le MTPTC au cours de l'année budgétaire 2020-2021. Sur les 27.37 milliards de gourdes de prévisions, la Cour constate que les décaissements n'étaient que de 1.30 milliard de gourdes. Ce taux de décaissement est encore plus faible que celui de l'année précédente pour laquelle il était de 14.2%.

Les données fournies par le MEF enseignent que des décaissements pour dépenses d'investissement ont été réalisés uniquement pour des dépenses d'immobilisations (1.305 milliard de gourdes sur des prévisions d'environ 21.08 milliards de gourdes).

Aucun décaissement donc pour la ligne achat de biens et services pour laquelle des prévisions de dépenses de 16.41 millions avaient été établies, ni pour celle appelée « Autres » dépenses (prévisions de 6.28 milliards de gourdes).

Tableau 20: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MTPTC en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES
Personnel	0	-	
Biens et services	16.41	-	
Immobilisations	21,078.52	1,305.21	6.19%
Transferts	0	-	
Autres	6,276.62	-	
TOTAL	27,371.54	1,305.21	4.77%

Sources : Compte général et budget rectificatif 2020-2021

Les dépenses d'investissement du MTPTC ont notamment servi au financement de six (6) programmes que devait implémenter le MTPTC. Pour l'ensemble des programmes cependant, le montant décaissé au cours de l'exercice ne représente que 20% des allocations budgétaires.

Hormis les programmes d'accroissement de l'électricité du pays et de modernisation de l'administration centrale qui ont été financés à hauteur de 100% et 90% respectivement, aucun des trois (3) autres programmes n'a pu absorber ou obtenir le tiers des allocations prévues.

Tableau 21: Prévisions et exécutions de dépenses pour les programmes mis en œuvre par le MTPTC en millions de gourdes

PROGRAMMES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX D'EXÉCUTION
Programme de modernisation de l'administration centrale	100.00	90.00	90%
Programme de rénovation urbaine	545.69	174.24	32%
Programme de mise en place du réseau de transport national	5,691.99	861.58	15%
Programme d'accroissement de l'électricité du pays	170.74	170.74	100%
Programme de mise en valeur des ressources minérales et énergétiques	26.26	8.65	33%
TOTAL	6,534.69	1,305.21	20%

Source : Compte général 2020-2021

- **Financement des dépenses d'investissement du MTPTC**

Les ressources en provenance du Trésor public devaient participer au financement des dépenses d'investissement du MTPTC à hauteur de 23.87%. Les fonds en provenance des partenaires bilatéraux et multilatéraux d'Haïti devaient concourir aux dépenses à 34.30% et 41.83% respectivement. Autrement dit, le secteur externe devait financer le budget d'investissement du MTPTC à plus de trois-quarts (3/4).

Au 30 septembre 2021, la CSCCA constate que le décaissement du Trésor s'était établi à environ 20%. En effet, sur 6.53 milliards de gourdes de prévisions, le décaissement était de 1.30 milliard de gourdes.

Le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement serait également lié à l'absence des fonds venant des partenaires bilatéraux et multilatéraux d'Haïti. En effet, ces acteurs devaient supporter les dépenses d'investissement du MTPTC à 76.13% contre des participations attendues de 23.87% pour le Trésor public. Au 30 septembre 2021, on constate que les partenaires n'ont rien décaissé.

Les dépenses d'investissement réalisées ont donc été entièrement financées par le Trésor public. Sur des prévisions de 6.53 milliards de gourdes, les décaissements ont totalisé 1.30 milliard de gourdes.

Tableau 22: Répartition des ressources pour des dépenses d'investissement du MTPTC selon la source de financement

	PRÉVISIONS (HTG)	DÉCAISSEMENTS (HTG)	ÉCART	% DÉCAISSEMENT
Dépenses d'investissement	27,371,544,764.00	1,305,211,225.25	26,066,333,538.75	4.77%
Ressources nationales	6,534,685,103.00	1,305,211,225.25	5,229,473,877.75	19.97%
Ressources bilatérales	9,387,500,000.00	0	9,387,500,000.00	0.00%
Ressources multilatérales	11,449,359,661.00	0.00	11,449,359,661.00	0.00%

Source : Compte général 2020-2021

2.1.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MTPTC

L'atteinte des objectifs assignés exige à la fois des prévisions de crédits et des décaissements pour dépenses de fonctionnement et d'investissement à la hauteur des ambitions gouvernementales.

Cependant, dans le cas du MTPTC, comme indiqué, la Cour a constaté que le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement était très élevé (233%) alors que celui des dépenses d'investissement très faible (4.77%).

Ce constat laisse comprendre que :

- 1) Les dépenses de fonctionnement réalisées, quoique très élevées par rapport aux prévisions, n'étaient pas généralement liées à la mise en œuvre des programmes et projets prévus. Autrement dit, il s'agit des dépenses qui n'ont pas été réalisées dans le cadre de l'implémentation des programmes et projets d'investissement.

Sur cette base, la Cour n'est pas convaincue que les dépenses de fonctionnement réalisées aient efficacement aidé le MTPTC à atteindre ses objectifs généralement liés à la mise en place d'infrastructures diverses.

- 2) Les dépenses d'investissement effectivement réalisées par le MTPTC étaient trop faibles pour répondre aux objectifs ambitieux du Gouvernement en matière de travaux publics, transports et communications. La Cour estime donc qu'il n'était pas possible que le MTPTC soit efficace.

En outre, la Cour estime que la faible exécution des dépenses d'investissement de la part du MTPTC s'explique principalement par le fait que, contrairement aux prévisions, le pays n'a rien bénéficié de la part de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. En effet, pour pouvoir financer ses dépenses d'investissement, le MTPTC comptait sur les différents partenaires externes d'Haïti à plus de 76%. Au 30 septembre 2021 cependant, c'est la nullité du taux d'exécution qui était constatée.

2.2. LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)

Le MSPP a gagné en importance en termes de crédits budgétaires alloués en 2019-2020 en raison de son rôle de premier plan dans la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19 dans le pays durant cette année fiscale. Ses allocations représentaient 10.9% de l'enveloppe budgétaire globale sur l'année, contre 3.9% en 2017-2018.

L'importance relative du MSPP a baissé en 2020-2021. Son budget dans le budget général ne représentait que 3.8%. La Cour entreprend d'analyser dans quelle mesure ce ministère était efficace dans l'utilisation des crédits alloués.

2.2.1. *Objectifs poursuivis par le MSPP et ressources allouées*

Le ministère de la Santé publique et de la Population est l'organe du pouvoir exécutif chargé de formuler et d'exécuter la politique de santé publique nationale. Aussi a-t-il pour mission de garantir à tous les citoyens et citoyennes sans distinction le droit à la vie, à la santé et leur procurer, dans toutes les collectivités territoriales, les moyens appropriés pour la protection, le maintien et le rétablissement de leur santé.

Pour l'année fiscale 2020-2021, les objectifs ci-après ont été poursuivis par le ministère :

- 1) Assurer la réduction de la morbidité et de la mortalité en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies (diarrhée, infections respiratoires aiguës, fièvre, anémie...) et en luttant contre les maladies courantes ;
- 2) Renforcer la couverture vaccinale et intensifier la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies ;

- 3) Améliorer l'offre sanitaire régionale avec notamment la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires (hôpitaux départementaux et communaux, institutions de santé, centres ambulanciers régionaux, etc.) ;
- 4) Consolider les acquis des programmes de lutte et de prévention contre les maladies transmissibles ;
- 5) Améliorer les conditions d'utilisation des hôpitaux publics et aménager les bureaux administratifs départementaux et résidences de personnel médical au niveau des départements ;
- 6) Garantir la disponibilité des médicaments, des matériels et équipements sanitaires ;
- 7) Sensibiliser le public aux problèmes de santé mentale et lutter contre la stigmatisation ;
- 8) Renforcer les dispositifs d'urgence dans les hôpitaux départementaux ;
- 9) Assurer la mise en œuvre du plan de gestion de la crise de la pandémie de COVID-19.

En termes de ressources humaines, le MSPP est passé d'un total de 13 922 employés et contractuels au début de l'exercice à 13 794 au 30 septembre 2021. En 2020-2021, le MSPP a eu 119 nouvelles nominations, 25 réintégrations et 272 cessations conduisant à une diminution de son personnel de 128 membres.

Les crédits alloués au MSPP ont diminué de 66%, en passant de 21.658 milliards de gourdes en 2019-2020 à 7.377 milliards de gourdes en 2020-2021 avec 6.21 milliards de gourdes prévues pour des dépenses de fonctionnement et 1.166 milliard de gourdes pour des investissements.

2.2.2. Exécution relativement satisfaisante des dépenses du MSPP

Les dépenses effectivement réalisées par le MSPP au 30 septembre 2021 ont totalisé 6.95 milliards de gourdes. Étant donné que les prévisions étaient de l'ordre de 7.38 milliards de gourdes, le taux d'exécution s'était donc établi à 94.16% pour l'exercice fiscal sous analyse.

En dépit des écarts parfois importants entre les prévisions de crédits et les réalisations en ce qui concerne certaines lignes budgétaires, en particulier la ligne immobilisations, la Cour, sous réserve d'un audit approfondi, juge satisfaisante le taux d'exécution global des dépenses du MSPP en 2020-2021.

- **Taux d'exécution acceptable des dépenses de fonctionnement du MSPP**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement du MSPP ont été de 6.21 milliards de gourdes dont la plus grande part (environ 74%) devait financer des dépenses de personnel (salaires et traitements). Les biens et services devaient coûter 1.35 milliard de gourdes (22.40%), les immobilisations (157.37 millions de gourdes), les transferts (3 millions de gourdes) et les « autres » dépenses (56 millions de gourdes).

À la fin de l'exercice, les dépenses de fonctionnement effectivement réalisées étaient d'environ 5.96 milliards de gourdes. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement était dans ce cas de 95.93%.

Si les dépenses de personnel étaient proches des prévisions (4,589.18 milliards de gourdes de dépenses contre 4,599.05 milliards de gourdes de dépenses) et les dépenses en biens et services très en dessous des prévisions (taux de réalisation de 68.18%), les dépenses d'immobilisations ont pour leur part significativement dépassé les prévisions établies. En effet, contre des prévisions de 157.37 millions de gourdes, le MSPP a dépensé 379.27 milliards de gourdes en immobilisations ; soit un taux d'exécution important d'environ 241%.

Tableau 23: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MSPP en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'EXÉCUTION
PERSONNEL	4,599.05	4,589.18	99.79%
BIENS ET SERVICES	1,395.00	951.13	68.18%
IMMOBILISATIONS	157.37	379.27	241.01%
TRANSFERTS	3.00	0	0.00%
AUTRES	56.07	37.93	67.65%
TOTAL	6,210.49	5,957.50	95.93%

Sources : Compte général et budget rectificatif 2020-2021

- **Dépenses d'investissement insuffisantes**

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ne représentaient que 15.82% du total des allocations de crédits du MSPP. Les allocations en valeur absolue étaient d'environ 1.17 milliard de gourdes prévues pour être dépensées totalement dans des immobilisations.

Au 30 septembre 2021, seulement 989.36 millions de gourdes ont été effectivement dépensées sur la ligne immobilisations du ministère, soit un taux de réalisation de 84.78% comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 24: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MSPP en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	TAUX D'EXÉCUTION
PERSONNEL	0	0	-
BIENS ET SERVICES	0	0	-
IMMOBILISATIONS	1,166.98	989.36	84.78%
TRANSFERTS	0	0	-
AUTRES	0	0	-
TOTAL	1,166.98	989.36	84.78%

Source : Compte général 2020-2021

Le MSPP devait implémenter trois (3) programmes d'investissement :

- 1) le programme d'augmentation de l'accès aux services de santé ;
- 2) le programme de gestion de l'environnement ;
- 3) le programme de modernisation de l'administration centrale.

Le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État indique que les 989.36 millions de gourdes ont été dépensées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'augmentation de l'accès aux services de santé. Autrement dit, aucun décaissement n'a été fait pour les deux autres programmes du ministère en 2020-2021. L'investissement réel du MSPP sur l'année fiscale était donc faible en raison de l'insuffisance de fonds mis à la disposition de ce ministère.

- **Financement des dépenses d'investissement du MSPP**

Le financement des programmes et projets du MSPP devait être assuré au moyen des ressources à la fois nationales et en provenance d'institutions multilatérales à hauteur de 54.08% et 45.92% respectivement. En effet, sur les 1.17 milliard de gourdes de prévisions, le Trésor public devait fournir 631.11 millions de gourdes et les institutions multilatérales 535.87 millions de gourdes.

Au 30 septembre 2021, le Trésor public a décaissé 989.36 millions de gourdes alors que les institutions multilatérales n'ont réalisé aucun décaissement au profit du MSPP comme l'illustre le tableau 25.

Tableau 25: Répartition des ressources pour des dépenses d'investissement du MSPP selon la source de financement

	PRÉVISIONS (HTG)	DÉCAISSEMENTS (HTG)	ÉCART	% DÉCAISSEMENT
Dépenses d'investissement	1,166,984,208.00	989,360,252.18	177,623,955.82	84.78%
Ressources nationales	631,110,000.00	989,360,252.18	- 358,250,252.18	156.77%
Ressources bilatérales	0.00	0.00	0.00	-
Ressources multilatérales	535,874,208.00	0.00	535,874,208.00	0.00%

Source : Compte général 2020-2021

2.2.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MSPP

- La CSCCA estime que le taux d'exécution global des dépenses du MSPP (94.16%) se trouve dans la limite de l'acceptable.
- Toutefois, tout en reconnaissant que des investissements relativement importants ont été faits au niveau de ce ministère en 2019-2020 pour notamment contrer la propagation de la pandémie de la covid-19 en Haïti¹⁶, la Cour estime insuffisantes les dépenses pour programmes et projets en 2020-2021. En effet, seulement 989.36 millions de gourdes ont été dépensées dans le cadre du programme d'augmentation de l'accès aux services de santé.

Selon la Cour, le montant dépensé pour les investissements du ministère est faible (moins de 15% des dépenses totales du ministère) et devrait être insuffisant pour permettre l'institution d'être efficace dans la poursuite de sa mission et de ses objectifs.

¹⁶ Voir le RSFPEDP VII.

2.3. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENFP)

Le MENFP est annuellement parmi les institutions bénéficiant d'une part relativement importante du budget national. En 2020-2021, avec un poids relatif de 12.9%, il était le deuxième poste le plus important du budget après le MTPTC.

Dans ce rapport, la Cour s'intéresse non seulement au MENFP en tant que tel, mais aussi à la gestion du Fonds National d'Éducation (FNE). Il sera notamment question d'examiner la gestion de ce fonds durant l'exercice 2020-2021.

2.3.1. Objectifs poursuivis par le MENFP et ressources allouées

En 2020-2021, le MENFP poursuivait les seize (16) objectifs suivants :

- 1) *Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique ;*
- 2) *Établissement de cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays ;*
- 3) *Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle à travers la construction et l'installation d'équipements dans les ateliers des écoles de formation professionnelle ;*
- 4) *Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;*
- 5) *Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale ;*
- 6) *Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la*

construction de nouvelles écoles dans les 10 départements géographiques du pays ;

- 7) Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental par la mise en place d'un dispositif de formation sanctionnée par un diplôme des enseignants ;
- 8) Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés ;
- 9) Étendre le nouveau secondaire dans les 10 départements du pays ;
- 10) Poursuivre la campagne de vulgarisation et de sensibilisation à l'intention de tous les acteurs éducatifs et du grand public sur les initiatives liées à la scolarisation universelle et la réforme du fondamental ;
- 11) Améliorer les fournitures de services de cantines scolaires ;
- 12) Améliorer la coordination des opérateurs du secteur éducatif haïtien ;
- 13) Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur en région à travers le renforcement des universités publiques ;
- 14) Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité en augmentant les possibilités d'intégration des alphabétisés à la vie socio-économique par la mise en place de nouveaux dispositifs efficaces ;
- 15) Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ;
- 16) Développer de nouvelles stratégies d'apprentissage dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Une enveloppe budgétaire de 24.83 milliards de gourdes était mise à la disposition du MENF en 2020-2021. De ce montant, 20.60 milliards de gourdes, soit 82.95% de l'enveloppe, étaient consacrées aux dépenses de fonctionnement et 4.23 milliards de gourdes, 17.05%, étaient allouées aux dépenses d'investissement.

2.3.2. Exécution faiblement satisfaisante des dépenses du MENFP

Au 30 septembre 2021, les dépenses effectivement réalisées par le MENFP totalisaient environ 19.13 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 77.03%. Si l'exécution des dépenses de fonctionnement est jugée satisfaisante, celle des dépenses d'investissement est pour sa part insignifiante.

- **Exécution satisfaisante des dépenses de fonctionnement**

Sur ses prévisions de dépenses de fonctionnement de 20.60 milliards de gourdes, le MENFP a consommé 19.10 milliards de gourdes au 30 septembre 2021 ; soit un taux de décaissement assez important de 92.73%.

Les dépenses de personnel ont constitué la ligne la plus importante des dépenses de fonctionnement.

En effet, 17.27 milliards de gourdes ont été dépensées pour salaires et traitements du personnel sur des prévisions de 18.15 milliards de gourdes. Le taux d'exécution a donc été de 95.14%.

La Cour note que l'exécution des dépenses d'immobilisation du MENFP a explosé pour atteindre un taux de 284.02% sur l'année.

En effet, alors que 83.11 millions de gourdes ont été prévues, les dépenses d'immobilisations effectives ont été de l'ordre 236.05 millions de gourdes.

Tableau 26: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MENFP en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES TOTALES
PERSONNEL	18,151,430,521.00	17,269,998,025.92	95.14%
BIENS ET SERVICES	1,607,320,129.00	856,667,763.43	53.30%
IMMOBILISATIONS	83,111,587.00	236,050,616.30	284.02%
TRANSFERTS	56,573,676.00	46,504,730.00	82.20%
AUTRES	700,563,545.00	693,024,130.00	98.92%
TOTAL	20,598,999,458.00	19,102,245,265.65	92.73%

Source : Compte général 2020-2021

- **Exécution insignifiante des dépenses d'investissement**

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement du MENFP a été à la limite nul en 2020-2021. Plus précisément, le ministère a décaissé seulement 24.77 millions de gourdes sur ses prévisions d'investissement de 4.23 milliards de gourdes. Le taux d'exécution a donc été de seulement 0.59%.

Aucun décaissement n'a été réalisé sur les prévisions de dépenses en biens et services de 1.63 milliard de gourdes, ni sur celles des « autres dépenses » totalisant 2.34 milliards de gourdes.

Les décaissements réalisés ont concerné la ligne de dépenses d'immobilisations pour laquelle les prévisions ont été de 262.09 millions de gourdes et les décaissements 24.77 millions de gourdes.

Tableau 27: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MENFP en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES
PERSONNEL	0.00	0.00	0.00%
BIENS ET SERVICES	1,634,838,726.00	0.00	0.00%
IMMOBILISATIONS	262,098,976.00	24,768,918.96	9.45%
TRANSFERTS	0.00	0.00	0.00%
AUTRES	2,335,772,152.00	0.00	0.00%
TOTAL	4,232,709,854.00	24,768,918.96	0.59%

Source : Compte général 2020-2021

Les dépenses d'investissement du MENFP devaient notamment servir au financement de deux programmes pour lesquels les prévisions étaient de 2.38 milliards de gourdes : (i) le Programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et technique et (ii) le Programme d'augmentation de l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire.

Pour le premier programme, les prévisions de dépenses étaient de l'ordre de 29.49 millions de gourdes pour des décaissements de 9.22 millions de gourdes (31.26%). En ce qui concerne le second, alors qu'il était prévu de dépenser 2.35 milliards de gourdes, les dépenses effectivement réalisées ont totalisé 15.55 millions de gourdes, soit 0.66% des prévisions.

Dans l'ensemble, le taux d'exécution des dépenses de programmes du MENFP était de seulement 1.04% en 2020-2021.

Tableau 28: Prévisions et exécutions de dépenses pour les programmes mis en œuvre par le MENFP

PROGRAMMES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX D'EXÉCUTION
Programme de renforcement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et technique	29,489,114.00	9,219,221.00	31.26%
Programme d'augmentation de l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire	2,351,371,127.00	15,549,697.96	0.66%
TOTAL	2,380,860,241.00	24,768,918.96	1.04%

Source : Compte général 2020-2021

- **Financement des dépenses d'investissement du MENFP**

Les ressources nationales devaient participer au financement des dépenses d'investissement du MENFP à 56.25%. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux d'Haïti devaient pour leur part supporter ces dépenses à 38.40% et 5.35% respectivement.

Au 30 septembre 2021, seul le Trésor public a effectué des décaissements destinés à financer les dépenses d'investissement du MENFP. Les décaissements, cependant, étaient faibles, soit 24.77 millions de gourdes représentant 1.04% des prévisions du début d'exercice.

Dans l'ensemble, le taux d'exécution n'était que de 0.59%.

Tableau 29: Répartition des ressources pour des dépenses d'investissement du MENFP selon la source de financement

	PRÉVISIONS (HTG)	DÉCAISSEMENTS (HTG)	ÉCART	% DÉCAISSEMENT
Dépenses d'investissement	4,232,709,854.00	24,768,918.96	4,207,940,935.04	0.59%
Ressources nationales	2,380,860,241.00	24,768,918.96	2,356,091,322.04	1.04%
Ressources bilatérales	226,500,001.00	0.00	226,500,001.00	0.00%
Ressources multilatérales	1,625,349,612.00	0.00	1,625,349,612.00	0.00%

Source : Compte général 2020-2021

2.3.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MENFP

- Le taux de décaissement des dépenses de fonctionnement du MENFP (92.33%) est jugé satisfaisant par la Cour. Ces dépenses auraient notamment permis au ministère de payer le salaire du personnel du ministère et d'acheter des mobiliers nécessaires au fonctionnement de certaines écoles et du ministère.
- À l'inverse, l'exécution des dépenses d'investissement du MENFP est jugée très insatisfaisante. Un taux d'exécution de 0.59% ne saurait permettre au ministère d'être efficace dans la poursuite de ses objectifs pour l'exercice sous analyse.

2.3.4. *Considérations sur le Fonds National d'Éducation (FNE)*

La Loi portant création, organisation et fonctionnement du FNE – votée le 17 août 2017, soit sept ans après son lancement en mai 2011 – indique qu'il est un organisme autonome d'une durée illimitée jouissant de l'autonomie administrative et financière, doté d'une personnalité juridique propre, et placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.

Le FNE a pour mission de participer à l'effort d'éducation pour tous sur l'ensemble du territoire de la République d'Haïti et de gérer les fonds destinés au financement, tant au niveau de l'État qu'au niveau des collectivités territoriales, des dépenses relatives à l'éducation notamment des coûts de scolarité, des projets et études susceptibles de contribuer à l'avancement de l'instruction des enfants et de la construction ou l'amélioration des infrastructures scolaires du pays¹⁷.

En plus des dotations budgétaires, des dons, subventions, emprunts et taxes, les fonds du FNE proviennent des redevances et droits constitués sur les produits suivants : appel international, transfert de fonds internationaux, droits et concessions sur les casinos, revenus générés par les concessions de la loterie de l'État haïtien, gains provenant des jeux de hasard, dividendes versés à l'État par les entreprises dont le capital est détenu en tout ou en partie par l'État, profits nets générés par la Banque de la République d'Haïti et profits générés par les banques commerciales d'État, emprunts de l'État auprès des institutions financières locales et étrangères, taxe spéciale de gratuité (TSG) qui sera prélevée sur chaque employé du secteur public (professeur excepté) et sur les impositions annuelles déclarées des acteurs du secteur informel.

¹⁷ CSCCA, RSFPEDP 2017-2028.

Le fonds peut être également alimenté par des taxes spéciales telles celles qui sont prélevées sur chaque bouteille de gazeuse, sur chaque carte téléphonique et équipement électronique vendus dans le pays par les compagnies, sur les produits et services (TPS) pour chaque achat opéré exception faite des produits de première nécessité, celles sur les rentrées mensuelles des boites de nuit, taxe spéciale provenant des rentrées annuelles des écoles et des universités privées accréditées, taxe provenant des obligations scolaires cumulées des écoles privées, celles de soutien aux enseignants (TSE) provenant de chaque produit de luxe, de chaque article de produits usagés (pèpè) importés, de chaque chambre d'hôtel occupée par un étranger, de chaque pièce de voiture vendue et de chaque voiture importée, sur les pensions mensuelles des enseignants d'écoles publiques et des professeurs d'universités publiques de la 1ère à la 10e année de pension. Ces pourcentages de redevances et droits seraient fixés par arrêté pris en Conseil des Ministres sur rapport du MEF.

Cependant, dans le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État, on lit que le FNE, en 2020-2021, est alimenté par :

- 1) les frais de USD 0.05 prélevés sur les appels internationaux entrants/ sortants vers Haïti versés au Compte Central du Trésor par le CONATEL ;
- 2) les prélèvements de USD 1.50 effectués sur les transferts de devises en provenance d'Haïti ou reçus en Haïti versés au Compte Central par La Banque de la République d'Haïti.

- **Ressources du FNE sur la période allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021**

Sur l'exercice fiscal 2020-2021, le FNE avait à sa disposition 3.26 milliards de gourdes. 2.41 milliards de gourdes ont été collectées sur l'exercice et 851.18 millions de gourdes, constituant le solde sur l'exercice précédent, ont été reversées à l'institution.



Au 30 septembre, les fonds collectés ont été reversés à 97.43% à l'institution. Il en a résulté donc un solde de 83.87 millions de gourdes.

La Cour constate que les fonds ont été collectés exclusivement par la Banque de la République d'Haïti (BRH) sur les transferts sans contrepartie en provenance du reste du monde qui constituent l'une des sources d'alimentation du fonds.

En revanche, la Cour note que le CONATEL n'a fait aucun reversement au FNE en 2020-2021 alors que des appels vers et en provenance de l'étranger qui constituent la deuxième source devant alimenter le fonds continuent de se réaliser.

Tableau 30: Ressources collectées et reversées au FNE en 2020-2021

EXERCICE 2020-2021	RESSOURCES COLLECTÉES HTG		REVERSEMENTS À FNE
	BRH	CONATEL	
Solde à reverser	851,181,942.94		-
Octobre 20	154,418,838.57		657,358,903.85
Novembre 20	172,493,065.48		239,294,860.87
Décembre 2020	167,369,172.24		154,418,838.57
Janvier 2021	156,561,338.21		-
Février 2021	211,309,394.72		339,862,237.72
Mars 2021	277,733,164.21		367,870,732.93
Avril 2021	98,447,883.58		277,733,164.21
Mai 2021	252,747,221.30		98,447,883.58
Juin 2021	329,889,376.00		252,747,221.30
Juillet 2021	-		-
Août 2021	458,869,306.62		-
Septembre 2021	129,343,798.69		788,758,682.62
TOTAL	3,260,364,502.56	0.00	3,176,492,525.65

Source : Compte général 2020-2021

- **Dépenses effectuées dans le cadre du FNE**

Pour l'année 2020-2021, aucune information sur les décaissements effectués dans le cadre du FNE n'est fournie par le MEF. Ce qui n'est pas conforme à l'obligation de rendre compte à laquelle sont soumises les institutions publiques.

La Cour constate que des décaissements totalisant 636.02 millions de gourdes avaient été réalisés en 2019-2020 en faveur du MENFP. 82.89% des décaissements ont été faits au bénéfice des écoles publiques, 13.74% pour achats des manuels scolaires et 3.37% au bénéfice des écoles non publiques.

Tableau 31: Utilisations des fonds décaissés en 2019-2020 dans le cadre du FNE

INSTITUTION	DÉCAISSEMENTS	POIDS
ÉCOLES NON PUBLIQUES	21,460,000.00	3.37%
ÉCOLES PUBLIQUES	527,169,122.00	82.89%
MANUELS SCOLAIRES	87,388,729.57	13.74%
TOTAL	636,017,851.57	100.00%

Source : Compte général 2020-2021

2.3.5. Commentaires de la Cour sur l'utilisation globale le FNE

- La Cour constate favorablement que le FNE continue d'être alimenté au profit de l'éducation en Haïti. Cependant, elle s'étonne que le CONATEL n'ait fait aucun versement au FNE en 2020-2021 alors qu'il a versé environ 135.72 millions de gourdes au fonds en 2019-2020 et continuerait de collecter de l'argent au nom du fonds conformément à la Loi sur le FNE.
- La Cour estime qu'il est anormal que les dépenses effectuées sur ce fonds en 2020-2021 ne soient pas rapportées dans le rapport du MEF. Il est important de disposer non seulement des informations relatives aux décaissements en faveur du MENFP, mais également des données sur les subventions accordées et celles sur les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'institution autonome qu'est le FNE.



2.4. LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL (MAST)

Le MAST, étant donné sa mission, relève d'une importance considérable dans un pays comme Haïti où les besoins sociaux concernent une grande part de la population. La Caisse d'Assistance Sociale (CAS) qu'il gère bénéficie des crédits destinés en principe à être transférés aux populations les plus vulnérables. Dans le cadre de ce rapport, la Cour cherche à savoir si ce ministère a été efficace dans ses dépenses au cours de l'année fiscale 2020-2021.

2.4.1. *Mission et objectifs du MAST en 2020-2021*

Le Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) est l'organisme public ayant pour mission de définir et de conduire la politique sociale du gouvernement. Spécifiquement, il a pour attributions, d'/de :

- Définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement ;
- Assurer la protection des travailleurs tant dans le secteur formel qu'informel de l'économie, et améliorer leurs conditions de vie et de travail ;
- Établir, sur la base de la solidarité nationale, un régime approprié de sécurité sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Mener la lutte contre la faim, la malnutrition, le chômage et le paupérisme ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les œuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Accorder une protection particulière à la femme, à l'enfant, au vieillard et à l'infirme.

En 2020-2021, le MAST poursuivait les objectifs ci-indiqués :

- 1) Poursuivre l'aide aux familles défavorisées en renforçant le programme de lutte contre la faim et l'exclusion sociale ;
- 2) Améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu ;
- 3) Mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées ;
- 4) Renforcer les structures d'accueil et les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants des rues et des rapatriés ;
- 5) Améliorer l'offre de services visant le respect des personnes âgées à travers le renforcement des capacités des centres d'hébergement pour les personnes du 3ème âge.

2.4.2. Exécution des dépenses du MAST

Une enveloppe budgétaire de 1.432 milliard de gourdes était allouée au MAST dont 1.407 milliard de gourdes pour dépenses de fonctionnement et 25 millions de gourdes pour dépenses d'investissement.

Le MAST a consommé 1.354 milliard de gourdes au 30 septembre 2021, c'est-à-dire 94.5% des crédits qui lui ont été accordés.

Il convient de noter que le budget du MAST a été réduit de 39% passant de 2.36 milliards de gourdes en 2019-2020 à moins de 1.5 milliard en 2020-2021.

- **Exécution acceptable des dépenses de fonctionnement**

Sur le 1.432 milliard de gourdes de prévisions de dépenses de fonctionnement, le MAST a consommé 1.344 milliard ; soit un taux de consommation de crédits de 93.83% pour l'exercice.

La plus grande part des dépenses effectuées a été destinée au personnel du ministère. Les dépenses de personnel ont représenté 80.66% des dépenses totales de fonctionnement et ont été exécutées à 99.39%.

Les dépenses en biens et services ont constitué la deuxième ligne de dépenses la plus importante avec des dépenses effectives de 224.16 millions de gourdes (taux d'exécution de 85.77%). On trouve ensuite les dépenses d'immobilisations (46.35 millions de gourdes) et les « autres dépenses » (28.89 millions de gourdes). Les dépenses de transferts du MAST ont été pour leur part de seulement 5 millions de gourdes en 2020-2021.

Tableau 32: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MAST en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'EXÉCUTION
PERSONNEL	1,090.82	1,084.22	99.39%
BIENS ET SERVICES	261.34	224.16	85.77%
IMMOBILISATIONS	46.35	11.29	24.36%
TRANSFERTS	5	4.97	99.40%
AUTRES	28.89	19.46	67.36%
TOTAL	1,432.40	1,344.09	93.83%

Sources : Compte général et budget rectificatif 2020-2021

- **Prévisions et exécutions faibles de dépenses d'investissement**

Les prévisions de dépenses d'investissement du MAST, représentant moins de 2% des prévisions budgétaires de l'institution, étaient faibles.

Sur les 25 millions de gourdes prévues pour les dépenses d'investissement, seulement 40%, soit 10 millions de gourdes ont été consommées.

Les 10 millions de gourdes décaissées ont servi au financement du programme d'accroissement de l'accès au logement.

Tableau 33: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MAST en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES
PERSONNEL	0	0	0.00
BIENS ET SERVICES	0	0	0
IMMOBILISATIONS	25	10	40%
TRANSFERTS	0	0	0
AUTRES	0	0	0
TOTAL	25	10	0.40

Sources : Compte général et budget rectificatif 2020-2021

Le portefeuille de programmes du MAST, comme indiqué dans le Compte Général, contenait quatre (4) programmes pour l'année 2020-2021 :

1. le programme de modernisation de l'administration centrale ;
2. le programme d'organisation de la solidarité sociale ;
3. le programme de mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs ;
4. le programme d'accroissement de l'accès au logement.

Cependant, le document de budget rectificatif indique qu'il y avait des provisions budgétaires pour uniquement le programme d'accroissement de l'accès au logement. Les 25 millions de gourdes devaient en fait être utilisées pour le financement de ce programme. Les autres n'ont pas été implémentés pour cause de financement.

Certains ministères ont bénéficié des fonds en provenance des bailleurs bilatéraux et multilatéraux en 2020-2021, ce n'était pas le cas pour le MAST. Il n'était même pas prévu que ces acteurs financent des projets mis en œuvre par le MAST pour l'année fiscale 2020-2021.

2.4.3. *Conclusions de la cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MAST*

- En matière d'exécution de dépenses de fonctionnement, le MAST a réalisé un taux acceptable. Le ministère était resté dans la zone jugée acceptable.
- Cependant, de manière générale, la Cour estime que le budget alloué au ministère n'était pas en adéquation avec les directives du Gouvernement dans le domaine de la Sécurité Sociale. En effet, pour atteindre les objectifs fixés, le Gouvernement a identifié quatre (4) programmes à mettre en œuvre. Un seul programme a été partiellement financé (taux d'exécution de seulement 40%).
- En outre, il est entendu que le MAST coordonne la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS). Une telle responsabilité requiert l'exécution d'un certain nombre de projets. On ne constate cependant aucun projet financé par le Gouvernement qui va en ce sens. Une incohérence grave à l'avis de la Cour.

Fort des constats ci-dessus, la Cour estime que le MAST n'était pas en mesure de répondre efficacement aux objectifs sociaux du Gouvernement en 2020-2021.

2.4.4. *Considérations sur la Caisse d'Assistance Sociale (CAS)*

Le MAST assure la tutelle ou l'autorité hiérarchique sur d'autres structures constituant des bras techniques pour la mise en œuvre des politiques sociales définies par le Gouvernement. On mentionne ici l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA), l'Office nationale d'Assurance (ONA), l'Entreprise publique de Promotion de Logements sociaux (EPPLS), l'Institut du Bien-Être social et de Recherches (IBESR), et la Caisse d'Assistance Sociale (CAS).

La CAS, créée par la loi du 26 mai 1971 a pour mission d'offrir de l'assistance sociale particulièrement aux trois (3) catégories de personnes que sont les vieillards, les personnes à mobilité réduite et les jeunes en proie aux difficultés socioéconomiques en leur apportant soit une assistance financière, une assistance médicale, des assistances ponctuelles ou de la restauration communautaire.

La CAS est classée parmi les Comptes Spéciaux du Trésor et est alimentée par des prélèvements obligatoires de 1% sur les salaires à l'exception de ceux des journaliers, stagiaires et du personnel vacataire, et par des subventions accordées par l'État.

- **Ressources de la CAS en 2020-2021**

Au cours de l'exercice 2020-2021, la CAS a bénéficié d'un montant de 961.635 millions de gourdes s'ajoutant au solde du début de l'exercice pour donner des disponibilités totales de 1.005 milliard de gourdes.

Le tableau suivant présente les rentrées de la CAS en fonction de leur provenance.

Tableau 34: Fonds disponibles à la CAS pour l'exercice 2020-2021 en millions de gourdes

RENTREES	TOTAL	% PAR RAPPORT AUX DÉPÔTS (B)
Reversement des Prélèvements par le MEF	666	69.26%
Dépôts effectués à la BRH	17.54	1.82%
Recettes Collectées par la DGI	268.93	27.97%
Régularisations bancaires	9.17	0.95%
TOTAL DÉPÔTS	961.64	100.00%
PLUS SOLDE DÉBUT	43.595	
DISPONIBILITÉ POUR L'ANNÉE	1,005.23	

Source : Compte général 2020-2021

- **Utilisations des fonds**

Au cours de l'exercice, ces fonds ont servi au financement des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'allocation et de subvention.

Environ 45%, soit 433.85 millions de gourdes ont été utilisées pour le fonctionnement de la CAS et le reste (55%), soit 533.87 millions de gourdes, ont été transférées aux bénéficiaires sous forme d'allocations et de subventions.

Les dépenses de fonctionnement ont regroupé des dépenses de personnel, de services, de biens de consommation, d'immobilisations et de matériels.

En ce qui concerne les dépenses d'allocations et de subventions, elles ont pris en compte des allocations, des subventions, de l'assistance sociale et d'autres dépenses qui ont regroupé l'acquisition de produits détergents, de Kits hygiéniques et sanitaires, de Kits scolaires et de Kits alimentaires distribués aux bénéficiaires. Les opérations effectuées par la CAS se sont soldées par un montant positif 37.502 millions de gourdes constituant des économies qui ont été réalisées.

Tableau 35: Dépenses effectuées par la CAS au cours de l'exercice 2020-2021 en million de gourdes

POSTE DE DÉPENSES	MONTANTS	POURCENTAGE
I.- FONCTIONNEMENT CAS	433.858	45%
1.1.- Dépenses de personnel	107.558	11%
1.2.- Dépenses de services	19.986	2%
1.3.- Biens de consommation	43.938	5%
1.4- Immobilisation & Matériel	5.502	1%
II.- Dépenses d'Allocation et Subvention	533.870	55%
2.1-Allocations	56.590	6%
2.2- Subvention	134.715	14%
2.3-Assistance Sociale	7.275	1%
2.4-Autres	335.290	35%
TOTAL SORTIES	967.728	100%

Source : Compte général 2020-2021

2.4.5. Commentaires sur l'utilisation des fonds par la CAS

Ce rapport ne constitue pas un rapport d'audit de la CAS. La Cour ne peut donc pas conclure sur la gestion bonne ou mauvaise des fonds de l'institution. Pour un tel exercice, il faudrait entre autres disposer des informations relatives au nombre de bénéficiaires des transferts de la CAS, leur distribution par sexe, âge, type de handicap, leur position géographique, leur niveau de vulnérabilité, entre autres. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les informations fournies permettent toutefois de constater que les dépenses effectuées pour le fonctionnement de la CAS sont relativement trop élevées. En effet, il paraît anormal pour la Cour que 45% des fonds mis à la disposition de la CAS soient utilisés pour dépenses de personnel, achat de biens et de services, etc. Cet état de fait diminue la capacité de l'institution à accompagner ou assister réellement les plus vulnérables conformément aux vœux de la Loi.

En outre, les « autres » dépenses ont constitué la ligne de dépenses la plus importante de la CAS en 2020-2021 (elle a consommé 35% du total des fonds de l'institution). Une ventilation détaillée de cette ligne serait nécessaire.

2.5. LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)

Le MEF est un ministère d'importance en raison de son rôle central dans le système de gestion des finances publiques.

La Cour entreprend d'analyser l'efficacité de ses dépenses tout en émettant des commentaires sur sa gestion du Fonds d'Urgence (FDU).

2.5.1. Objectifs poursuivis par le MEF et ressources allouées

En 2020-2021, le MEF poursuivait les objectifs suivants :

- 1) Créer les conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance ;
- 2) Promouvoir l'investissement privé en Haïti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises ;
- 3) Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables ;
- 4) Améliorer la gestion, la transparence et la rationalisation des dépenses publiques à travers des programmes d'assistance technique au profit de l'Inspection Générale des Finances ;
- 5) Renforcer les liaisons informatiques entre les administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI) ;
- 6) Obtenir des informations actualisées sur les caractéristiques et profils de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne dans le cadre du 5ème recensement général de la population et de l'habitat ;

- 7) Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;
- 8) Optimiser les recettes mobilisables en renforçant les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements.

Le MEF avait à sa disposition une enveloppe budgétaire de 9.074 milliards de gourdes représentant 4.7% de l'enveloppe budgétaire globale. De ce montant, 85.5%, soit 7.669 milliards de gourdes ont été allouées pour des dépenses de fonctionnement et le reste (14.5%) représentant 1.406 milliard de gourdes devrait financer les investissements.

2.5.2. Exécution des dépenses du MEF

Les dépenses réalisées par la MEF en 2020-2021 ont été de 7,628 milliards de gourdes, représentant 84.06% des crédits octroyés par le gouvernement. Un taux d'exécution dans la limite de l'acceptable.

- **Niveau d'exécution acceptable des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement effectuées par le MEF ont été évaluées à 6.983 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 91.06%.

Au cours de l'exercice, 62.82% des dépenses de fonctionnement du MEF soit 4.387 milliards de gourdes ont servi à la couverture des frais de personnel. Ce montant est en augmentation de 26.35% par rapport à l'année précédente en passant de 3.472 milliards de gourdes en 2019-2020 à 4.387 milliards de gourdes en 2020-2021.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique dans une certaine mesure par la croissance du personnel du MEF.

En effet, au cours de l'exercice, le personnel du MEF a connu 614 nouvelles nominations, 30 réintégrations et 147 cessations ; ce qui a conduit à un accroissement net de 497 membres.

Tableau 36: Prévisions et réalisations de dépenses de fonctionnement du MEF en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES TOTALES
PERSONNEL	4,710.40	4,387.47	93.14%
BIENS ET SERVICES	2,095.59	1,850.65	88.31%
IMMOBILISATIONS	290.303	323.954	111.59%
TRANSFERTS	0.478	0.131	27.41%
AUTRES	571.833	421.213	73.66%
TOTAL	7,668.61	6,983.41	91.06%

Source : Compte général 2020-2021

- **Exécution insatisfaisante des dépenses d'investissement**

Pour sa part, le budget d'investissement a été exécuté à seulement 14%, soit des dépenses effectives de 196.817 millions de gourdes sur les prévisions de 1.405 milliard de gourdes.

Les dépenses de 196.817 millions de gourdes ont été réalisées pour acquisition d'immobilisations. Un montant de 832.46 millions de gourdes a été prévu pour des dépenses d'immobilisations. Le taux d'exécution a donc été de 23.64% au septembre 2021.

On ne note aucun décaissement sur la ligne « autres » dépenses pour laquelle les prévisions étaient de 573.43 millions de gourdes.

Tableau 37: Prévisions et réalisations de dépenses d'investissement du MEF en millions de gourdes en 2020-2021

TITRE DE DÉPENSES	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES
PERSONNEL	0	0	0.00
BIENS ET SERVICES	0	0	0.00
IMMOBILISATIONS	832.462	196.817	23.64%
TRANSFERTS	0	0	0
AUTRES	573.427	0	0
TOTAL	1,405.89	196.817	14.00%

Sources : Compte général et budget rectificatif 2020-2021

Des crédits d'investissement d'un montant de 1.249 milliard de gourdes ont été prévus pour financer des programmes.

Au total, trois (3) programmes ont bénéficié de financements. Il s'agit des programmes suivants :

- 1) Programme de mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée, qui a consommé 42% des crédits prévus pour sa mise en œuvre ;
- 2) Programme de modernisation de l'administration centrale (4%) ;
- 3) Programme d'aménagement et de développement des territoires (98%).

Le taux d'exécution des programmes mis en œuvre par le MEF, 16%, est jugé faible et insatisfaisant. Sur les 1.249 milliards de gourdes prévues, le décaissement total a atteint seulement 196.82 millions de gourdes au 30 septembre 2021.

Tableau 38: Prévisions et exécutions pour les programmes mis en œuvre par le MEF en million de gourdes en 2020-2021

PROGRAMMES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX D'EXÉCUTION
Programme de mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée	324.801	137.669	42%
Programme de modernisation de l'administration centrale	901.603	36.446	4%
Programme d'aménagement et de développement des territoires	23.274	22.702	98%
TOTAL	1,249.679	196.817	16%

Source : Compte général 2020-2021

2.5.3. Conclusions de la Cour sur l'appréciation de l'efficacité des dépenses du MEF

- Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement du MEF (91.06%) indique que l'institution s'est donnée les moyens nécessaires à son fonctionnement. Cependant, le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement laisse croire que les dépenses de fonctionnement étaient faiblement liées à la mise en œuvre de programmes et projets puisqu'elles vont plus vite que celles d'investissement. Autrement dit, les dépenses n'ont pas été tout à fait réalisées en lien aux efforts d'investissement du MEF.
- En outre, le faible taux d'utilisation des crédits d'investissement du MEF (16%) indique le ministère n'a pas été suffisamment en mesure de mettre en œuvre ses programmes et projets. De ce fait, la Cour estime que l'institution n'avait dans la réalité pas les moyens que nécessitait l'atteinte des objectifs poursuivis.

2.5.4. Considérations sur le Fonds d'urgence (FDU)

- **Ressources du FDU en 2020-2021**

Le fonds d'urgence (FDU) est un compte spécial dédié à des dépenses urgentes en cas de sinistre.

Placé sous la gestion du MEF, le FDU est alimenté par des prélèvements obligatoires de 1% sur les salaires tant dans le secteur public que dans le secteur non public, par des subventions de l'État et par des dons venant des gouvernements étrangers.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le FDU disposait d'un montant total 4.93 milliards de gourdes.



Une partie de la somme, soit 4.609 milliards de gourdes, a été collectée durant l'exercice (dépôts) et l'autre (323.498 millions de gourdes) était le solde du fonds au 30 septembre 2020.

Il convient de noter que les subventions de l'État pour la réponse au séisme du 14 août 2021 qui a secoué le Grand Sud du pays ont constitué près de 85% des dépôts au FDU en 2020-2021.

Le tableau 39 présente les différentes ressources ayant constitué les disponibilités du FDU en 2020-2021.

Tableau 39: Disponibilités au FDU pour l'exercice 2020-2021 en millions de gourdes

RENTRÉES	TOTAL	% PAR RAPPORT AUX DÉPÔTS
Reversement des prélèvements par le MEF	430.000	9.328%
Dépôts effectués à la BRH	11.869	0.257%
Recettes collectées par la DGI	268.782	5.831%
Tremblement de terre du 14 août 2021	3,898.970	84.581%
Dons extérieurs	0.126	0.003%
A- DÉPÔTS	4,609.746	100%
B- SOLDE DÉBUT	323.498	
DISPONIBILITÉS (A+B)	4,933.244	

Source : Compte général 2020-2021

- **Utilisations du FDU en 2020-2021**

Les ressources financières disponibles au FDU ont été utilisées à environ 84% en 2020-2021, soit 4.141 milliards de gourdes.

La plus grande part des dépenses réalisées dans le cadre du FDU (près de 97%) a constitué en des avances au Trésor public. Environ 54.004 millions de gourdes (1.30%) ont servi à la préparation de la saison cyclonique et 54.062 millions de gourdes (1.31%) ont été utilisées dans le cadre des opérations d'urgences liées au tremblement de terre du 14 août 2021.

Tableau 40: Dépenses effectuées dans le cadre du FDU au cours de l'exercice 2020-2021 en millions de gourdes

POSTE DE DÉPENSES	MONTANTS	POURCENTAGE
Préparation de la saison cyclonique	54.004	1.30%
Gestion par la direction de la Protection civile du Centre d'opération d'Urgence national (COUN)	3.000	0.07%
Opération d'urgences dans le sud suite au séisme du 14 août 2021	54.062	1.31%
Programme départemental d'investissement public	30.000	0.72%
Avances au Trésor public	4,000.000	96.59%
Frais de service	0.002	0.00%
Frais de virement	0.005	0.00%
TOTAL	4,141.072	100.00%

Source : Compte général 2020-2021

2.5.5. Commentaires de la Cour sur l'utilisation FDU

- Alors qu'Haïti est un pays à haut risque faisant constamment face à des situations d'urgence, la Cour constate que seulement 2.67% des montants décaissés en 2020-2021 ont été directement utilisés dans le cadre des opérations d'urgence. Cela signifierait que l'urgence n'était pas la priorité du fonds durant l'exercice 2020-2021.
- La Cour constate que 4 milliards de gourdes tirées du FDU ont été avancées au Trésor public et 30 millions de gourdes ont été versées au programme départemental d'investissement public. Ne disposant pas assez d'informations sur les véritables motifs et utilisations de ces opérations, la Cour n'est pour l'instant pas en mesure de les commenter.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions et Recommandations 1 : De la situation économique et financière du pays en 2020-2021

En 2020-2021, l'économie nationale d'Haïti était particulièrement prise au piège du triangle crises sociopolitiques, insécurité généralisée et catastrophes naturelles (séisme du 14 août ayant frappé le Grand Sud du pays). Ces événements, constituant de véritables goulots d'étranglement, ont grandement participé à handicaper l'activité économique.

En conséquence, tous les secteurs de l'économie nationale ont affiché une tendance baissière de leurs activités. Le secteur primaire a chuté de -4.1% sur l'année, le secteur secondaire -2.4%, et le secteur tertiaire -2.0%. Il en a résulté une contraction économique de -1.8% sur l'exercice fiscal, soit la troisième chute consécutive du PIB national d'Haïti.

Avec le budget national (budget initial) publié dans le journal officiel *Le Moniteur* le 05 octobre 2020, le Gouvernement entendait éviter cette troisième contre-performance de l'économie. Il s'agissait d'un budget de 245.705 milliards de gourdes adopté dans le cadre du Plan de Relance Post-Covid-19 (PREPOC) qui, deux (2) semaines avant la fin de l'exercice, a été rectifié.

Le budget rectificatif tablait sur des prévisions de ressources de l'ordre de 193 milliards de gourdes réparties en 147.86 milliards de gourdes pour les dépenses de fonctionnement (76.61% de l'enveloppe) et 45.14 milliards de gourdes pour les dépenses d'investissement, soit 23.39% de l'enveloppe globale.

Les ressources prévues en 2020-2021 ont été globalement composées d'environ 50% de ressources courantes (recettes internes, recettes douanières et autres ressources domestiques), 12% de dons (intérieurs et extérieurs) et 38% de produits de financement (emprunts internes et externes).

Les prévisions de dépenses budgétaires étaient concentrées au niveau de cinq (5) postes : la dette publique, le MTPTC, le MENFP, les Interventions Publiques et le MJSP. Il était prévu que ces postes consomment dans l'ensemble 65.10% des ressources budgétaires totales de l'exercice, soit plus de 125.50 milliards de gourdes.

Une répartition sectorielle des prévisions de dépenses a permis à la Cour de noter que les institutions du secteur économique devaient consommer 27% du budget, celles des secteurs politique, social et culturel 20%, 19% et 2% respectivement. Les « Autres Administrations », de leur côté, devaient bénéficier la plus grande part des ressources budgétaires en 2020-2021 : 33%.

Au 30 septembre 2021, c'est-à-dire à la clôture de l'exercice, la Cour a constaté que (1) les réalisations de ressources n'étaient pas à la hauteur des prévisions et (2) les dépenses effectivement réalisées ont été supérieures aux prévisions établies au début de l'exercice.

- **Ressources mobilisées inférieures aux prévisions**

Si les prévisions totales de ressources ont été de 193 milliards de gourdes en 2020-2021, les réalisations n'ont été que d'environ 147.08 milliards de gourdes. Autrement dit, en dépit du fait que le budget était rectifié presque à la fin de l'exercice dans l'objectif supposé de régulariser les manquements constatés, les objectifs fixés en termes de mobilisation de ressources n'ont pas été atteints par le Gouvernement. Le taux de réalisation n'était que de 76.21%.

L'écart relativement important entre prévisions et réalisations s'explique particulièrement par la faiblesse des ressources de financement. En effet, les prévisions de financement internes et externes ont été de 72.68 milliards de gourdes pour l'exercice. La Cour constate que les décaissements n'ont été que de 7.92 milliards de gourdes, soit un faible taux de réalisation d'environ 11%. Par rapport à 2019-2020, ces ressources ont baissé d'environ 88%.

La Cour note que c'est particulièrement le financement externe qui était aux abonnés absents. En fait, le pays n'en a pas reçu depuis 2018. Si dans le budget rectifié des tirages sur emprunt de 8.14 milliards de gourdes étaient prévus, aucun décaissement n'a été enregistré. Le financement interne était pour sa part en baisse en 2020-2021. Sur les 64.54 milliards de gourdes prévues, seulement 7.91 milliards de gourdes, soit 12.25% des prévisions. Comparativement à l'exercice 2019-2020, le financement interne mobilisé a régressé de 89%.

De leur côté, les dons étaient en hausse en 2020-2021. Le volume de dons reçus est passé de 17.35 milliards de gourdes en 2019-2020 à 22.79 milliards de gourdes en 2020-2021, soit un rebond de 31%. Ce montant était cependant insuffisant pour combler le déficit enregistré au niveau des autres Voies et Moyens.

- **Dépenses réalisées supérieures aux prévisions**

Alors que les prévisions de dépenses établies à seulement deux (2) semaines de la fin de l'exercice étaient de 193 milliards de gourdes, les dépenses effectivement réalisées par le Gouvernement étaient plutôt de 202.68 milliards de gourdes au 30 septembre 2021 ; soit un dépassement d'environ 5%. Ce dépassement amène la Cour à questionner la crédibilité du Gouvernement en ce qui concerne les prévisions de dépenses publiques.

Le dépassement enregistré a été notamment expliqué par le poids relativement lourd des dépenses de fonctionnement pour lesquelles les décaissements étaient de l'ordre de 172.33 milliards de gourdes contre des prévisions de 147.86 milliards de gourdes. En effet, les opérations de fonctionnement de l'Administration ont consommé la plus grande part des dépenses engagées, soit 85%.

En revanche, le taux de réalisation des dépenses d'investissement était faible. Contre des prévisions de 45.14 milliards de gourdes, les décaissements n'ont été que de 30.34 milliards de gourdes, soit 67.21% au 30 septembre 2021.

- **Résultat déficitaire en 2020-2021**

Comme les ressources collectées ont été inférieures aux prévisions et les dépenses réalisées supérieures, les finances publiques ont accusé un résultat déficitaire en 2020-2021. Le déficit était de 55.501 milliards de gourdes, soit le déficit le plus important enregistré sur les cinq (5) dernières années. En effet, entre 2016-2017 et 2020-2021, les déficits accumulés totalisent environ 105.40 milliards de gourdes répartis en 9.40 milliards en 2016-2017, 24.40 milliards en 2017-2018, 4.11 milliards de gourdes en 2018-2019, 6.79 milliards de gourdes en 2019-2020 et, comme rapporté, 55.60 milliards de gourdes en 2020-2021.

Pour mieux évaluer la santé financière du pays en 2020-2021, la Cour a eu recours aux critères standards de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité financières. Il ressort des analyses que le pays n'était pas en bonne santé financière durant l'exercice fiscal 2020-2021. Cette conclusion s'appuie sur le comportement des différents indicateurs considérés.

En matière de viabilité, en 2020-2021, tous les indicateurs ont évolué dans le sens contraire de la tendance espérée. Dans l'ensemble, ils ont indiqué que les finances publiques haïtiennes ont été peu viables. Ils ont donc révélé qu'il était difficile pour l'Administration publique haïtienne de répondre à ses obligations sans actionner des mécanismes de la dette.

En ce qui concerne la souplesse financière du pays, les ratios calculés n'ont pas suivi les tendances souhaitées. Pour le ratio « service de la dette sur les revenus totaux » par exemple, une tendance à la baisse est souhaitable. Cependant, sur les cinq (5) derniers exercices fiscaux, le service de la dette n'a pas cessé d'augmenter par rapport au PIB qui a pris la voie inverse. Entre 2017 et 2021, la Cour constate que le ratio a progressé de près de 120 points de pourcentage. Cela signifie qu'une part importante de la richesse nationale qui devrait être investie pour créer plus de richesses a servi au remboursement d'une partie du principal et au paiement des intérêts de la dette.

S'agissant du ratio des recettes courantes par rapport au PIB, la tendance a été légèrement à la hausse, mais reste faible. La part de la richesse nationale versée à l'État sous forme d'impôts, droits et taxes n'était pas suffisante pour permettre à celui-ci de répondre à ses engagements sans avoir besoin de recourir à la dette. Sur les trois (3) dernières années fiscales, le ratio de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles sur leur coût a stagné. Les valeurs de ce ratio renseignent sur le fait que la valeur estimative des immobilisations corporelles reste faible traduisant un besoin de renouvellement plus ou moins proche.

Enfin, comme préalablement indiqué, pour l'exercice 2020-2021, le pays n'a pas bénéficié de prêts externes. Cependant, les dons, considérés comme des aides de l'international, ont considérablement augmenté sur les trois (3) dernières années. En ce sens, la Cour trouve que le rapport aides internationales sur revenus de l'État a également augmenté sur les cinq (5) dernières années. Il est passé de 14.71% en 2016-2017, 17.62% en 2017-2018, 17.18% en 2018-2019, 17.72 en 2019-2020 à 19.56% en 2020-2021. Autrement dit, le pays était plus vulnérable financièrement en 2020-2021 qu'il l'était en 2019-2020.

Fort de tout ce qui précède, la Cour recommande :

- 1) Que le Gouvernement soit plus réaliste dans ses attentes en matière de ressources et plus crédible dans ses prévisions de dépenses budgétaires en tenant compte de la capacité réelle de mobilisation de ressources de l'Administration Publique. Cela permettra, entre autres, de limiter les déficits des finances publiques qui s'accompagnent généralement d'effets non désirables sur l'activité économique.
- 2) Que le Gouvernement prenne des mesures pouvant permettre d'augmenter davantage les ressources domestiques pour, entre autres, réduire la dépendance du pays par rapport aux ressources externes. Les finances publiques en sortiront moins vulnérables par rapport à l'aide internationale.

- 3) Que le meilleur équilibre soit trouvé entre les budgets de fonctionnement et d'investissement. Cela impliquera que plus de ressources soient dégagées pour les programmes d'investissement qui doivent être planifiés, élaborés, implémentés et gérés dans une perspective de résultats durables. En l'absence d'investissements suffisants, il sera difficile pour le pays de s'inscrire dans la zone de croissance soutenue nécessaire à la paix sociale.
- 4) Que la dette publique soit mieux gérée et qu'elle serve à générer des ressources pour financer ses services. Autrement, elle continuera à réduire la marge de manœuvre du gouvernement quant aux dépenses qu'exigent ses multiples interventions¹⁸.

Conclusions et Recommandations 2 : De l'efficacité des dépenses publiques en 2020-2021

L'analyse de l'efficacité des dépenses publiques a été menée à deux (2) niveaux.

Dans un premier temps, la Cour, partant de l'hypothèse fondamentale que les dépenses doivent permettre au Gouvernement d'atteindre un certain nombre d'objectifs de politiques économiques, a apprécié l'efficacité des dépenses publiques par rapport aux objectifs globaux du Gouvernement.

Sur le plan macroéconomique, les principaux objectifs spécifiés par le Gouvernement dans la Lettre de Cadrage du budget sont les suivants :

- Limiter la contraction du PIB à -0.9% ;
- Limiter l'inflation en glissement annuel à 13.7% ;
- Collecter des recettes fiscales globales de l'ordre de 96.4 milliards de gourdes ;
- Faire passer la pression fiscale à 5.6%.

¹⁸ La Cour avait émis cette recommandation dans le Vile RSFPEDP et estime nécessaire de la réitérer vu l'importance de la dette publique dans le budget national.

Dans sa démarche, la CSCCA a entrepris de comparer ces objectifs aux résultats enregistrés au 30 septembre 2021, c'est-à-dire à la fin de l'année fiscale.

Dans un second temps, la Cour a procédé à ce qu'elle appelle l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques au niveau institutionnel. Pour l'essentiel, il s'agit d'apprécier la mesure dans laquelle les dépenses engagées par un échantillon de cinq (5) institutions émergeant du budget de la République les ont permis de réaliser les objectifs assignés. Les ministères ayant constitué l'échantillon sont les suivants :

- 1) Le Ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC), qui a constitué le deuxième poste le plus important du budget ;
- 2) Le Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), qui a bénéficié des crédits exceptionnels sur les deux (2) dernières années en raison de son rôle central dans la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19 dans le pays ;
- 3) Le Ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), avec des considérations globales jugées importantes sur la Caisse d'Assistance sociale (CAS) qu'il gère ;
- 4) Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), avec un regard particulier sur le Fonds National d'Éducation (FNE) institué pour participer à l'effort de l'éducation et au financement du programme de Scolarisation Universelle Gratuite (PSUGO) ;
- 5) Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), avec commentaires sur le Fonds d'urgence (FDU) placé sous sa gestion.

Pris ensemble, les cinq (5) ministères de l'échantillon constitué ont pesé plus de 37% des prévisions budgétaires totales en 2020-2021.

- **Efficacité macroéconomique mitigée**

La Cour a conclu que, par rapport aux principaux objectifs macroéconomiques fixés, l'efficacité des dépenses publiques était plutôt mitigée en 2020-2021.

En effet :

- i. En dépit de l'augmentation des dépenses publiques, l'objectif de croissance économique n'a pas été atteint. L'économie haïtienne a plutôt enregistré une croissance doublement inférieure à l'objectif gouvernemental.

Au 30 septembre 2021, la croissance réalisée était de -1.8%, contre les prévisions de -0.9%. Faut-il mentionner que le Gouvernement était pourtant largement plus optimiste dans le PREPOC, dans lequel il s'était fixé un objectif de croissance de 2.4% pour l'année.

Comme évoqué, les crises sociopolitiques, l'insécurité prenant de plus en plus de proportions et le séisme du 14 août 2021 ont été les véritables facteurs explicatifs de cette performance négative. Cependant, à l'avis de la Cour, les moyens dont disposaient les institutions qui devaient mettre en œuvre les politiques d'investissement définies par le Gouvernement étaient également faibles. Pour rappel, la plus grande part du budget (85%) a servi à assurer le fonctionnement de l'Administration ; seulement 15% des dépenses étaient alloués au volet investissement du budget national.

- ii. En matière de maîtrise d'inflation, le Gouvernement a fait mieux que prévu. En effet, il s'attendait à une inflation en glissement annuel de 13.7% en septembre 2021. Au 30 septembre, l'inflation réalisée était plutôt de 13.1%.

Si l'inflation a été contenue en dessous des attentes, elle était restée élevée sur toute l'année fiscale. Le taux d'inflation le plus élevé (21.6%) a été enregistré en octobre 2020 et le plus faible (10.9%) en août 2021. En ce qui concerne le niveau moyen, il était de 15.9% sur l'année. En d'autres termes, en dépit des efforts du Gouvernement, une inflation galopante a caractérisé l'année économique.

iii. En ce qui concerne les recettes collectées au 30 septembre 2021, il appert qu'elles ont été supérieures aux prévisions au 30 septembre.

Si les projections rectifiées étaient de 96.44 milliards de gourdes, les recettes courantes effectivement collectées ont totalisé 116.2 milliards de gourdes, soit un dépassement de 20.7%.

Cependant, les réalisations étaient restées inférieures de 12.3% par rapport aux prévisions initiales établies au début de l'exercice.

iv. Comme indiqué, le Gouvernement voulait arriver à une pression fiscale de 5.6%. La Cour note que la pression fiscale était établie à 6.8% sur l'année. Autrement dit, le poids des prélèvements obligatoires par rapport à la richesse nationale augmente sensiblement. La Cour tient cependant à faire remarquer que l'augmentation de la pression fiscale est également expliquée par la baisse du PIB national en 2020-2021.

- **Efficacité institutionnelle généralement insatisfaisante**

De manière générale, la CSCCA conclut à une efficacité institutionnelle insatisfaisante en 2020-2021.

La Cour constate que le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement des institutions considérées est généralement élevé alors que celui des dépenses d'investissement généralement insignifiant. Pour les experts de la CSCCA, cette situation explique que les dépenses de fonctionnement réalisées n'étaient pas tout à fait liées aux investissements des institutions. Autrement dit, il s'agit des dépenses qui ne s'inscrivaient pas dans des efforts de mise en œuvre de programmes et projets. En ce sens, elles ne sauraient permettre aux institutions d'atteindre de manière satisfaisante les objectifs qu'elles étaient censées poursuivre.

Le cas du MENFP est flagrant. Le taux de décaissement des dépenses de fonctionnement était de 92.33% alors que celui des dépenses d'investissement

0.59%. Si l'exécution des dépenses de fonctionnement est jugée satisfaisante en raison du fait que le ministère a quasiment utilisé les ressources mises à sa disposition pour son bon fonctionnement, celle des dépenses d'investissement était à la limite nulle. La Cour estime qu'un taux d'exécution de 0.59% ne saurait permettre au ministère d'être efficace dans la poursuite de ses objectifs pour l'exercice sous analyse.

En ce qui concerne le MTPTC, le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement était très élevé (233%) alors que celui des dépenses d'investissement très faible (4.77%). La Cour n'est pas convaincue que les dépenses de fonctionnement réalisées aient efficacement aidé le MTPTC à atteindre ses objectifs généralement liés à la mise en place d'infrastructures diverses dans le pays.

Le MAST a réalisé un taux d'exécution acceptable de 93.3% de ses dépenses de fonctionnement. Cependant, de manière générale, la Cour estime que le budget d'investissement de seulement 25 millions de gourdes (pour des décaissements de 10 millions de gourdes) alloué au ministère n'était pas en adéquation avec les directives du Gouvernement dans le domaine de la Sécurité Sociale. Cette observation est aussi valable pour le MSPP dont le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement était de 94.16% et le budget d'investissement (autour de 1.66 milliard de gourdes contre plus de 16.4 milliards de gourdes en 2019-2020) jugé relativement faible en 2020-2021.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement du MEF (91.06%) indique que l'institution détenait les moyens nécessaires à son fonctionnement. Cependant, le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement (16%) laisse croire que les dépenses de fonctionnement étaient faiblement liées à la mise en œuvre de programmes et projets puisqu'elles ont évolué plus vite que les dépenses d'investissement. Le MEF n'aurait donc pas été en mesure d'être efficace dans ses dépenses d'investissement en 2020-2021.

Les analyses conduisent la Cour à recommander :

- 1) Que finalement le budget national divorce du budget de type moyens pour entrer dans le budget programmes où les dépenses sont liées à des objectifs clairement mesurables conformément à l'esprit des articles 56 et 57 de la loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des lois de finances.
- 2) Que le Gouvernement cherche à financer de moins en moins ses investissements à partir des fonds externes. Les très faibles taux d'exécution budgétaire enregistrés au niveau de certains ministères ont été particulièrement expliqués par le fait que les objectifs de financements externes de l'État n'ont pas été matérialisés. En outre, la Cour estime que l'investissement dans l'économie est trop important pour qu'il soit très dépendant des ressources externes sur lesquelles le Gouvernement n'a pas de pouvoir réel.
- 3) Que le Gouvernement exige des rapports de dépenses et d'activités de la part des partenaires qui interviennent directement sur le terrain dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et projets. Le MEF, dans le Compte Général, ne fournit pas d'informations sur les initiatives directement mises en œuvre sur le terrain par ces opérateurs parce que les rapports ne sont pas soumis par les acteurs.
- 4) Que des rapports systématiques soient fournis sur les Fonds Spéciaux et autres fonds institués (dont le FNE). Pour le cas du FNE, il est anormal que les dépenses engagées sur ce fonds en 2020-2021 ne soient pas rapportées dans le Compte Général de l'Administration Centrale de l'État. Il serait bien indiqué que l'institution communique non seulement les informations relatives aux décaissements en faveur du MENFP, mais également des données sur les subventions accordées et celles sur les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'institution autonome qu'est le FNE.

ANNEXES

1. Lois de finances 2020-2021, 2019-2020, 2018-2019, 2017-2018, 2016-2017.
2. Comptes Généraux de l'Administration Centrale de l'État 2020-2021, 2019-2020, 2018-2019, 2017-2018, 2016-2017.
3. L'avis de la CSCCA sur le budget 2019-2020.
4. Les Comptes Économiques 2023, 2022, 2021.



REPUBLICQUE D'HAITI

Cour Supérieure des Comptes
et du
Contentieux Administratif
(CSCCA)

